

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Abou Bekr Belkaïd de Tlemcen  
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion



Mémoire de Magister en Sciences Economiques

Ecole Doctorale : finance publique

Thème

**Impact des dépenses publiques sur la pauvreté en Algérie**

Présenté et soutenu publiquement par :

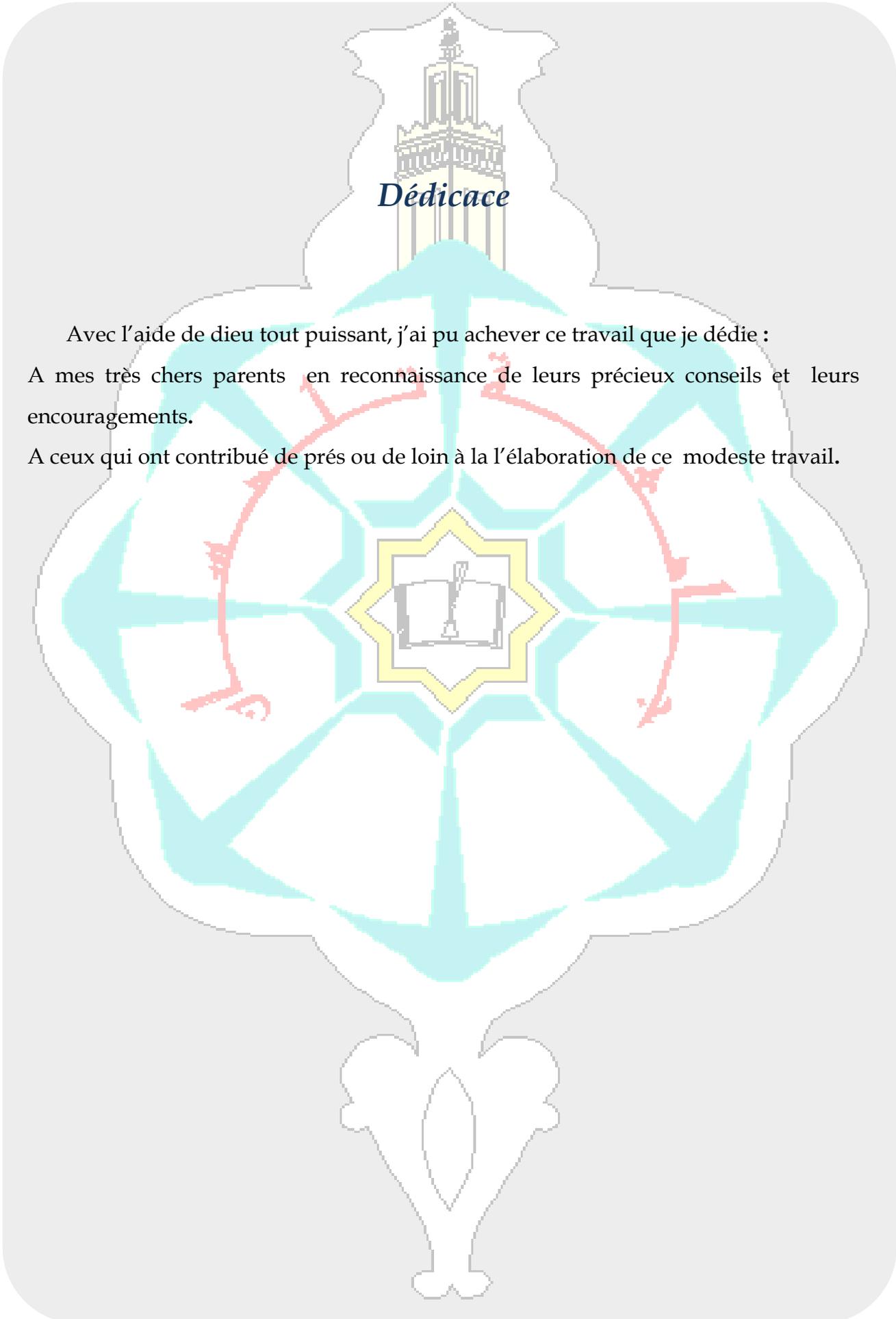
Melle : Soufi Imane

Sous la direction du : Pr. Benhabib Abderrezak (U. Tlemcen)

JURY

Pr. BENBOUZIANNE Mohammed	Université de Tlemcen	Président
Pr. BENHABIB Abderrezak	Université de Tlemcen	Encadreur
Dr. MALIKI Samir B.E	Université de Tlemcen	Examineur
Dr. BETTAHAR Samir	Université de Tlemcen	Examineur

Année Universitaire : 2010/ 2011



## *Dédicace*

Avec l'aide de dieu tout puissant, j'ai pu achever ce travail que je dédie :  
A mes très chers parents en reconnaissance de leurs précieux conseils et leurs encouragements.  
A ceux qui ont contribué de près ou de loin à la l'élaboration de ce modeste travail.

## Remerciements

J'adresse d'abord l'expression de ma vive reconnaissance à Monsieur le Professeur Benhabib Abderrezak (Université de Tlemcen) qui a accepté de diriger ce travail .et pour m'avoir communiqué les informations aussi importantes quelles soient.

Mes remerciements vont également à l'encontre de Monsieur le professeur benbouziane Mohamed pour avoir accepté de présider le présent jury et sa précieuse contribution à l'évaluation de ce mémoire.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements les plus sincères à Monsieur le Docteur Maliki S.B.E (Université de Tlemcen) pour ses conseils judicieux et son aide précieuse tout au long de la période de recherche.

Je remercie également Docteur Bettahar Samir qui nous a honoré parmi le jury ainsi par sa présence pour évaluer ce travail.

J'exprime ma profonde gratitude à mon enseignant en l'occurrence Mr Smahi à qui J'ai grandement bénéficié de ses conseils pertinents.

En outre, je voudrais remercier les enseignants de la faculté des sciences économiques et de gestion, notamment le Mr. Benchaib, qui m'a marqué tant par son sérieux que par sa compétence.

Je remercie toutes les personnes m'ayant permis de mener à bien ce travail.

Bien entendu, je reste seule responsable des erreurs et imperfections qui pourraient subsister dans ce mémoire.



## *Sommaire*

Introduction générale.....	1
<b>Chapitre I : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté</b>	
Introduction.....	7
Section1 : Généralités sur les dépenses publiques et la pauvreté.....	8
Section 2 : les dépenses publiques comme facteur de réduction de pauvreté.....	27
Section 3: La relation entre les dépenses publiques et la pauvreté pour certain pays....	53
Conclusion.....	87
<b>Chapitre II : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques</b>	
Introduction.....	89
Section1 : la tendance de la pauvreté en Algérie.....	90
Section2 : les dépenses publiques et redistribution sociale.....	104
Section3 : évaluation des secteurs clés santé, éducation, Eau.....	126
Conclusion.....	158
Conclusion générale.....	160
Bibliographie.....	166
Annexes.....	175
Liste des Tableaux.....	192
Liste des Figures.....	195

## *Introduction Générale*

Depuis l'annonce des objectifs du millénaire pour le développement, la réduction de la pauvreté est considérée comme partie intégrante de toute politique de développement.

Le rapport de développement dans le monde 2000 /2001 (combattre la pauvreté) publié par la banque mondiale indique que sur les 6 milliards d'habitants de notre planète, 2,8 milliards ont moins de 2 dollars par jour pour vivre, et 1,2 milliards ont moins de 1 dollar par jour. De ce fait, la pauvreté n'est plus seulement une question de revenu, mais résulte de phénomènes politiques et sociaux aggravant le développement humain d'une population donnée.

Ainsi, la persistance de la pauvreté, l'accroissement spectaculaire des inégalités et le ralentissement de la croissance constituent les principaux problèmes majeurs qu'affrontent actuellement les pays en développement.

Par ailleurs, les engagements pris par la communauté internationale et la volonté des pouvoirs publics nationaux d'œuvrer la lutte contre la pauvreté sous toutes ses facettes, renforcent l'intérêt suscité à cette thématique. C'est ainsi que, sous l'égide de la Banque Mondiale, divers pays en développement ont élaboré des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté dans la perspective de réduire la gravité du phénomène. Ces programmes servent de base à la rédaction de Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ces documents visent, entre autres objectifs, à améliorer l'orientation, le niveau et l'efficacité des dépenses publiques en direction des secteurs touchant les populations pauvres.

La formulation de politiques de lutte contre la pauvreté passe par la compréhension de la nature du phénomène et des mécanismes de transmission des effets des interventions publiques sur la distribution des revenus et le bien-être des populations.

En cette dernière décennie, les efforts déployés ont marqué une nouvelle ère en termes d'études pour comprendre le phénomène. Parmi les moyens de lutte contre la pauvreté, notamment à caractère multidimensionnelle, la croissance

## Introduction Générale

économique, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et l'investissement public sont considérés

comme des facteurs déterminant à l'appui des politiques. Dès lors, les dépenses publiques sont appelées à jouer un rôle primordial dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans la promotion du développement socioéconomique.

La littérature à travers de nombreuses études, anciennes et nouvelles, à montré la question de l'impact des politiques publiques sur les résultats sociales comme la pauvreté. Le rapport sur le développement de la banque mondiale 2004, a fait remarquer que les gouvernements consacrent environ un tiers de leur budget à la santé et l'éducation mais peu de celle-ci va aux pauvres ce qui explique la faiblesse du système d'incitation et l'absence d'une relation entre l'évolution de la structure des dépenses publiques et la pauvreté<sup>1</sup>.

Dans ce contexte [Squire](#) avait déjà expliqué que les programmes de lutte contre la pauvreté ont tendance à dégager des fuites coûteuses pour les non pauvres en générale. En fait, un accord commun s'est dégagé selon lequel que l'absence d'une relation entre les politiques et les partenaires sociaux sont dus à l'absence d'efficacité de dépenses publiques sociales.

Certain chercheurs, comme [Sanjeev et al \(1997\)](#) ont mesuré l'inefficacité des prestations publiques .Un travail récent de [Dollar et Kray \(2001\)](#) a tenté de répondre à l'impact des politiques publiques et certaines composantes publiques comme les dépenses publiques d'éducation et de la santé sur la pauvreté, ils ont constaté que ces dépenses n'ont pas un effet significatif sur les revenus des pauvres.

Dans le même sens, [Filmert et pritchett \(1997\)](#) n'ont pas trouvé d'effet significatif dépenses de santé et mortalité infantile. En revanche, [Bidani et Ravallion \(1997\)](#) ont constaté une augmentation significative entre dépenses publiques de santé et la pauvreté. En parallèle, deux études celles de [Fan et al \(1999\)](#) et [Fan et al \(2002\)](#) ont analysé le rôle des différentes dépenses de gouvernement, qui ont pu contribuer à la réduction de la pauvreté en Inde et en Chine. Un des mérites de ces deux études est leur prise en compte de l'endogénéité de nombreuses variables pertinentes dans leur modèle.

---

<sup>1</sup> Rapport sur développement dans le monde, Banque Mondiale, 2005.

## Introduction Générale

En ce qui concerne la répartition des revenus, Li, Squire et Zou (1998) ont trouvé, que les politiques visant à renforcer le niveau d'éducation et partant à des niveaux de pauvreté très pauvres<sup>2</sup>.

Barro (1991) a constaté que l'augmentation des dépenses non productives tend à ralentir la croissance.

Pour bien comprendre la pauvreté, il faut examiner le contexte économique et social, y compris les institutions de l'état, des marchés, des communautés et des ménages.

La pauvreté diffère selon le genre, l'ethnie, l'âge, le lieu d'habitation et la source de revenu.

Pour ce qui est le cas de l'Algérie, le phénomène de la pauvreté a connu ces dernières années une évolution très préoccupante touchant de larges couches de la population. Ce qui prouve que l'Algérie n'échappe pas au mouvement de paupérisation qui caractérise les pays en développement. En effet la gestion des dépenses publiques est au cœur de la stratégie de croissance et de la réduction de la pauvreté. L'impact des dépenses publiques sur l'économie et la pauvreté dépend de la capacité du Gouvernement à améliorer sa performance dans les domaines suivants :<sup>3</sup>

- Le rétablissement de la stabilité macroéconomique par l'application de politiques prudentes et l'amélioration de la collecte des revenus (la question sur la stabilisation);

- L'allocation stratégique des ressources reflétant les besoins des secteurs prioritaires (question de l'allocation) ;

- L'efficacité de l'exécution des dépenses, notamment les dépenses sur financement extérieur, destinées à rehausser la prestation des services publics par la décentralisation et la responsabilisation dans la gestion des dépenses et la mise en œuvre des réformes de la fonction publique (question de l'exécution).

Les dépenses publiques sont un élément vital pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Le lien entre les dépenses publiques, la croissance et la pauvreté

---

<sup>2</sup> Aboua Gérald Hounkydet, "Incidences des dépenses publiques dans la réduction de la pauvreté: cas du Bénin », Mémoire on Line, Université d'Abomey-calavi2006,

<sup>3</sup> Rémi Pellet, *Finances Publiques et redistribution sociale*, Economica, Paris, 1996.

constitue la caractéristique clé question de la réduction de la pauvreté, celle de la prestation des services sociaux.<sup>4</sup>

Face à cette situation peu satisfaisante, on a cherché à s'interroger sur le rôle joué par les puissances publiques dans la réduction de la pauvreté à travers les dépenses publiques sociales.

### **Problématique**

Afin d'étudier l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté en Algérie, nous avons posé la problématique suivante :

*L'orientation et le niveau des dépenses sociales sont -ils de nature à lutter contre la pauvreté des populations vulnérables, et ont-ils un effet favorable sur les conditions de vie de cette catégorie sociale ? En d'autres termes, les services sociaux ciblent-ils les pauvres?*

Cet essai d'évaluation d'impact des dépenses Publiques sur la pauvreté en Algérie, tente d'aborder les éléments essentiels qui permettent d'examiner ces périmètres -les dépenses publiques, l'allocation et l'exécution- ainsi que la question de l'efficacité des dépenses de l'éducation, la santé.

### **Hypothèse**

Pour clarifier et de donner des réponses à cette problématique, nous avons formulé l'hypothèse principale suivante:

**H1** : Les pauvres profitent moins des dépenses publiques sociales.

Ainsi, à partir de cette principale hypothèse dérive une sous hypothèse:

- Les dépenses publiques sociales sont inégalement réparties entre les différentes catégories sociales.

### **Structure du travail**

Afin de déterminer l'impact des dépenses publiques sur la pauvreté en Algérie, nous avons subdivisé notre travail en deux chapitres. Le premier chapitre aborde des généralités sur les dépenses publiques et la pauvreté, les définitions ainsi

---

<sup>4</sup> Document de la Banque Mondiale, Renforcer la Gestion des Dépenses Publiques en Vue de Promouvoir la Croissance et Réduire la Pauvreté Revue des Dépenses Publiques, Rapport No. 27347-GUI, Guinée, 10 juin 2004, p10

que la relation entre pauvreté et dépenses publiques est traité, puisque l'accent sera mis sur l'élément des dépenses publiques comme facteur de réduction de pauvreté notamment la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté dans certains pays maghrébins comme le Maroc et la Tunisie.

Le deuxième chapitre examinera l'intervention de l'état Algérien dans le domaine de la réduction de la pauvreté à travers les dépenses publiques, en essayant de baser notre réflexion sur la situation sociale à travers les services sociaux.

### **Objectif de la recherche**

Nous nous sommes appuyés sur une description du système des dépenses publiques dans un contexte de mise en œuvre des politiques réalistes en faveur des populations pauvres, ainsi que l'influence des dépenses publiques au niveau national. L'étude attire également l'attention sur la participation des dépenses publiques à l'élaboration d'une stratégie pour financer des politiques, des programmes et des services destinés à lutter contre la pauvreté.

En plus, nous essayons de répondre aux questions secondaires suivantes :

À quels niveaux l'état peut intervenir à travers les dépenses publiques pour réduire la pauvreté ?

Quels sont les secteurs qui doivent figurer en priorité avec des montants importants pour lutter contre ce phénomène ?

Comment peut-on mieux définir la pauvreté et la mesurer avec ses indicateurs ?

Pour réaliser les objectifs de gestion cités ci-dessus le travail s'articule autour de deux sujets finances publiques :

Compréhension du système budgétaire, notamment les acteurs impliqués, le contenu et leur structure. Pour visionner les réformes et la possibilité de décrire objectivement la pauvreté par une mesure quantitative

Évaluer et analyser la performance des dépenses publiques à travers la pauvreté dans une stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP) en Algérie.

Enfin le présent mémoire, loin d'établir des conclusions, vise à attirer l'attention des chercheurs algériens à un axe de recherche qu'on juge important.

*Chapitre I : la relation entre les dépenses publiques et la  
pauvreté*

## *Introduction*

*« Nous voilà donc à un moment de véritable transformation dans la gestion publique moderne. Le secteur public doit entreprendre une restructuration en profondeur a fin d'accélérer le processus décisionnel, de s'adapter au changement et de mettre L'accent sur la prestation de services axée sur les citoyens. »*

[Reg Alcock](#)<sup>5</sup>, « *Président du Conseil du Trésor du Canada et ministre responsable de la Commission canadienne du blé* »

La relation entre les dépenses publiques et la pauvreté a été analysée dans plusieurs travaux empiriques. La majorité de ces travaux ont montré que les finances publiques, prises dans leur totalité, ne sont pas porteuses de croissance à long terme et notamment à la réduction de la pauvreté. Ceci peut être expliqué d'une part, par l'existence d'effets d'éviction de l'investissement privé par l'investissement public et d'autre part par la mauvaise mobilisation et l'allocation inefficace des recettes publiques.

Dans ce contexte, la qualité des services publics joue alors un rôle très important dans le processus de croissance économique, d'où la nécessité de tenir compte de l'efficiencia des services publics dans l'analyse de leurs effets sur la croissance.

Afin de pouvoir expliquer la réduction de la pauvreté à partir des dépenses publiques, il faut voir d'une manière plus pointue et plus précise le volume et

La composition des dépenses publiques nécessaires à la production des services publics efficients, susceptible de stimuler la réduction de la pauvreté.

Dans ce cadre, on peut citer les travaux [d'Afonso, Schuknecht et Tanzi \(2003\)](#)<sup>6</sup>, [d'Afonso \(2004\)](#)<sup>7</sup> et [d'Afonso et Aubyn \(2004\)](#)<sup>8</sup>, qui sur la base d'une approche non

---

<sup>5</sup> Rapport Mondiale du développement humain, OCDE, 2007/2008.

<sup>6</sup> Afonso Antonio, Schnknecht Ludge ET Vito Tanzi (2003), « *Public Sector Efficiency: An International Comparaison* » European Central Bank, Working Paper Series N° 242.

paramétrique, ont estimé une mesure d'efficacité des services publics en construisant une frontière d'efficacité à partir de la quantité d'input utilisée et de l'output dégagée.

A ce niveau, nous essayons à travers ce chapitre d'examiner la question de la gestion des dépenses publiques et sa réforme dans un cadre de réduction de la pauvreté, et de passer en revue les expériences des pays du Maghreb dans ce domaine.

## *Section 1: généralité sur les dépenses publiques et la pauvreté*

### *1.1-Etat de l'art en matière des dépenses publiques*

Le gouvernement a un rôle primordial dans la fourniture des biens collectifs indispensables à une croissance durable et à une réduction de la pauvreté. Il doit également se doter d'un arsenal réglementaire capable de pallier aux externalités et aux déficiences du marché.

Le bien être social en général et la pauvreté en particulier dépendent de la structure de l'économie et de l'orientation de l'action publique.

Le sujet de l'accroissement de la dépense publique est devenu très actuel surtout après la deuxième guerre mondiale. Ce regain d'intérêt a été provoqué par la hausse rapide de la dépense publique gouvernementale, mesurée essentiellement par rapport à un agrégat macroéconomique<sup>9</sup>. La dépense intérieure brute "DIB « permet de recenser tous les emplois des secteurs résidents, y compris les emplois en biens et

---

<sup>7</sup> Afonso Antonio (2004), « A note on Public Spending Efficiency » CES ifo DICE Report, *Journal of Institutional Comparison*, 2 (1), Spring, 35-39

<sup>8</sup> Afonso et Aubyn (2004), « Non parametric approaches to Education and Health Expenditure Efficiency in OECD Countries » ISEG/UTEL, Department of Economics, Working Papers N° 1/2004/DE/CISEP/UECE

<sup>9</sup> Gilbert orsoni- celine viessant, *element de finances publiques*, Ed. economica, 2005, p15, in <http://www.sffp.asso.fr>.

services acquis à l'étranger, dans la mesure où ils excèdent ceux qui ont été vendus à l'étranger<sup>10</sup>.

Dans ce cadre, c'est au financier allemand *ADOLPHE WAGNER* que revient le mérite d'avoir formulé une constatation de l'évolution des dépenses publiques, mettant à jour les facteurs susceptibles d'expliquer et par conséquent d'influer leur croissance sur une longue période. En termes plus courts, cette loi de Wagner met en relation l'évolution de l'empire, les dépenses publiques.<sup>11</sup>

Les dépenses publiques sont liées :<sup>12</sup>

- ❖ Aux achats de biens et services nécessaires à la production par les administrations publiques des services collectifs;
- ❖ Au service de la dette publique;
- ❖ Au paiement des prestations sociales;
- ❖ Au versement de subventions.

En 1828 pour la première fois, le budget français atteignit le milliard « saluez ses chiffres, messieurs, disait Villèle à la tribune de la chambre, nous ne le révérerons plus ».

### **Pourquoi les dépenses publiques augmentent-elles ?**

Le politicien aura pour objectif central de se faire élire, puis réélire. Sa stratégie consistera donc à échanger, avec des catégories ciblées d'électeurs, des intentions de vote en sa faveur contre des promesses d'intervention étatique en leur faveur (*Schuknecht, 2000; Yoo, 1998; Blais et Nadeau, 1992*). Le fonctionnaire aura pour stratégie de chercher à maximiser les ressources qu'il contrôle : budget, personnel, responsabilités (*Niskanen, 1971 et 1975*).

Cinq propositions synthétisent donc la contribution néo-institutionnaliste du Public Choice à l'explication de la croissance des dépenses publiques (*Oates, 1988*):

1. le marchandage de promesses d'interventions étatiques contre des promesses de vote,

---

<sup>10</sup> *RENAUD Jean François et Eric TABOURIN, Les grandes Fonctions économiques 'la production et les dépenses', ellipses, 1998, Paris, P163.*

<sup>11</sup> *Maurice Duverger, finances publiques, p75.*

<sup>12</sup> *BEITONE Alain, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO et Anne Mary DRAI ; Dictionnaire des sciences économiques, Armand Colin, 2ème édition, 2007, Paris, P133.*

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

2. la stratégie de maximisation des ressources par le fonctionnaire,
3. la faiblesse du contrôle politique sur la bureaucratie par manque d'information,
4. la force des minorités organisées, et
5. l'illusion fiscale du contribuable.<sup>13</sup>

Le développement économique se traduit par une plus grande demande de services spécifiques tels que l'éducation, la santé et la culture. Enfin, l'industrialisation exige des investissements nouveaux que seul l'état est en mesure de prendre en charge, tels que la construction des voies ferrées. Ainsi la croissance de l'état des DP est lui-même commandé par le développement économique<sup>14</sup>.

**Tableau (I. 1) : taux croissance annuels moyen des D.P en France, entre les deux guerres et après la seconde guerre mondiale (en pourcentage) :**

Années	population	PIB	D.P. totales	Croissance D.P. Croissance PIB
1920-1938	0.4	1.7	1.1	0.6
1947-1971	1.0	5.2	6.0	1.2

Source : C. André et R. Delorme « l'évolution de longue période des dépenses publiques en France » annales de l'institut international de finances publiques 1976.<sup>15</sup>

Cette inflation des dépenses publiques à l'époque contemporaine est due, principalement, à deux types de dépenses : les transferts sociaux et les charges de la dette publique.

<sup>13</sup> Joseph Facal, « La croissance des dépenses publiques dans les pays de l'OCDE : que valent les explications par les théories néo institutionnelles du choix rationnel ? », Cahier de recherche no 06-01 janvier/2006, ISSN : 0846-0647, p3.

<sup>14</sup> Gilbert Orsoni, *op. cit.*, p16.

<sup>15</sup> MICHEL BOUVIER – MARIE CHRISTINE exclassan JEAN-PIERRE LASSALE- Finances publiques -7édition 2004.

**Tableau (I. 2): contribution à la croissance en volume et rythme annuel de la dépense**

Contributions	1965-1975	1976-1988	1989-1997	1998-2008
Croissance de la dépense	6.5%	3.3%	2.3%	<b>2.0%</b>
Investissement	0.5%	0.1%	0.0%	<b>0.2%</b>
Fonctionnement	2.5%	1.2%	0.8%	<b>0.5%</b>
Dont rémunération des salariés	1.7%	0.8%	0.6%	<b>0.4%</b>
prestations sociales	2.7%	1.6%	1.0%	<b>1.0%</b>
Charges d'intérêt	0.1%	0.3%	0.3%	<b>0.0%</b>
Autre	0,7%	0.1%	0.2%	<b>0.3%</b>

Source : Insee, calculs DGTPE<sup>16</sup>

D'après le pourcentage de contribution à la croissance en volume par année en voies que l'état a pu maîtriser ses dépenses publiques par rapport aux années précédentes.

### *1.1.1- La loi de Wagner : exposé et discussion*

Cette « loi » a été formulée par l'économiste allemand Adolphe Wagner en 1880 : il en a donné la formulation suivante : « les comparaisons d'ensemble effectuées dans différents pays et à différentes époques montrent que, parmi les peuples en voie de progrès, l'activité des gouvernements locaux et centraux connaît un accroissement régulier. Cet accroissement est à la fois extensif ; les gouvernements prennent constamment à assurer de façon plus complète et plus efficace, tant leurs nouvelles que leurs anciennes activités. De cette façon, les besoins économiques des individus sont satisfaits plus complètement et de façon plus satisfaisante ».

La loi de Wagner serait une explication empirique des causes de l'accroissement des dépenses publiques sur une longue période. C'est une « loi » d'évolution « théorique » qui énumère un certain nombre de raisons d'une intervention possible de l'état.<sup>17</sup>

Au moment de sa présentation par Wagner, cette explication n'était pas fondée sur une observation passée. Cette intuition s'est révélée correcte quelque temps après, grâce aux vérifications statistiques entreprises.

---

<sup>16</sup> Joseph Facal, *La croissance des dépenses publiques dans les pays de l'OCDE : que valent les explications par les théories néo institutionnelles du choix rationnel ?* Cahier de recherche no 06-01 janvier/2006 ISSN : 0846-0647, p3.

<sup>17</sup> Robert Cros, *Finances Publiques institutions et mécanismes économiques*, éditions CUJAS, 1994, P138.

### **1.1.2- Les classifications des opérations des dépenses publiques**

Dans cette époque, l'essentiel des dépenses budgétaires était constitué des dépenses de souveraineté et de dépenses de fonctionnement<sup>18</sup>. Actuellement, elles sont beaucoup plus diversifiées.

#### **\*Les classifications administratives :**

*La classification par ministère* : c'est la plus ancienne elle conduisait à une répartition des dépenses entre ministères. Elle regroupe les dépenses d'après les autorités administratives qui les effectuent.<sup>19</sup>

*Les dépenses en capital ou dépenses d'investissement* : Cette dépense laisse subsister quelque chose après elle ; c'est-à-dire celles qui accroissent le patrimoine de la collectivité qui les effectue<sup>20</sup>.

#### **\* Les classifications économiques :**

*Les dépenses courantes ou de fonctionnement* : la dépense de fonctionnement ne laisse subsister rien après elle ; on les appelle aussi les dépenses courantes.<sup>21</sup>

*Les dépenses de service ou administratives* :

Ce sont des dépenses effectuées avec contre partie ces dépenses qui rémunèrent des fournitures ou des services mis à la disposition de l'administration.

*Les dépenses de redistribution ou de transfert* :<sup>22</sup>

Ce sont des dépenses effectuées sans contre partie directes, elles prennent la forme de dons, elles sont rares chez les particuliers <sup>23</sup>

---

<sup>18</sup> Paul Marie gaudmet/ Joel Molinier, finances publiques : Budget /Trésor,TOME1,7eme Edition ,Montchrestien,E.J.A.,Paris, 1996, P70.

<sup>19</sup> Stéphanie Damarey, Finances Publiques ,« Finances de l'état, Finances locales , Finances sociales, Finances européennes »,Gualino éditeur EJA ,Paris ,septembre2006 ,P36.

<sup>20</sup> Paul Marie gaudmet, (1996), op. Cité, P77

<sup>21</sup> Loïc Philipe,( 1995 ), op. Cite, P75

<sup>22</sup> Loïc Philip, (1995), op cite, P75.

**\*Les classifications financières :**

Cette classification s'attache à la nature de la dépense

Les charges définitives : constituent des décaissements sans retour <sup>24</sup>se distinguent en dépenses ordinaires et dépenses en capital.

***1.1.3 - La rationalisation des dépenses publiques***

En fonction d'impératifs économiques et les immenses besoins des services publics, et puis que les procédures employées en matière d'évaluation des dépenses publiques restent empiriques et ne donnent pas entièrement satisfaction.

Depuis 1968, <sup>25</sup>un important effort de remise en cause des procédures de préparation du budget a été entrepris grâce à l'expérimentation d'une méthode nouvelle dite rationalisation des choix (**R.C.B**), mais au point en 1961 au ministère de la défense des Etats-Unis puis étendue sous l'appellation *planning programming budgeting system* (**P.P.B.S**) puis étendu quelques années plus tard, aux départements civils de l'administration fédérale américaine.

L'expérience R.C.B a cependant atteint un stade avancé au sein des ministères de la défense nationale, de l'équipement et de l'éducation nationale qui sont parvenus à mettre sur pied des budgets de programmes.

Le 25 novembre 1960, la commission interministérielle de R.C.B a été créée. Réunie deux fois par an, elle coordonne l'effort de R.C.B.<sup>26</sup>

Sur une longue période, les budgets publics augmentent plus vite que la richesse nationale<sup>27</sup>.

La RCB est un système de décision basé sur des règles entièrement nouvelles. Elle met en cause la répartition du pouvoir dans le milieu politique comme administratif.<sup>28</sup>

---

<sup>23</sup> Paul Marie gaudmet, (1996), *IDEM*, P79

<sup>24</sup> Stéphanie Stéphanie Damarey, *Finances Publiques* ,« Finances de l'état, Finances locales , Finances sociales, Finances européennes »,Gualino éditeur EJA ,Paris , septembre 2006,P34

<sup>25</sup> Aude Terray, *Le lancement de la rationalisation des choix budgétaires (1966-1968)*

<sup>26</sup> Muzellec (1986), *op cit*, p 63.

<sup>27</sup> Luc saidji jean luc albert- *finances de publiques* - edition Dalloz ,2007

L'innovation de la RCB consiste à mettre l'accent sur les objectifs ou les finalistes des actions administratives ; il s'agit d'une remise en cause des « budgets de moyens » ; l'analyse de système consiste en la deuxième phase fondamentale de toutes les études de RCB.

La démarche de la RCB implique le choix des objectifs, moyens, le contrôle des résultats.

1-Le choix des objectifs :<sup>29</sup>

Définir les objectifs est aussi difficile que de la sélectionner.

-*La définition des objectifs* : cette notion est complexe (objectifs du ministère de l'éducation, de l'intérieur,...) et relative (objectifs à court terme).

- *la sélection des objectifs* : se fait à partir de critères dont il faut établir les priorités, des urgences, hiérarchiser les objectifs.

2-Le choix des moyens :

Après avoir recensé les moyens, il faut les sélectionner.

-*Le recensement des moyens* : déterminer toutes les solutions possibles.

-*La sélection des moyens* : il y a plusieurs techniques, quantitatives la plus célèbre est méthode coûts-avantages, pour établir à la fin un programme qui indique l'ensemble des moyens pour atteindre l'objectif que l'on s'est assigné (program), et la tranche de crédit annuels (budgeting).

3-Le contrôle des résultats :

Il s'agit d'apprécier le degré de réalisation des objectifs, on détermine les écarts et on s'interroge sur les écarts.<sup>30</sup>

-*La constatation des écarts* : par le biais de la comptabilité analytique qui fait ressortir de la masse dans opérations effectuées, les diverses catégories de coût.

-*La signification des écarts* : à partir des « tableaux de bord » ; les responsables doivent éventuellement refaire en sens inverse le chemin parcouru, feed-back, de façon à réexaminer l'ensemble du programme et de gestion.

---

<sup>28</sup> A. Terray, *Des francs-tireurs ara experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances (1948-1968)* Apparaître n décembre2002, Paris, CHEFF.cité dans Aude Terray

<sup>29</sup>Luc Weber, *l'état acteur économique analyse économique du rôle de l'état, economica*, 3<sup>e</sup> édition, P323.

<sup>30</sup> *La lumière* (1976) ; *Op Cit* ; p193.

## ***1.2- La pauvreté : un phénomène multidimensionnel***

La pauvreté au sens économique est une notion à la fois facile à comprendre et difficile à définir. Elle désigne le manque ou la mauvaise qualité de ressources (naturelles, financières, immatérielles, etc.) vécu par des personnes, groupes de personnes, régions du monde, etc. les indices de pauvreté doivent mesurer le manque de capacité de performance pour atteindre certain minima acceptables tels que la capacité d'être bien nourris, en bonne santé et bien éduqués...<sup>31</sup>

En Algérie, la pauvreté soit au cœur des préoccupations gouvernementales et médiatiques. En France, le thème est apparu dans les débats pour l'élection présidentielle de 1974 mais depuis, la pauvreté s'est profondément renouvelée dans la forme qu'elle prend et la personne qu'elle touche de résiduelle, coexistence avec la croissance économique, elle est devenue 'structurelle' durable et persistante.

### ***1.2.1. Définition et origine du mot pauvreté***

La pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe, généralement représenté sous trois dimensions : la dimension monétaire, le manque ou la non satisfaction des besoins vitaux et la dimension sociologique et psychologique. La pauvreté est vécue aussi bien au plan individuel que collectif.<sup>32</sup>

B. Ames, W. Brown et S. Devarajan, ont tenté de donner une explication de la pauvreté ; « elle peut être définie au mieux comme étant une privation inacceptable du bien être de l'être humain. Une personne peut donc être considérée comme pauvre quand elle ne peut se procurer les biens et services en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins matériels fondamentaux ».<sup>33</sup>

Le PNUD déclare ainsi que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel – un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il

---

<sup>31</sup> Sami Bibi, *comparaisons ordinales robustes de la pauvreté multidimensionnelle: Afrique du sud et Egypte, revue d'économie du développement, N°1, de bæck, mars 200, p06.*

<sup>32</sup> Côte d'Ivoire: *Stratégie de Réduction de la Pauvreté / Rapport d'Étape au titre de l'année 2009/p5) Day], 2001.*

<sup>33</sup> B. Ames, W. Brown et S. Devarajan, « *Problèmes macroéconomiques* », 2000, In : [www.worldbank.org/poverty](http://www.worldbank.org/poverty)

s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées »<sup>34</sup>

En somme, « *La pauvreté est la réalité de la totale dépendance qui frappe une personne, une famille, une collectivité, une région et un pays* ». C'est « *un mal être, un manque qui cause une déficience naturelle* », « *une insuffisance des choses liées à la vie* ». <sup>35</sup>

Selon l'historien du moyen âge [Michel Mollat \(1978 :14\)](#) , « *le pauvre est celui qui ,de façon permanente ou temporaire ,se trouve dans une situation de faiblesse ,de dépendance ,d'humiliation caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les société ,de puissance et de considération sociale :argent, relation, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité de naissance ,vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelle. Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se relever sans l'aide d'autrui. Une telle définition peut inclure tous les frustrés, tous les laissés pour compte, tous les asociaux, tous les marginaux ; elle n'est spécifique d'aucune époque, d'aucune région, d'aucune milieu. Elle n'exclut pas non plus tous ceux qui, par idéal ascétique ou mystique, ont voulu se détacher du monde ou qui, par dévouement, ont choisi de vivre pauvres parmi les pauvres. »*

### **\*Bien être et pauvreté**

La définition de la pauvreté s'élabore en fonction de son comparateur le plus universellement reconnu, à savoir le bien être.

Par rapport à l'importance accordée à la perception individuelle dans la définition du bien- être deux grandes écoles de pensée ont émergé, à savoir les « utilitaristes » ou « welfaristes », et les « non utilitaristes » ou encore les « non welfaristes ». <sup>36</sup>

Les utilitaristes définissent le bien être comme le niveau de satisfaction atteint par un individu. Pour [Ravallion \(1992\)](#), cette double démarche relève de l'étape d'*identification* qui sert à définir qui sont les pauvres. La pauvreté concerne les individus dans le bas d'une distribution de bien-être.<sup>37</sup>Le phénomène peut être

---

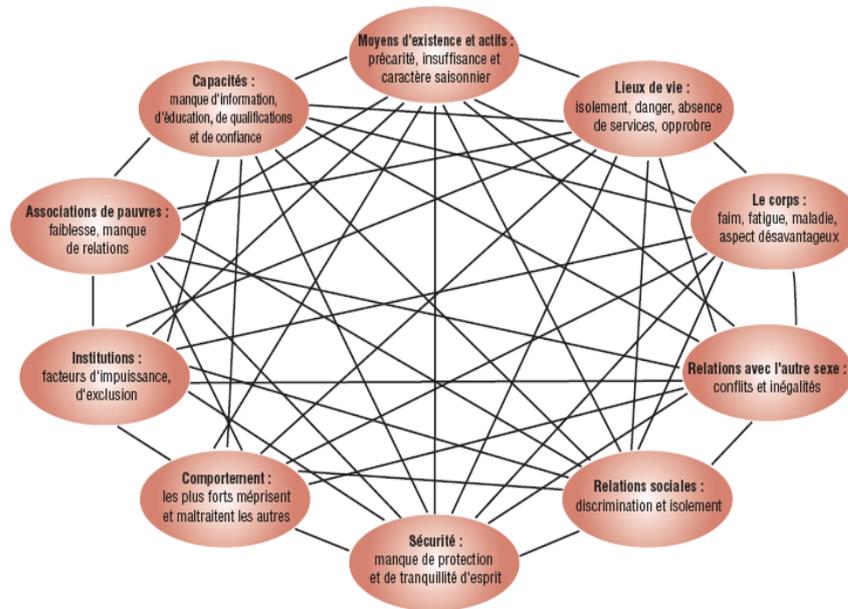
<sup>34</sup> Emmanuelle BENICOURT *La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale -Éditions de l'E.H.E.S.S. | Études rurales 2001/3-4 - N° 159-16- ISSN 0014-2182 | ISBN 2-7132-1421-1 | pages 35 à 53-p 35*

<sup>35</sup> Côte d'Ivoire: *Stratégie de Réduction de la Pauvreté / Rapport d'Étape au titre de l'année 2009 /p16*

<sup>36</sup> *Rapport national sur le développement humain durable au Bénin 1997, pnud, 1997.*

définis à travers les facettes de mal être comme présente la figure (I.1) qui présente les différentes relations qui existent entre ces facettes d'impuissances<sup>38</sup>

**Figure (I.1): Les facettes du mal être**



Source : Deepa Narayan, F & D, Décembre 2000, P. 20<sup>39</sup>

### **\*Pauvreté et exclusion sociale**

Pauvre ou exclus, il ne peut exister des notions absolues. C'est des notions relatives dont elles peuvent se varier selon les lieux et les époques, et pour bien destiner la relation entre les deux une analyse à la fois micro et macro sociologique permet d'élaborer trois types idéaux : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante.<sup>40</sup>

---

<sup>37</sup> KANKWENDA Mbaya, Luc-Joël Grégoire, Hugues LEGROS, Harouna OUEDRAOGO ; *La Lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne ; Economica, PNUD, p67*

<sup>38</sup> Abderrezak Benhbib, Mohamed Benbouuziane, Nasr-Eddine Cherif, Tahar Ziani, Samir baha Eddine Maliki, , *pauvreté et coopération* , les cahiers de laboratoire MECAS, SEDET, avril 2003 , p14.

<sup>39</sup> Maliki Samir B E, « *Quantification de la relation Pauvreté-Eau des ménages Algériens : Application d'un modèle indiciaire* », Thèse de doctorat en Science de Gestion, Faculté des Science Economiques et de Gestion, Université de Tlemcen, 2007/2008.

<sup>40</sup> Serge Paugam, *Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique*, Genèses, Année 1998, Volume 31, Numéro 1, p145.

**a- La pauvreté intégrée :** les « pauvres » ne forment pas une « underclass », au sens anglo-saxon, mais un groupe social étendu, ils ne sont pas non plus fortement stigmatisés.

**b- La pauvreté marginale :** Contrairement à la pauvreté intégrée, ce que l'on appelle les « pauvres » ou les « exclus » forment seulement une petite frange de la population, leur situation dérange car elle souligne « les ratés du système et renforce les désillusions du progrès »<sup>41</sup>

**c- La pauvreté disqualifiante :** La pauvreté disqualifiante est une relation d'interdépendance entre les pauvres et le reste de la société qui génère une angoisse collective, car beaucoup de personnes appartiennent à cette partie d'une façon progressive dont la situation est instable, craignent de la venir.

*"People are excluded not only from publicly provided services but from a broad range of social, political and economic institutions, and as a result experience lack of capabilities and entitlements".*<sup>42</sup>

### ***1.2.2- Une pluralité de définition***

Il est communément admis que la pauvreté fait référence à un manque de ressources et à une série d'handicaps socioculturels. La pauvreté est une conduite, elle doit être analysée et combattue comme telle.<sup>43</sup>

#### ***a - Pauvreté absolue***

Définie par l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels en nourriture, vêtement, logements et soins. Une personne est pauvre si elle n'arrive pas, cause de la faiblesse de ses ressources, à satisfaire ses besoins de base (alimentaire et non alimentaire)<sup>44</sup>

---

<sup>41</sup> Raymond Aron, *les désillusions du progrès Essai sur la dialectique de la modernité*, Paris, Calmann-Lévy, 1969 ,in Serge Paugam, *Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion* p146

<sup>42</sup> David Hulme, Karen Moore and Andrew Shepherd, *Chronic poverty: meanings and analytical frameworks*, November 2001, Chronic Poverty Research Centre ISBN Number: 1-904049-01-X, p27

-On fixe un seuil unique pour tous les pays, comme 1 ou 2 dollars (1985) de Consommation par jour (en termes de parité de pouvoir d'achat 1985). Avec cette méthode employée par la Banque mondiale, le seuil correspond au même panier de biens dans tous les pays ;<sup>45</sup>

-On fixe un montant minimum de calories et on estime les pourcentages d'habitants qui, dans chaque pays, ont une consommation de calories inférieure à ce chiffre (méthode de la FAO).

### *b- Pauvreté relative*

La pauvreté relative est un indicateur d'inégalité : « est pauvre celui qui n'a pas accès aux besoins consommés par la grande majorité de ses concitoyens »

Pauvreté : avoir un niveau de vie en retrait de celui de la majorité de la population, soit avoir un niveau de vie inférieur à un certain seuil, à un certain pourcentage du niveau de vie réputé « normal ». <sup>46</sup>

[Peter Townsend](#), propose une définition qui repose sur une approche relative de la pauvreté :

« Les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation type, la participation aux activités et avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles ils appartiennent ».

### *c- Pauvreté objective*

Cette approche pose a priori la valeur du seuil de pauvreté. Elle est couramment utilisée par les chercheurs dans leurs travaux, en raison des contraintes rencontrées en tentant d'agréger les multiples différents utilisés au sein d'une catégorie de population.

---

<sup>44</sup> SMAHI. A, « *financement de la pauvreté et coopération* », mémoire de magistère en Sciences Economiques, université Tlemcen, février 2005.

<sup>45</sup> Christian Morrison, *santé, éducation et réduction de la pauvreté par*, Cahier de politique économique N° 19OCDE 2002, p35.

<sup>46</sup> Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) remis le 29 avril 2008 dans [www.onpes.gouv.fr/](http://www.onpes.gouv.fr/)

*d- Pauvreté subjective*

Les approches subjectives de la pauvreté se nourrissent des réponses à des questions relatives au sentiment pour le ménage d'être à l'aise, de pouvoir mettre de l'argent à côté, Ou à l'opposé de devoir tirer sur ses réserves, de disposer ou non de la somme minimale perçue pour « joindre les deux bouts ».

*e- Pauvreté transitoire/structurelle*

Les transitions vers la pauvreté dépendent directement des variations des revenus des membres du ménage et de la décomposition démographique.

*f- Pauvreté instantanée/cycle de vie :*

Pour cette approche, il est essentiel de différencier les pauvres d'une façon permanente et ceux qui le sont de manière transitoire

*g- Pauvreté monétaire*

Dans cette approche la pauvreté est mesurée à partir des revenus ou de la consommation des ménages. Dans le cadre de cette définition une personne est pauvre si et seulement si elle ne dispose pas d'un revenu suffisant pour satisfaire à un certain niveau de bien être.

Ainsi au point de vue des revenus de la consommation des ménages, une personne est pauvre si son niveau de revenu ou de consommation est inférieur à un seuil de pauvreté prédéfini. <sup>47</sup>

*h- Pauvreté temporaire (passagère)*

C'est une pauvreté à court terme, ou un ménage peut descendre au dessous de la ligne de pauvreté et devient éventuellement pauvre suite à de nombreux déclin du niveau de vie.

*i- Pauvreté chronique*

Contrairement à la précédente, c'est une pauvreté à long terme .elle est plus difficile à identifier puisqu'elle est associée à un ensemble de facteurs mutuels.

---

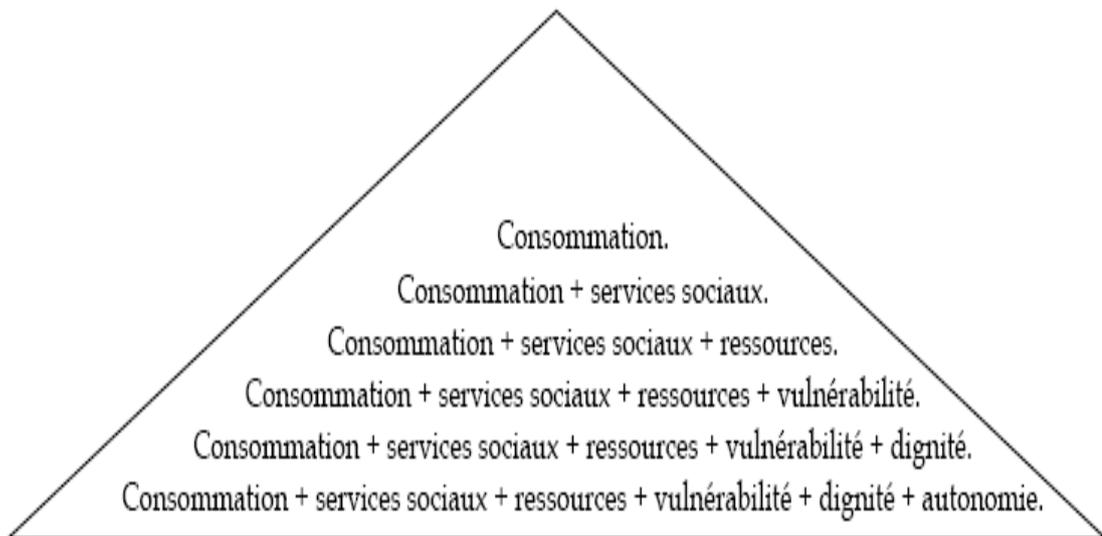
<sup>47</sup> Mbaya kankwenda and all, op, cité diagnostique et évaluation de la pauvreté en Afrique du sud au Sahara, P68.

*j-Pauvreté humaine (selon le PNUD)*

Les travaux du sommet social de Copenhague ont tenté de clarifier et d'unifier le concept de la pauvreté.

« La pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viable ; faim et malnutrition ; mauvaise santé ; morbidité et mortalité accrues du fait des maladies ; absence ou insuffisance de logement ; environnement insalubre ; discrimination sociale et exclusion. »<sup>48</sup>

**Figure (I.2) : l'extension progressive du champ thématique de la pauvreté**



Source : Razafindrakoto et al, 2001.

Baulch (1996) intègre la définition de la pauvreté sous forme d'une pyramide similaire à la précédente en illustrant un arbitrage (trade-off) entre pauvreté et un simple indicateur de mesure et en considérant la pauvreté comme un concept plus inclusif puisque il met la dimension du revenu en première ligne puis graduellement les actifs, la vulnérabilité et l'impuissance.<sup>49</sup>

<sup>48</sup> Mbaya kankwenda and all, op, cité, p70.

<sup>49</sup> Samir baha Eddine Maliki, Abderrezak Benhbib, Mohamed Benbouuziane, Tahar Ziani, Nasreddine cherif, "mesure de la pauvreté urbaine et rurale de la wilaya de Tlemcen : proposition d'un modèle économique logit et probit, les cahiers de laboratoire MECAS, octobre 2001.p

### 1.2.3- L'école Welfariste

La littérature nous permet de distinguer trois grandes écoles de pauvreté qui sont :

- ❖ L'école Welfariste. (bien-être)
- ❖ L'école des besoins de base.
- ❖ L'école des capacités.

(Bien-être) de nombreux définition de pauvreté par cette école, par exemple la définition cité par Martin Ravallion : « *la pauvreté peut être existé dans une société donnée quand une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien être économique considéré comme un minimum raisonnable par les normes (standards) de cette société.* »<sup>50</sup>

En terme de mesure du niveau du bien être, cette approche va donc privilégier des indicateurs plus « neutres » c'est à dire qui ne privilégient pas un type de bien sur un autre, l'important étant que la personne en retire de l'utilité.<sup>51</sup>

Les travaux d'Aron et Mc Guire (1970), de Meerman (1979) et de Selowsky (1979) ont défini les deux grandes approches largement utilisées de nos jours. Dans la synthèse qu'il a faite de ces approches, Van de Walle et Kimberly (1995) relève deux niveaux de complexité.

Aron et McGuire (1970) ont cherché à appréhender la valeur subjective du bien public pour l'individu en estimant des prix virtuels. Cependant, les difficultés liées à une telle entreprise en ont limité l'application.

Van de Walle (1996) a procédé à une revue critique des méthodes d'évaluation des dépenses publiques. Il ressort de son étude qu'il existe de nombreuses approches pour évaluer l'impact des dépenses publiques, mais les méthodes les plus courantes sont la méthode de l'incidence des avantages (*benefit incidence analysis*)

### 1.2.4- L'école des besoins de base

D'après cette école, il s'agit d'un manque de certains biens, qui sont qualifié comme des biens de base car leur satisfaction est considérée comme préalable à la qualité de la vie humaine.

---

<sup>50</sup> Martin Ravallion « *poverty comparisons* » Harwood academics publishers, 1994, p3. cité par Moumami Ahmela, p30.

<sup>51</sup> Aboua Gérald HOUNKYDET *Incidences des dépenses publiques dans la réduction de la pauvreté: cas du Bénin* Université d'Abomey-calavi, mémoires leines

L'approche traditionnelle de besoins de base considérait que les commodités de base comprenait : la nourriture, de l'eau potable, des aménagements sanitaires, le logement, la santé, et l'éducation de base et l'accès au service de transport publics.

Le problème de cette école est la détermination des besoins de base, ou cette détermination varie selon les spécialistes, les nutritionnistes ont une conception de besoins de base (en calories) différente de celle de physiologiste ou d'autre spécialistes.

P.S Streeten et al , ajoutent que " l'approche des besoins de base rappelle le souci fondamental du développement qui est les êtres humains et leur besoins" <sup>52</sup>

### *1.2.5- L'école des capacités. : The Capability School*

Elle se base sur les capacités humaines, elle est la plus récente des écoles de la pauvreté, son principale leader est 'l'économiste indien Amartya Sen qui a élargit le concept de pauvreté en introduisant les capacités de l'être humain.

SEN relève le sujet de la qualité de la vie au delà de la possession des commodités.

Ensuite, il donne la différence entre l'approche des capacités et l'approche welfariste en disant « les perspectives des capacités fournissent une identification plus totale dans lesquelles les vies peuvent être enrichies ou appauvries » <sup>53</sup>

Sen (1983) dans l'illustration de sa démarche, est marqué par un exemple classique : « Prendre la bicyclette est bien sur une commodité.

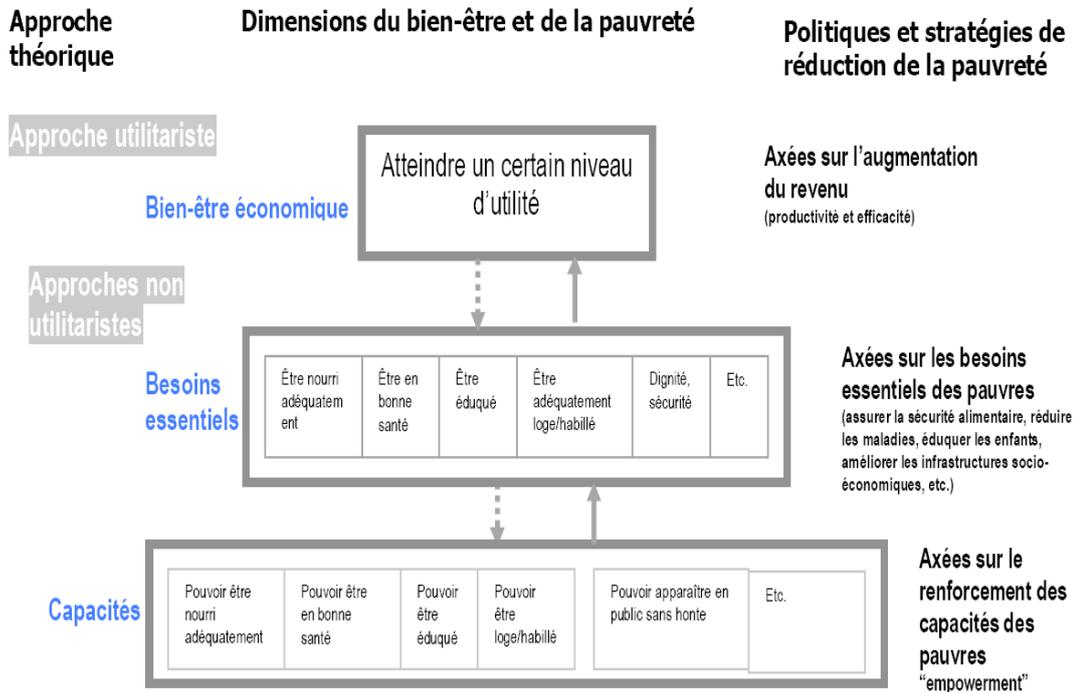
Donc la pauvreté peut être définie comme un manque fondamental de capacités minimales adéquates » (Sen, 1992, p.160)

---

<sup>52</sup> Streeten P.S and al , 'first things first: meeting basic human needs in the developing countries ,world bank, oxford press university ,1981.cité par MOUMI ,p31 .

<sup>53</sup> SEN ,A , « Inequality Reexamined » ,Harvard university press ,Cambridge ,Massachussets,1992,p44,in Louis-Marie Asselin & Anyck Dauphin ,2001,op0.cité,p23; in rapport MECAS P24

Figure (I.3) : Dimensions du bien être et de la pauvreté



Source : Programme des Nations Unies pour le Développement (2007)<sup>54</sup>

### \*Définition d'un indicateur de pauvreté

Un indicateur de pauvreté est une variable proxy mesurable et aussi près de la réalité que possible d'une dimension particulière spécifiée dans l'espace de la pauvreté. L'indicateur de pauvreté est différent d'une mesure de pauvreté et aussi d'indice de pauvreté. L'indice de pauvreté est une fonction de l'indicateur de pauvreté (revenu) sur l'ensemble de la population. L'indicateur permet de déterminer si le ménage ou l'unité statistique sur laquelle porte l'étude est ou non pauvre (mesure de pauvreté). L'indice de pauvreté mesure la proportion de pauvres au sein d'une population.<sup>55</sup>

<sup>54</sup> Smahi A, « Microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen », thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Tlemcen, septembre 2010.

<sup>55</sup> Aboua Gérald HOUNKYDET, Mémoire on line, Incidences des dépenses publiques dans la réduction de la pauvreté: cas du Bénin, 2006.

**\*Incidence de la pauvreté**

L'incidence de la pauvreté est représentée par le pourcentage (%) de pauvres dans la population de la case correspondante et par le nombre absolu de pauvres au seuil de pauvreté<sup>56</sup>

L'intensité représente l'écart entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie moyen des pauvres ; et l'inégalité parmi les pauvres.<sup>57</sup>

**1.2.6 - Pauvreté et transition éducative et urbaine :**

Conditionné au développement du « capital humain », à la conception d'apprentissage tout au long de la vie, l'objectif à l'international est de mettre en œuvre un programme universel d'éducation et de protection de l'enfance, intégrant les initiatives privées.

Les inégalités d'accès à l'éducation entre filles et garçons se transmettent entre générations, les mères ayant été plus souvent elles-mêmes privées d'éducation. 93 % des enfants non scolarisés ont une mère illettrée.

La transition urbaine réduit la pauvreté mais induit d'autres formes d'exclusion. L'urbanisation facilite l'accès à l'éducation, la santé, l'activité et l'emploi en concentrant les équipements.

En 2007 la population du monde est partagée à égalité entre zones urbaines et rurales. La population urbaine progresse de 2,5 % par an contre 0,4 % en zone rurale. En 2030, 5 milliards d'habitants vivront en milieu urbain contre 3,05 en 2005. Des évolutions sociales importantes à l'avenir seront liées à l'urbanisation et à ses effets.

---

<sup>56</sup> Notes Techniques, « Mesure et analyse de la pauvreté », Banque mondiale, April 2002, in [www.worldbank.org/poverty/data](http://www.worldbank.org/poverty/data).

<sup>57</sup> Boniface Essama-Nssah, *Inégalité, pauvreté et bien-être social 'Fondements analytiques et normatifs'*, De Boeck Université BALISES, 1 ère édition, Bruxelles, 2000, p64.

**Tableau (I. 3): Répartition de la population dans le monde : zones urbaines, fécondité, espérance de vie**

	Zones urbaines		Fécondité		Espérance de vie	
	2004	2015	2004	2015	2004	2015
Régions développées	75,7	77,6	1,56	1,60	75,8	77,3
Régions moins développées	42,6	48,9	2,92	2,65	63,4	65,3
Pays les moins avancés	28,1	35,3	5,13	4,40	49,6	52,9
Afrique	39,6	46,4	4,91	4,19	48,9	51,0
Asie	39,6	45,9	2,55	2,30	67,2	69,4
Europe	73,7	75,4	1,38	1,40	74,2	75,7
Amérique latine et Caraïbes	76,8	80,8	2,53	2,23	70,4	72,6
Amérique du Nord	77,5	79,3	2,05	2,03	77,4	78,5
Océanie	73,6	75,6	2,34	2,16	74,1	75,9
Ensemble du monde	48,8	53,9	2,69	2,50	65,4	67,2

Source : Rapport 2004, Nations Unies

Le concept de la pauvreté a pris une multitude d'images ou sa détermination constitue une tâche difficile, basé soit sur des critères objectifs (exclusion sociale, capital humain...), soit une reconnaissance subjective des ménages (satisfaction des besoins jugés essentiels, facilité financière ...),

De nombreuses politiques de lutte sont éclatante, mais elle différent d'un pays à un autre suivant les moyens financiers des territoires d'un côté et l'environnement (soit économique, sociale....) de l'autre côté.

## *Section 2 : les dépenses publiques comme facteur de réduction de pauvreté*

Dans le but d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, de nombreux pays ont réexaminé les pratiques de gestion en vigueur dans le secteur public. Les services assurés ou les résultats atteints retiennent aujourd'hui plus l'attention que le volume des ressources utilisées par un programme ou un ministère.<sup>58</sup>

Dans cette optique, il a fallu préciser les résultats souhaités ou ciblés par les prestataires de services publics, en mettant de plus en plus l'accent sur le service aux utilisateurs, tout en laissant aux gestionnaires des organismes dépensiers une plus grande latitude dans leurs activités quotidiennes. En particulier, les contraintes temporelles concernant l'utilisation des crédits budgétaires ont été quelque peu assouplies grâce à des possibilités de report dans un grand nombre de pays, et les méthodes de gestion par poste de dépense ont été progressivement abandonnées, les gestionnaires recevant aujourd'hui des dotations globales couvrant l'ensemble de leurs coûts de fonctionnement dans de nombreux pays de l'OCDE (Australie, Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Nouvelle- Zélande, Pays-Bas et Suède).

Ces approches ont permis aux organismes publics de mieux répondre aux besoins des utilisateurs tout en améliorant leur efficacité économique (en contribuant par exemple à éviter les fortes augmentations de dépenses destinées à épuiser les crédits en fin d'exercice), comme il est le cas des dépenses publiques qui visent la réduction de la pauvreté.

La mesure des résultats et l'élaboration des incitations adéquates ont cependant été difficiles. En outre, si l'attention désormais davantage portée aux résultats qu'au

---

<sup>58</sup>[http://fr.wikipedia.org/wiki/Indicateur\\_de\\_pauvret%C3%A9#Calcul\\_des\\_IPH](http://fr.wikipedia.org/wiki/Indicateur_de_pauvret%C3%A9#Calcul_des_IPH)

contrôle des ressources peut être gage de gains d'efficacité, il importe de reconnaître qu'il peut aussi en résulter un dérapage des dépenses publiques.

## *2.1- Réformes et pratiques de gestion pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques : le management des dépenses publiques*

Comme le travail est le principal intrant des services publics, la mise en œuvre d'une démarche de gestion privilégiant les résultats a rendu plus pressante une réforme de la gestion des effectifs du secteur public. Dans plusieurs pays, le secteur public souffre de graves pénuries de compétences ou de personnel, au moment où une part significative de fonctionnaires est proche de l'âge de la retraite ; ce problème est particulièrement sérieux au Canada, au Danemark, en Finlande, en Irlande, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et en Suède. Il y peu de temps encore, la sécurité de l'emploi, les horaires allégés et des dispositions plus généreuses en matière de retraite expliquaient souvent l'attrait de la fonction publique. Pourtant, ces pratiques, bloquant les travailleurs dans des emplois de fonctionnaires à vie, ont contribué à une certaine asymétrie du comportement en matière de dépenses publiques...

### *A- La Réforme Budgétaire*

*Qu'est-ce qu'un budget programme ?*

La démarche de la programmation budgétaire par objectifs, est, en principe la suivante<sup>59</sup>:

- déterminer sur la base des politiques sectorielles les objectifs précis à atteindre à une échéance donnée en réponse aux besoins ;
- déterminer les voies et moyens les plus efficaces pour permettre la réalisation de ces objectifs ;

---

<sup>59</sup> Lalumière Pierre, *Les Finances Publiques*, Armand Colin Collection U, édition 1976, Paris, p104.

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

- élaborer un programme sur une base pluriannuelle d'activités avec une description des responsabilités et en combinant les ressources humaines, matérielles et financières ;
- budgétiser en évaluant le coût de chaque programme et allouer les ressources pour l'exécution des tranches annuelles ;
- impliquer tous les services de base dans le processus d'allocation des ressources publiques ;
- assurer une meilleure transparence dans l'allocation des ressources ;
- définir des indicateurs de mise en œuvre des programmes et des indicateurs de résultats pour mesurer les performances. Les avantages attendus de la mise en place des budgets programmes peuvent se résumer en deux points cruciaux :
  - a. l'introduction d'un changement de comportement dans l'élaboration des demandes de crédits. Ainsi, tout crédit demandé doit concourir à la poursuite d'un objectif donné dans le cadre d'un programme. Sa formulation sur une période triennale permet d'avoir une vision plus claire entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.
  - b. une meilleure rationalisation dans l'allocation des ressources par une vision à moyen terme de la politique budgétaire, dans la formulation des choix budgétaires stratégiques et dans l'identification d'inflexions à apporter à la politique de dépenses budgétaires.

### *B- La gestion intégrée de la dépense GID*

Dans le cadre des grandes réformes de modernisation et de promotion pour la bonne gouvernance, le projet GID se veut être le vecteur promotionnel de la gestion rationnelle des dépenses publiques ; et ce grâce à une utilisation efficiente des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La mise en place du système de gestion intégrée des dépenses, GID, permettra l'optimisation de la gestion de la dépense publique dans les meilleures conditions de fiabilité, célérité et efficacité.

**\* Objectifs du système GID**

Le **GID** est un système d'information budgétaire et comptable unifié et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense qui permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- L'accélération du traitement des actes liés à la dépense dans le respect de la législation en vigueur ;
- La rationalisation et la simplification des circuits et des procédures d'exécution des dépenses publiques, à travers le principe de la saisie unique de l'information et de sa communication aux partenaires concernés ;
- Le rapprochement des écritures et la concordance à tout moment,
- L'accélération du processus d'élaboration des lois de règlement ; grâce à l'élaboration des tableaux de bord nécessaires à un meilleur suivi de l'exécution des actes liés à la dépense de l'Etat. <sup>60</sup>

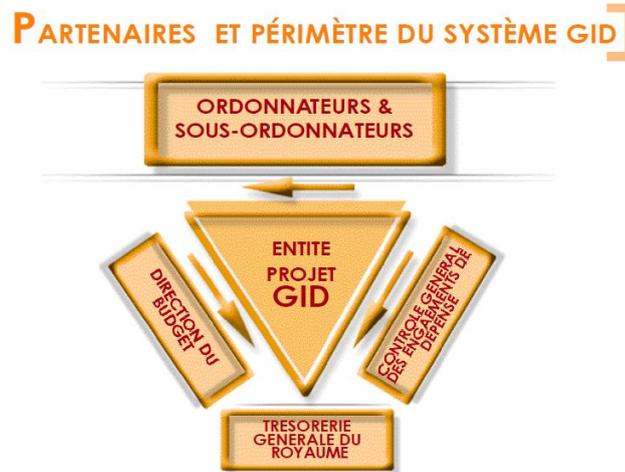
**\*Le système GID prend en charge**

- Toutes les dépenses (hors dette publique et rémunérations du personnel) ;
- Tous les actes de la dépense publique, depuis l'ouverture des crédits jusqu'à l'élaboration de la loi de règlement ;
- Toutes les composantes du budget de l'Etat (Budget Général, Budget Annexe, Compte Spéciaux du Trésor et S.E.G.M.A. Il implique également, tous les intervenants dans l'exécution de la dépense publique (D.B, Ordonnateurs, CGED et TGR)

---

<sup>60</sup>Trésorerie générale du royaume, la gestion intégrée de la dépense GID, ministère de finance et de privatisation p4

Figure (I. 4) : le contenu du système GID



Source : Trésorerie générale du royaume, la gestion intégrée de la dépense GID, ministère de finance et de privatisation p5.

### *C- Les CDMT pour lutter contre la pauvreté*

Un CDMT est un instrument essentiel grâce auquel le gouvernement peut clairement définir ses priorités de dépenses stratégiques dans les limites d'une enveloppe de ressources budgétaires viable. Un CDMT vise trois objectifs : amélioration de la performance macroéconomique, plus particulièrement de la rigueur budgétaire ; meilleure répartition des ressources entre les secteurs et à l'intérieur des secteurs ; et utilisation plus rationnelle des ressources publiques. Les objectifs complémentaires sont, entre autres : une meilleure prévisibilité budgétaire pour les ministères

d'exécution ; une responsabilité politique accrue en ce qui vis-à-vis des résultats des dépenses publiques grâce à un processus de décision plus légitime et le renforcement de la crédibilité des décisions budgétaires par la prise en compte effective des contraintes politiques qui ont été exprimées en amont.

L'absence d'un CDMT révèle l'absence d'un cadre stratégique permettant aux dépenses d'être inspirées par les priorités de politique générale et tempérées par les

réalités budgétaires. Un CDMT combine, d'une part, une enveloppe de ressources budgétaires fixée du sommet à la base et, d'autre part, des affectations des ressources disponibles effectuées de façon rationnelle et dans un souci d'économie, décidées de la base au sommet, et dans le cadre d'une programmation budgétaire pluriannuelle.

\* Les étapes d'un CDMT<sup>61</sup>

Les six étapes d'un cadre de dépenses à moyen terme détaillé sont :

1. Élaboration d'un cadre budgétaire macroéconomique. Un modèle macroéconomique qui incorpore des projections de recettes et de dépenses à moyen terme (pluriannuel).

2. Élaboration de programmes sectoriels. Accord sur les objectifs sectoriels, les résultats et évaluation des activités, élaboration de programmes et de sous-programmes et estimation préliminaire des coûts.

3. Élaboration de cadres de dépense sectoriels (SFE). Analyse des arbitrages intrasectoriels et intersectoriels.

4. Définition des enveloppes de ressources par secteur. Fixation de plafonds budgétaires annuels et à moyen terme.

5. Élaboration de budgets sectoriels. Sélection de programmes clés annuels et à moyen terme (avec des montants plancher) au niveau des secteurs, faisant ainsi correspondre les priorités intra-sectorielles spécifiques avec les plafonds budgétaires généraux.

6. Approbation finale des autorités politiques. Présentation d'estimations budgétaires au gouvernement et au parlement pour approbation.

Le CDMT doit être considéré comme un complément (et non se substituer) à la réforme budgétaire fondamentale, le CDMT peut progressivement avoir un impact plus important au moment de la formulation du budget

---

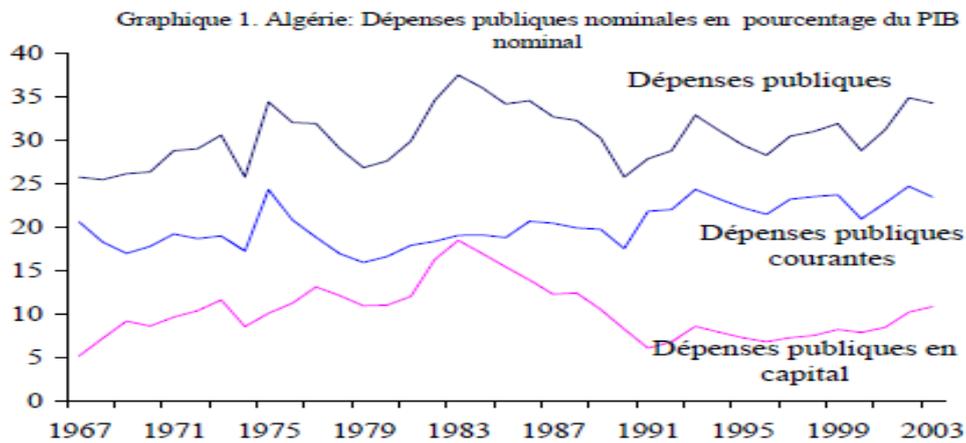
<sup>61</sup> Banque mondiale, 1998b.

## 2.2- Évolution des dépenses publiques en Algérie

### 2.2.1- Intervention étatiques à travers les dépenses publiques et leur situation en Algérie

Les dépenses publiques sont fortement tributaires des recettes budgétaires d'hydrocarbures.

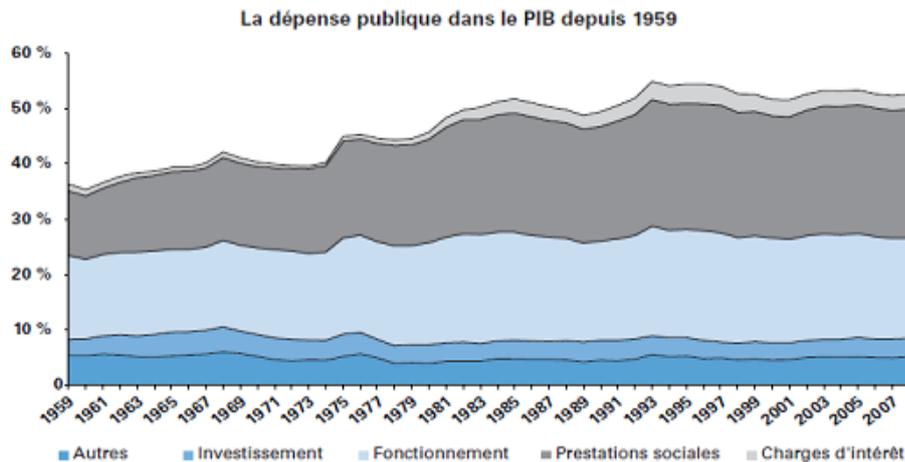
**Figure (I. 5) : situation des Dépenses publiques nominales en pourcentage du PIB**



Source : Rapport dépenses publiques, 2008

De 1967 à 2003, le coefficient de corrélation entre l'évolution des dépenses publiques nominales et celle de la croissance nominale du PIBHI était d'environ 0,75, ce qui est élevé (graphique 2). Au cours de la même période, la part des dépenses publiques réelles dans le PIB hors hydrocarbures est passée de 16 % à plus de 50 % et la croissance annuelle moyenne du PIB réel hors hydrocarbures a été d'environ 4 %

Figure (I.6) : répartition des dépenses publiques par catégorie (2008)



Source : rapport dépenses publiques 2008.

Les conclusions des ouvrages qui traitent de la relation entre les dépenses publiques et les variations du PIB réel s'opposent parfois entre elles. Certains auteurs soutiennent que les dépenses publiques sont un instrument permettant d'accroître la production. D'autres estiment que les dépenses publiques sont endogènes et sont tributaires de la croissance économique. Cette dernière proposition, que l'on a baptisée loi Wagner, signifie que les dépenses publiques augmentent de manière endogène afin de remplir les fonctions de protection, d'administration et d'éducation de l'État.

### 2.2.2-Tests de causalité concernant les dépenses publiques et le PIB en Algérie

Étant donné la faible productivité apparente des dépenses publiques en capital et la part sensible des dépenses publiques dans le PIB, il importe de déterminer si les dépenses publiques stimulent la croissance du PIB hors hydrocarbures. Comme l'impact sur la croissance économique peut varier d'une sous-catégorie de dépenses publiques à une autre, l'étude établit une distinction entre les dépenses courantes (Gcons) et les dépenses en capital (Gcap). Les données annuelles de la période 1967-2003 proviennent des autorités algériennes, du FMI et des SFI. Toutes les variables

sont exprimées en logarithmes. (La méthode économétrique employée pour estimer le modèle et tester le lien de causalité à la Granger est décrite à l'appendice III). Compte tenu des changements structurels importants de l'économie algérienne au cours de la période 1967-2003, il s'agit là d'une restriction importante. Toutefois, pour illustrer comment une simple transformation mono tonique, comme le remplacement de variables par leur rang, peut influencer sur le pouvoir des tests de lien de causalité à la Granger, les résultats des méthodes classiques (les moindres carrés ordinaires et le Modèle vectoriel de correction d'erreur - MVCE) sont également présentés. (Voir appendice II pour une analyse des modèles).

Les données ne confirment pas l'hypothèse selon laquelle il y aurait un lien de causalité des dépenses publiques courantes vers le PIB hors hydrocarbures.<sup>62</sup>

**Tableau (I. 4) : résultat de teste de causalité (dépenses publiques/PIBHH)**

Modèle	Déterminer le sens de la causalité à la Granger entre les dépenses publiques et le PIBHH	Rang (a)	MCO (b)	MVCE (c)
1	Les dépenses courantes influent-elles sur le PIBHH?	Non	Non	Non
2	Les dépenses en capital influent-elles sur le PIBHH?	Oui*	Non	Non
3	Les dépenses influent-elles sur le PIBHH?	Oui**	Non	Non
4	Le PIBHH influe-t-il sur les dépenses courantes?	Non	Non	Oui**
5	Le PIBHH influe-t-il sur les dépenses en capital?	Non	Non	Non
6	Le PIBHH influe-t-il sur les dépenses?	Non	Non	Non

\*et \*\* indiquent un rejet de la causalité nulle à 5°/ET 0 1°/respectivement .les chiffres entre parenthèses indiquent des coefficients de probabilité de tests WALD.

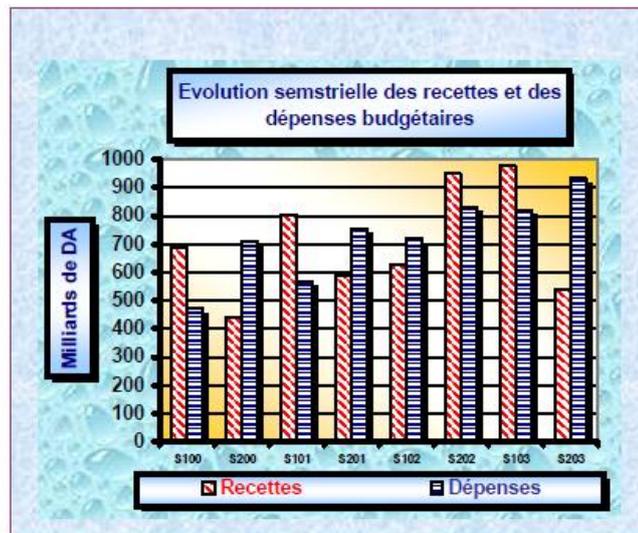
Source : rapport dépenses publiques 2008.

Les résultats confirment que les dépenses publiques en capital peuvent être utilisées pour accroître le PIBHH. Cela dit, pour que les augmentations de dépenses en capital soient parfaitement productives, les dépenses courantes afférentes à l'entretien et les opérations doivent aussi augmenter .qui ressort de l'absence de lien

<sup>62</sup> Rapport du FMI No. 05/52. Mai 2006. Algérie : Questions choisies Préparé par Holger Floerkemeier, Nkunde Mwase et Taline Koranchelian (tous de MCD). Approuvé par le Département du Moyen-Orient et de l'Asie centrale Le 21 décembre 2004, P57.

de causalité des dépenses courantes vers le PIBHH, ce n'est pas tant le besoin de réduire les dépenses courantes que la nécessité d'une répartition efficace des ressources de manière à ce que les dépenses courantes correspondent à ce qu'il faut pour que les dépenses publiques en capital soient productives.

**Figure (I.7) : évolution des recettes des dépenses budgétaires**



Source : rapport dépenses publiques 2008.

Les recettes budgétaires ont enregistré une moins value de 59 milliards de DA, soit -3,7% en 2003 par rapport à 2002. En termes nominaux,

Elles sont passées de 1 576,7 milliards de DA à fin décembre 2002 à 1 517,7 milliards de DA à la même période de l'année 2003.

Les dépenses budgétaires ont augmenté de 13,0%, passant ainsi de 1550,7 milliards de DA à fin décembre 2002 à 1 752,7 milliards de DA à la même période de l'année 2003, soit une hausse de 202 milliards de DA<sup>63</sup>.

<sup>63</sup> Ministère des finances, direction générale des études et de la prévision, LA situation économique et financière EN 2003, P8.

### 2.3- Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté

Les années 1990 ont vu la naissance d'un accord à l'échelon mondial mettant l'atténuation de la pauvreté au centre des efforts de développement. Différents événements ont marqué cette évolution.

Différents programmes de lutte contre la pauvreté sont alors compris comme des efforts pour améliorer non seulement les conditions de vies des pauvres, mais aussi leur mobilité sociale vers le haut dans les grands domaines –clés de la vie en commun<sup>64</sup>.

**Tableau (I. 5) : phase d'évolution des initiatives de lutte contre la pauvreté**

Lors du Sommet mondial pour le développement social, 186 gouvernements ont décidé d'éliminer la pauvreté ↓		Réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015 est un des objectifs internationaux de développement (IDG) qui ont été arrêtés ↓			En approuvant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, plus de 160 dirigeants de la planète ont souscrit aux IDG ↓		
1995↓	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
↑↑				↑↑↑	2003		
La période 1997–2006 a été proclamée «Première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté»		FMI et Banque mondiale ont accepté de lier la remise de dettes aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)			FMI et Banque mondiale organisent une conférence devant passer en revue les expériences des CSLP ↑↑↑		

**Source : Coup d'œil aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, direction du développement et de la coopération DDC, P2.**

La banque mondiale et le fond monétaire international (FMI) ont lancé fin 1999 une initiative conjointe qui place la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement. Tous les pays à bas revenu désireux de bénéficier d'une aide financière d'une de ces organisation, ou d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés), sont appelés à préparer un programme de lutte contre la pauvreté, désigné en français sous le terme de document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP, en anglais PRSP).

<sup>64</sup> WODON Quentin, *Marketing contre pauvreté, les éditions de l'atelier, Paris, 1993, p37.*

A Cologne (en Allemagne), les chefs d'état et de gouvernement du G7 ont décidé un plan d'annulation de la dette, d'accélérer les allègements de la dette dans le temps et d'annuler toutes les dettes bilatérales dans le cadre de programme d'aide au développement

Les institutions de Bretton-Woods (IBW) et pour mettre en œuvre cette initiative ont mobilisé des moyens humains et financiers considérables.

La banque mondiale et à travers les opérations de l'Agence Internationale pour le Développement (AID), s'intègre dans les crédits de soutien à la réduction de la pauvreté (en anglais PRSC).

Ceux du FMI dans celui de la facilité de réduction de la pauvreté et de Croissance (en anglais PRGF)

La publication en 2000 par la banque mondiale d'un Rapport sur le développement dans le monde consacré à lutte contre la pauvreté a ainsi été suivie en 2001 par celle d'un document de référence (source book) qui constitue un guide pratique à destination des pays concernés

### ***2.3.1-Définitions et caractéristiques***

Les stratégies de réduction de la pauvreté jouent aujourd'hui un rôle central dans l'aide financière et l'appui à la réforme des politiques économiques réalisés sous l'égide des pays en développement, notamment ceux considérés comme pauvres.

Le lancement des nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté constitue un énorme défi pour la communauté internationale

Ces stratégies s'articulent généralement autour de 4 piliers principaux qui participent directement ou indirectement à l'allègement de la pauvreté (Montalieu, 2008)<sup>65</sup> :

---

<sup>65</sup> Montalieu T., « Microfinance et réduction de la pauvreté : de la stratégie étroite du microcrédit à l'approche élargie de la micro intermédiation », LEO -Université d'Orléans, journées internationale de micro-intermédiation, Orléans 13-14 mars, 2008, p.04.

- La création de richesses dans une logique de croissance inclusive (pro-poor growth)<sup>66</sup>.
- Un développement accéléré de l'accès aux services sociaux de base
- Une action sur la vulnérabilité économique par la protection sociale et la gestion des risques
- Une gouvernance renouvelée et plus conforme à un management participatif et décentralisé.

Qu'est ce que la lutte contre la pauvreté ?

La profusion des approches et la formulation de nouveaux concepts rendent ardu la mise en place d'une stratégie claire.

Les analyses récentes ont démontré que la réduction de la pauvreté absolue repose sur deux facteurs <sup>67</sup>

\*l'augmentation du revenu,

\*sa redistribution aux plus pauvres (la Croissance pro-pauvres)

### ***2.3.2-Les stratégies internationales de lutte contre la pauvreté :***

Pendant les années 90, la marginalisation croissante des pays à faible revenu dans le processus général de la mondialisation et le creusement énorme de l'écart entre riches et pauvres, ont incité la communauté internationale à rechercher davantage des schémas de coopération plus appropriés.

Ce n'est qu'en 1999, que les institutions de Bretton Woods ont reconsidéré leurs stratégies en se dotant de nouvelles stratégies de financement en vue de réduire la pauvreté dans une optique d'amélioration des conditions de vie des individus et participation citoyenne comme élément clefs dans leur actions.

Les stratégies de réduction de la pauvreté jouent aujourd'hui un rôle central dans l'aide financière et l'appui à la réforme des politiques économiques réalisés sous

---

<sup>66</sup> La croissance économique est « pro-pauvres » si, et seulement si, elle bénéficie aux pauvres en termes absolus même si elle est accompagnée d'une aggravation de l'inégalité des revenus –, le critère d'évaluation étant seulement le taux de variation de la pauvreté (Lachaud, 2006, op.cité, p.01). Pour une définition « relative » : une croissance est pro-pauvres si les pauvres en bénéficient plus que les autres, les pauvres bénéficient donc d'une plus grande part du revenu global. Ce type de croissance doit donc s'accompagner d'une réduction des inégalités.

<sup>67</sup> Moumi Ahmed, *identification mesure et modélisation des déterminant de la pauvreté cas ce l'Algérie*, 2008, p291.

l'égide des pays en développement, notamment ceux considérés comme pauvres.

Ces axes de développement font l'objet d'un traitement qui cherche à traduire un équilibre entre la stabilisation macroéconomique, perçue comme une condition nécessaire à la croissance économique, et des réformes micro-structurelles, mieux à même d'enrichir le contenu social de cette croissance.

### *A. Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)*

Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont au cœur du nouveau plan anti pauvreté de la communauté internationale. Les principales revendications des organisations non gouvernementales (ONG), qui avaient fait campagne pour que soit établi un lien direct entre la réduction de la pauvreté et le désendettement,

Sont ainsi reprises. Les CSLP tirent leur origine des discussions qui ont entouré l'initiative de désendettement

Des pays pauvres très endettés (PPTE) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), mais ils sont aujourd'hui la clé d'accès à une plus large gamme de prêts à faible taux de la part des Institutions de Bretton Woods (IBW).

Les CSLP constituent un mécanisme permettant de concentrer les politiques et les ressources pour le développement sur la réduction de la pauvreté, y compris l'épargne provenant des opérations de désendettement. Les mesures de lutte contre la pauvreté et de stimulation de la croissance économique se trouvent intégrées dans un cadre macroéconomique cohérent grâce à un processus de consultation étendue des acteurs nationaux. Les CSLP décrivent les politiques sociales et économiques et les programmes de trois ans ou plus des différents pays.

Les politiques anti-pauvretés peuvent notamment inclure :

- un large accès aux ressources,
- la promotion en priorité de l'instruction élémentaire et de la santé,

- des modes de production à haute intensité de main d'œuvre, des mesures commerciales et la promotion de petites et moyennes entreprises (PME),
- des mesures de redistribution en faveur des pauvres,
- des améliorations visant un développement hommes femmes équilibré. <sup>68</sup>

### ***B. L'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) : Highly indebted poor countries Hipcs***

Cette initiative, renforcée en 1999, repose sur l'idée qu'une réduction globale de la dette est une condition nécessaire au développement des pays les plus pauvres.

Ainsi, selon le FMI, « pour que la réduction de la dette ait un effet tangible sur la pauvreté, les ressources qu'elle libère doivent servir à améliorer le sort des pauvres ».

Conçue pour renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la lutte contre la pauvreté, cette initiative s'adressait d'après Massod (2002)<sup>69</sup>, aux pays ayant démontré leurs capacités de mener à bonne fin des mesures d'ajustement macroéconomiques et structurel en vue de fournir un allègement de la dette plus rapide et plus substantiel.

Il est essentiel de rappeler que cette initiative vise également à lever les obstacles au développement et à rendre les pays les plus pauvres apte à mieux accroître les investissements qui s'imposent dans les secteurs sociaux et éducatifs.

Selon la Banque mondiale, 50 pays ont été classés dans la catégorie « pays à faible revenus ».

Le rapport mondial sur le développement humain (RMDH, 2000), énumère sept pays qui ont été admis à bénéficier de l'aide dans le cadre de cette initiative d'une valeur globale d'environ 03 milliards de dollars sur les 127 milliards de dollars dus par l'ensemble des pays pauvres très endettés.

---

<sup>68</sup> *Coup d'œil aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, direction du développement et de la coopération D D C, Secrétariat d'État à l'économie (seco), P2.*

<sup>68</sup> *Massod Ahmed, « dégager un consensus sur la lutte contre la pauvreté », Finances & Développement, juin 2002, p08.*

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

En fin juin 2008<sup>70</sup>, 23 des 41 pays pauvres très endettés avaient atteint « le point de décision » visé par l'initiative PPTE « renforcée » pour des engagements d'allègement de la dette qui s'élevait à plus de 34 milliard de dollars.

Pour être éligible au point de décision, les pays intéressés par l'initiative PPTE doivent par conséquent satisfaire les conditions suivantes <sup>71</sup>:

- ❖ Etre membre de l'association internationale pour le développement (AID, filiale de la Banque mondiale).
- ❖ Avoir un niveau d'endettement soutenable
- ❖ Ayant suivi avec succès des programmes de réformes préconisés par le FMI et la Banque mondiale depuis au moins trois ans.
- ❖ Définir une stratégie globale de lutte contre la pauvreté (aspect multidimensionnel) présenté dans un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).

Par conséquent, il est à noter qu'en 2004, le mécanisme PPTE a abouti à des allègements évalués à 52 milliards de dollars (soit 2.6% de la dette extérieure des PED) pour 27 pays dont 23 pays africains, qui allouent aujourd'hui près de quatre fois plus de ressources, en moyenne, au service sociaux (santé, éducation) qu'au service de la dette.

Malgré ceci, des critiques de cette initiative portent sur le nombre de pays bénéficiaires, le faible montant des allègements et la lenteur du processus.

En fait, si cette initiative a tout l'air d'être une nouvelle conditionnalité qui s'ajoute à celle des programmes d'ajustement structurel, il n'en demeure pas moins qu'elle peut contribuer relativement à la réduction de la pauvreté si les fonds lui sont destinés convenablement.<sup>72</sup>

---

<sup>70</sup> Voir le Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » Huitième objectif du millénaire pour le développement, Nations Unies, New York 2008, p.32.

<sup>71</sup> Bougouin Anne Sophie et Raffinot Marc, « L'initiative PPTE et la lutte contre la pauvreté », ACDE, Université Paris IX, Dauphine (EURISCO), novembre 2001.

<sup>72</sup> CLING Jean-Pierre, RAZAFINDRAKOTO Mireille, et ROUBAUD François, Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté, Economica, DIAL, IRD éditions, 2<sup>ème</sup> édition, Juin 2003, Paris, P274.

En 2005, d'autres initiatives sont venues s'ajouter à l'initiative PPTE, à savoir l'initiative d'allègement de la dette multilatérale IADM<sup>73</sup>, en vue d'accélérer les progrès dans la voie des objectifs du millénaire pour le développement.

Selon les estimations du dernier rapport sur l'avancement de l'Initiative PPTE (mars 2008), les mesures d'allègement de la dette accordées sous leurs différentes formes (PPTE, IADM, mesures classiques d'allègement de la dette et autres mesures «volontaires» d'allègement de la dette bilatérale) ramèneraient le montant total de la dette des 33 pays parvenus au point de décision de 105 milliards à 9 milliards de dollars, soit une réduction de plus de 90 %

Nous avons pu constater à travers ces actions, que le fardeau de la dette constitue un frein déterminant dans le processus de développement notamment humain de la plupart des PED. C'est pour cette raison, que les pays pauvres n'arrivent pas à s'intégrer dans cette mondialisation par ces échanges et flux divers, vu la lourdeur de la dette qui pèse et pèsera sur l'équilibre macroéconomique de ces pays.

### ***C. Le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) :***

#### ***Poverty reduction strategy papers***

Les pays à bas revenu qui souhaitent bénéficier d'une aide financière à des taux concessionnels émanant des institutions financières internationales, ou d'un allègement de leurs dettes dans le cadre de l'initiative PPTE «renforcée» doivent préparer un programme conçu pour la lutte contre la pauvreté à moyen et long terme, appelé communément DSRP, développé par la Banque mondiale en septembre 1999.

En tant que nouveau cadre conceptuel de développement, visant à accorder une importance accrue à la réduction de la pauvreté, les DSRP sont des documents de référence pour les opérations d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE.

En fait, ils contiennent quatre éléments fondamentaux<sup>74</sup> :

---

<sup>73</sup> L'Initiative IADM prévoit la possibilité d'annuler intégralement la dette restructurable à l'égard du FMI, de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement pour les pays ayant bénéficié de l'Initiative PPTE.

<sup>74</sup> Ames Brian, Gita Bhatt et Plant Mark, « Bilan de la dette contre la pauvreté », F&D, juin 2002, p.09

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

1. Une description du processus de préparation, fondé sur la participation.
2. Un diagnostic de la pauvreté, avec l'identification des obstacles ou recul de la pauvreté et à la croissance.
3. Des objectifs, des indicateurs (par exemple des taux annuels de croissance ou scolarisation primaire).
4. Des mesures prioritaires que les pays s'engagent à prendre dans les limites imposées par leur budget pour atteindre les objectifs établis.

Ainsi, le succès des stratégies de réduction de la pauvreté dépend des mesures prises par les pays eux même et de l'aide concertée de tous leurs partenaires.

Pour permettre à ces pays de concrétiser leurs volontés, le DRSP produit quatre résultats essentiels à savoir :

- ❖ Une internalisation progressive des stratégies pour la réduction de la pauvreté par presque tous les gouvernements.
- ❖ Une place plus importante accordée à la réduction de la pauvreté dans les débats sur les politiques gouvernementales.
- ❖ Un dialogue plus ouvert qu'auparavant au sein des gouvernements et entre les autorités gouvernementales et certaines organisations de la société civile.
- ❖ Une acceptation des principes qui sous-tendent le dispositif DRSP au sein de la communauté des donateurs<sup>75</sup>.

Ce dispositif, successeur de l'ajustement structurel, est appelé aussi à devenir un nouvel instrument de partenariat essentiel pour les relations des autorités nationales des pays concernés avec les donateurs set la société civile.

Par ailleurs, la consultation de la « société civile » lors de l'élaboration par les gouvernements d'un DSRP, est une condition primordiale pour obtenir des crédits que ce soit de la banque mondiale ou du FMI.

En fait, la Banque mondiale considère que trois critères sont essentiels pour assurer une participation effective de la société civile dans un cadre national :

- ❖ La légitimité (reconnu par l'ensemble du public).

---

<sup>75</sup> Massod Ahmed et Gobind Nankani, « Réexamen du dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP), principaux constat », *Fond Monétaire International et Association internationale de Développement, document préparé par les services du FMI et de la Banque mondiale, 15 mars, 2002.*

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

- ❖ La représentativité (représente et défend les intérêts et les besoins d'un groupe de population).
- ❖ La capacité (ayant les capacités organisationnelles pour déterminer les objectifs, et pour participer au dialogue ouvert au niveau national).

A vrai dire, les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté, d'un point de vue théorique, sont appelés à servir les pauvres sur la base de cinq éléments qui doivent être intégrés dans leur composition :<sup>76</sup>

- ❖ En optant pour une stratégie axée sur les résultats, les pays doivent fixer la nature de la pauvreté et déterminer efficacement les interventions qui ont le plus d'impact sur elle.
- ❖ La pauvreté étant dimensionnelle, les stratégies optées doivent être globales.
- ❖ Les stratégies énoncées doivent être adaptées à la situation de chaque pays.
- ❖ Les gouvernements doivent faire preuve d'un engagement à long terme afin de rendre les résultats plus tangibles.
- ❖ Les stratégies doivent être orientées vers la recherche de partenariats avec les différents acteurs de l'aide au développement.

Dans un contexte comparatif, les nouveaux éléments introduits par les DRSP vis-à-vis des politiques d'ajustement structurel peuvent être décrits à travers la figure suivante :

---

<sup>76</sup> CLING Jean-Pierre, & al, op cité , 2003, Paris, P205.

**Tableau (I. 6): Les innovations apportées par les DSRP**

Objectif principal	Ajustement structurel	Lutte contre la pauvreté
<b>Intitulé des instruments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document Cadre e politique économique (DCPE)</li> <li>- Crédit d'ajustement structurel (Banque mondiale)</li> <li>- Facilité d'ajustement structurel renforcée (FMI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)</li> <li>- Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (BM)</li> <li>- Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance FMI</li> </ul>
<b>Traitement de la dette</b>	- Indirect (Club de Paris)	Allègement de la dette (PPTE)
<b>Elaboration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique imposée de l'extérieur</li> <li>- Décidée d' « en haut »</li> <li>- Secret</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique élaborée par le pays</li> <li>- Approche « par le bas »</li> <li>- Transparence</li> </ul>
<b>Prise en compte des spécificités du pays</b>	Faible	Forte
<b>Financement</b>	Priorité aide projet	Priorité aide budgétaire
<b>Indicateurs de suivi/ conditionnalité</b>	Indicateurs de moyens	Indicateurs de résultats

**Source: Cling J.P, P07.**

Pratiquement, dans tous les pays concernés par les DSRP, c'est le ministère de finances qui prend en charge 'élaboration du dispositif, bien qu'auparavant la prise en charge des politiques e lutte était assuré par les ministères sectorielles, qui n'avaient que de peu d'autorité et de moyens à mettre en œuvre leur politiques.

Une grille de lecture nous permettra de mieux saisir le processus participatif des nouvelles stratégies e lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un nouveau dispositif de partenariat des relations entre les acteurs qui implique les bailleurs de fonds, société civile<sup>77</sup> et l'état.

C'est dans ce sens que les aides internationales sont conditionnées par l'existence d'un fort niveau de décentralisation<sup>78</sup>, et de collaboration avec les sociétés civiles dans leurs mises en œuvre, pour une meilleure adaptation et harmonisation de l'aide en fonction des DSRP.

A cet effet, aux yeux des bailleurs de fonds, les DSRP deviendront des instruments efficaces aux pays pauvres pour mieux contrôler l'aide extérieur.

<sup>77</sup> A ce titre, la composante de la société civile en Algérie est loin d'être représentative et efficace et n'a pu contribuer dans les domaines qui ont trait à l'aspect social et communautaire.

<sup>78</sup> Loutier Bruno, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : sous la morale, la politique », CREITD et Centre de Recherche de IEDES- Paris I, 2001.

Ainsi, la lecture de la grille nous permet de montrer que :

Le (+) représente les différents facteurs qui œuvrent dans un objectif de coordination approprié des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Le (-) représente les différents facteurs œuvrant à contre courant dans un cadre de coordination équilibré des politiques de lutte contre la pauvreté.

A travers cette analyse, on remarque que les cadres stratégiques représentent une amélioration par rapport aux politiques d'ajustement structurel par :

1/- La lutte contre la pauvreté y est réellement mise en avant.

2/- Des dispositifs de protection sociale sont prévus (notamment le développement des filets de sécurité).

3/- Développement des services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau..)

4/- Instauration d'un cadre macro économique adéquat pour favoriser la croissance.

5/- Accroître les opportunités d'emploi et de revenus des pauvres (développement rural, promotion des micros et petites entreprises, renforcement des systèmes des microcrédits...).

C'est pourquoi la plupart des pays africains ont développé, dans leur Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP), des actions impliquant la Microfinance (Kobou et al, 2009)<sup>79</sup>

6/- Introduction du processus de participation citoyenne. La participation des pauvres au cœur de ces stratégies internationales est censée jouer plusieurs rôles, à savoir ;

7/ - En amont, elle doit permettre de mieux cerner les différentes dimensions de la pauvreté sur lesquelles la politique peut être menée, afin de déterminer à la fois les objectifs et les méthodes de la lutte contre la pauvreté (les stratégies). En aval, elle contrôle que les politiques engagées correspondent aux attentes et que les ressources mobilisées y sont effectivement affectées.

A l'évidence, les DRSP ont été créés en réponse directe aux absences concernant le centrage autour du citoyen pauvre et l'efficacité de l'aide.

Nonobstant ce constat, l'amélioration de la question de la pauvreté et la manière de la traiter dans cette nouvelle architecture financière, l'absence d'une véritable réflexion sur la façon aussi de rendre la croissance pro-pauvre<sup>80</sup> peut engendrer un processus d'inégalité<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> SMAHIA, *op.cité*, 2010, p97.

Pour lier la pauvreté aux dépenses publiques, le rôle imparti à cette dernière dans les « documents stratégiques de lutte contre la pauvreté » serait d'après ses initiateurs un « moyen » [means] ou un « outil » [tool] efficace permettant

D'atteindre les objectifs de diminution de la pauvreté, par une contribution à la génération des revenus.

#### ***D. La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance***

##### ***(FRPC) : (Poverty réduction growth facility)***

Le remplacement de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) par la facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), a fait naître une nouvelle vision de la part du FMI dans le domaine de la pauvreté.

La spécificité de la nouvelle démarche (FRPC) par rapport à l'ancienne démarche (FASR) consiste en l'apparition de la notion de « lutte contre la pauvreté »<sup>82</sup> dans une stratégie économique globale, durablement axée sur la croissance.

Parmi les principales caractéristiques de la FRPC, on note :

- ❖ Premièrement, quelle repose sur le principe fondamental d'une large participation citoyenne et d'une plus grande internalisation du programme par le pays bénéficiaire de cette mesure.
- ❖ Deuxièmement, que les priorités nationales de chaque pays en matière de réduction de la pauvreté sont mieux reflétées à partir programmes appuyés sur la FRPC.
- ❖ Ces priorités sont déterminées par les grands programmes sociaux et sectoriels ainsi que les réformes structurelles ayant pour objectifs la croissance économique et la réduction de la pauvreté et ceci dans le cadre de l'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté.

---

<sup>80</sup> La seconde vague des DSRP a été baptisée « DSRP de seconde génération » par les IBW, et qui privilégie l'approche « la croissance est bonne pour les pauvres » ou « croissance pro-pauvres », absente des DSRP précédents. Raffinot (2009, p.12).

<sup>81</sup> Voir l'article Kai et Hamori (2009), pour comprendre la réduction de l'inégalité, ou les deux auteurs utilisent des données nationales de 61 pays en développement qui sont obtenus à partir des indicateurs du développement dans le monde (WDI), cité par A. SMAHI, op.cité, 2010, p97.

<sup>82</sup> Fond Monétaire International, « Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance : Questions opérationnel », document préparé en consultation avec les services de la Banque mondiale, 13 décembre 1999.

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Troisièmement, les programmes appuyés par la FRPC mettent l'accent sur l'amélioration de la gestion publique entant que pierre angulaire de la stabilité macroéconomique, d'une croissance durable et de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, le renforcement de la gestion publique sert en évidence à aider les pays à bien cibler leurs dépenses au prorata de leurs priorités dans ce domaine.

Le Tableau (I.7) nous propose la disponibilité de la documentation requise à l'appui d'un programme dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance vis-à-vis de la documentation requise à l'appui d'un programme dans le cadre de l'ancienne facilité d'ajustement structurel renforcée.

**Tableau (I. 7) : Documentation requise pour la FASR et FRPC (Tableau comparatif)**

Document	Fréquence	Origine	Destinataires (s)
<b>A. Document requis pour les accords FASR</b>			
Document cadre de politique économique	Annuelle	Préparé conjointement par le FMI et la Banque ; document du pays	Conseils du FMI et de la Banque ; la plupart des pays consentent à le publier
Lettre d'intention (peut inclure un mémorandum sur la politique économique)	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparée par le pays conjointement avec le FMI ; document du pays	Conseils d'administration du FMI ; la plupart des pays consentent à le publier
Rapport des services du FMI	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparé par le service du FMI	Conseil d'administration du FMI
<b>B. Documentation proposée pour les accords FRPC</b>			
Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)	(DSRP) Tous les trois ans, rapports d'étape annuels dans l'intervalle	Préparé par le pays Qui en est maître, en concentration avec la société civile et les donateurs et avec le concours du FMI et de la Banque	Document public, doit être avalisé par le FMI et la Banque pour sous-tendre leurs opérations ; les donateurs peuvent l'utiliser pour organiser leur appui
Evaluation du DSRP par les services du FMI et de la Banque	Accompagne tout DSRP, rapport d'étape ou DSRP intérimaire	Préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque	Conseils du FMI et de la Banque, document devant être publié
Lettre d'intention (peut être accompagné d'un mémorandum sur la politique économique)	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparée par le pays conjointement avec le FMI ; document du pays	Conseils d'administration du FMI ; la plupart des pays consentent à le publier
Rapport des services du FMI	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparée par les services du FMI	Conseils d'administration du FMI.

Source : FMI, 1999, op cité.

Concernant les modalités de financement de la FRPC, les autorités nationales des pays concernés par cette nouvelle démarche élaborent des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), en accord avec les institutions multilatérales.

En cas d'éligibilité, le pays peut prétendre à un emprunt dans le cadre de l'accord de 03 ans, d'un montant variable, et qui peut être fixé vis-à-vis de ses difficultés issues de la balance de transactions courantes.

Globalement, l'emprunt peut être accordé dans la limite de 140 % de la côte part du pays au FMI, et peut toutefois être relevé à un maximum de 185 % dans des instances exceptionnelles.

En août 2006, 78 pays à faible revenu au total étaient admissibles à bénéficier d'une aide au titre de la FRPC.

Cette admissibilité est basée essentiellement sur l'évaluation par le fond monétaire international (FMI) du revenu par habitant du pays concerné (en 2001, un revenu brut par habitant était de 875 dollars<sup>83</sup>).

### *E. Financement du développement durable DD*

Le rapport étroit entre le phénomène de la pauvreté et la dégradation de l'environnement, qui a été reconnu officiellement par la communauté internationale depuis 1972, a marqué un tournant important, dans la prise de conscience à l'échelle planétaire, des divers stratégies consacrées à la lutte contre la pauvreté essentiellement dans les zones rurales.

Ainsi, dans ces zones rurales, où vivent actuellement plus de 75% des pauvres des PED, qui se trouvent menacés par le phénomène de la pauvreté, voient leurs moyens de subsistance et d'emploi liés directement aux ressources naturelles.

A ce moment, la pollution causée par les pays industrialisés, la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles et forestières, des ressources en eau, des pâturages, se répercutent d'une façon négative sur le sort des pauvres.

Pour cette raison, la deuxième conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement tenue à Rio de Janeiro en 1992, sous le thème « Sommet planète terre », a affirmé une fois de plus que la responsabilité historique dans la dégradation

---

<sup>83</sup> FMI, « la pauvreté pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), fiche technique, septembre, 2003.

de l'environnement et des ressources de la biosphère, incombe aux pays industrialisés de financer les moyens d'assurer un développement durable, puisque les couches pauvres sont les premières victimes de la dégradation de naturelles et la détérioration de l'écosystème. L'environnement sous ses différentes formes, notamment l'épuisement des ressources<sup>84</sup>

D'après Dubois et al (2002), la définition durable permet d'intégrer trois éléments constitutifs de la durabilité :

- ❖ L'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services.
- ❖ Le renforcement des capacités de toutes sortes.
- ❖ L'équité face à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles.

A travers la lecture de cette illustration sur les différentes actions internationales dans le domaine de la pauvreté, qui ont été le résultat de multiples critiques à l'égard de la Banque mondiale, émanant de certaines organisations internationales ONG, UNICEF, OIT, puisque ces critiques avait pour origine les résultats insuffisants en matière de lutte contre la pauvreté et la détérioration des indicateurs sociaux de certains pays et la dégradation des niveaux de vie des ménages.

Après une décennie de stratégies de libéralisation qui visaient la relance des économies des pays sous le P.A.S, l'apparition des performances mitigées ont provoqués de nouvelles réflexions d'interventions à l'échelle mondiale.

Cet état de fait, à incité la communauté internationale à rechercher davantage les moyens financiers adéquat pour financer le processus du développement

Durable<sup>85</sup>, qui est devenu une condition principale parmi d'autres pour atteindre les OMD d'ici 2015.

Il reste que les quelques progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté sont très inégaux suivant les régions.

Le discours sur la pauvreté de la Banque mondiale est de plus en plus lié à celui de la bonne gouvernance.

---

<sup>84</sup> SMAHI A, *op.cité*, 2010, p99.

<sup>85</sup> Selon la commission Mondiale pour l'environnement (RIO) : « Le développement durable veut répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité de répondre à ceux des générations à venir ». Il faut noter que cette définition à été affirmé par 03 rencontres internationales à savoir : à Stockholm en 1972, dans le cadre du rapport Brundtland 1988, et le sommet planète terre 1992.

Ainsi, le concept de « bonne gouvernance » a fait apparition à la fin des années 1990, et a été intégré dans les conditionnalités liées aux accords de financements entre les institutions financières internationales et bailleurs de fonds d'une part, et les Pays en développement d'autre part.

A titre d'illustration, et selon le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale 2000/2001 « combattre la pauvreté » ; « L'aide devrait être ciblée vers le pays, ayant des niveaux élevés de pauvreté. Mais ceci ne devrait être qu'une partie des critères pour allouer l'aide. Aussi essentiel est d'avoir en place les bonnes politiques et le cadre institutionnel permettant le succès de la lutte contre la pauvreté »<sup>86</sup>.

Cette brève illustration explique que, les liens postulés entre réformes institutionnelles, bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté sont clairement établis.

Selon le PNUD « la gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des

Pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, procédés et institutions, et assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que la voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement ».

---

<sup>86</sup> World Bank, *World Development Report 2000/2001, "Attacking Poverty"*, published for the world bank by Oxford University Press, 2001, p.40-41, in Campbell Bonnie, "Stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique : Enjeux de développement et de sécurité, Centre Canadien pour le développement de la politique étrangère, Université du Québec à Montréal, 08 février 2002.

## *Section 3 : La relation entre les dépenses publiques et la pauvreté pour certain pays*

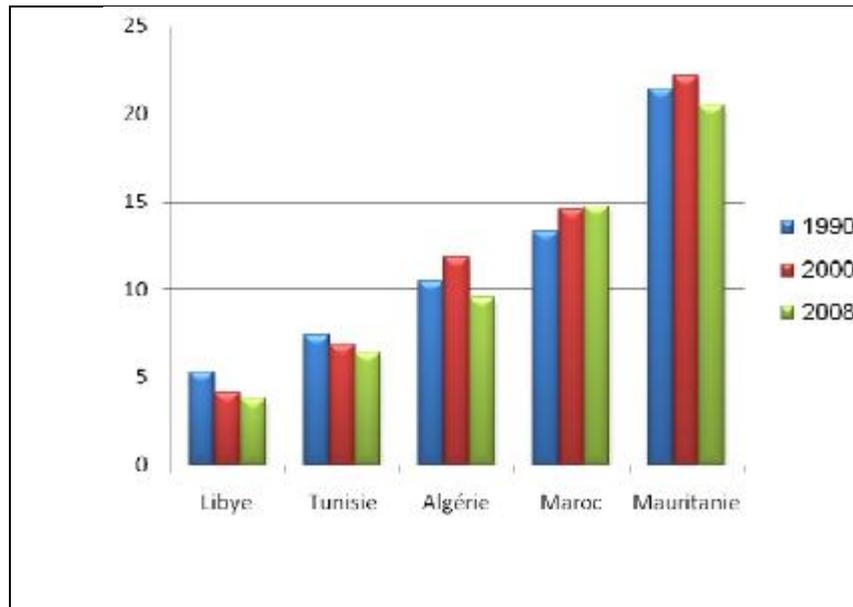
### *3.1-La pauvreté dans les économies de l'UMA*

La pauvreté se définit comme étant l'insuffisance de ressources matérielles et de ressources intangibles. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. La dimension pécuniaire est la plus fréquemment prise en compte. La pauvreté pécuniaire ou de revenu résulte d'une insuffisance de ressources, et est estimée au moyen de seuils de pauvreté. Elle touche principalement les pays en développement, mais elle existe également dans les pays développés. Qatar et United Arab Emirates sont deux pays touchés par la pauvreté malgré qu'elles présentent un indicateur de développement humain très élevé dont la valeur respectif 0,910 et 0,903 en 2007.<sup>87</sup>

#### **Figure (I.8) : Pauvreté (% de la population) des pays du Maghreb**

---

<sup>87</sup> BESBES Lobna1, BOUJELBENE Younes, *Croissance économique, inégalité et pauvreté : Cas Des pays de l'UMA*, 6ème colloque international « Stratégies de développement : Quel chemin parcouru ? Quelles réponses face aux nouvelles contraintes économiques et climatiques? Le 21-23 juin 2010, Hammamet (Tunisie), P04.



Source : Banque Mondiale sur les indicateurs de développement mondiale de 2008.

Le graphique montre que la pauvreté évolue selon les pays dans les années 1990, 2000 et 2008. En fait, la Libye a connu pendant ces années un taux de pauvreté faible par rapport aux autres pays du Maghreb essentiellement la Mauritanie. Cette dernière est l'un des pays admissibles à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)<sup>88</sup>

**Tableau (I. 8) : Pauvreté dans quelques pays de l'UMA, calculée sur la base des seuils**

**Nationaux et internationaux, 1995-2007.**

---

<sup>88</sup> La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet par lequel le FMI accorde des prêts assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRP reposent sur des stratégies globales d'allègement de la pauvreté qui sont pilotées par les pays.

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

	Seuil national : indice numérique (en pourcentage) <sup>3</sup>			Seuil international : indice numérique		
	Tous les secteurs	Pauvreté urbaine	Pauvreté rurale	USD 1,25 par jour	USD 2,00 par jour	USD 2,50 par jour
<b>Tunisie</b>						
1995	7,6	3,6	13,9	6,48	20,37	29,69
2000	4,1	1,6	8,3	2,55	12,8	21,05
2007	3,9	1,4	7,6	2,6	12,8	20,07
<b>Algérie</b>						
1995	14,1	9,0	19,0	6,61	23,82	36,9
2000	12,1	10,3	14,7	6,79	23,5	35,03
2007	11,9	11,2	13,5	6,8	23,6	22,6
<b>Maroc</b>						
1998/1999	19,0	12,0	27,2	6,76	24,4	35,9
2000/2001	14,2	7,9	22,0	6,25	24,31	36,04
2006/2007	12,0	4,8	14,5	2,5	13,95	24,0
<b>Mauritanie</b>						
2007	25,3	23,8	35,4	8,2	31,1	46,3

Source: Base de données de la banque mondiale sur les indicateurs de développement mondial de 2008.

Le tableau montre que la pauvreté rurale dans les pays de l'UMA est élevée par rapport à la pauvreté urbaine. La pauvreté rurale est en fait accentuée par le manque de terre, l'absence de culture, le manque d'accès à l'éducation et à la santé et le manque de bétail. Tandis que la pauvreté en milieu urbain est liée au faible niveau de développement des villes et à l'insuffisance dans l'offre des infrastructures de base et de lotissements viabilisés à usage d'habitation.

Le tableau présente aussi une comparaison du nombre de pauvres sur la base de différents seuils de pauvreté, soit 1,25, 2,00 et 2,50 dollars de PPA par jour qui met en évidence une très forte concentration de la population démunie. En fait, 10% de Marocains ont des niveaux de consommation qui ne dépassent pas de plus de 50 cents par jour le seuil international de 2 dollars, ce qui donne à penser qu'ils sont très vulnérables avec les chocs économiques. Aussi, il est essentiel de mentionner que la Mauritanie est le pays le plus pauvre car la proportion des personnes qui sont au dessous de 2,50 dollars est très élevée.<sup>89</sup>

**Tableau (I. 9): Indicateurs de développement humain**

Pays	Libye	Tunisie	ALGERIE	Maroc	Mauritanie
------	-------	---------	---------	-------	------------

<sup>89</sup> BESBES Lobna, BOUJELBENE Younes, *Croissance économique, inégalité et pauvreté : Cas Des pays de l'UMA*, juin 2010, OP CIT, P04.

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

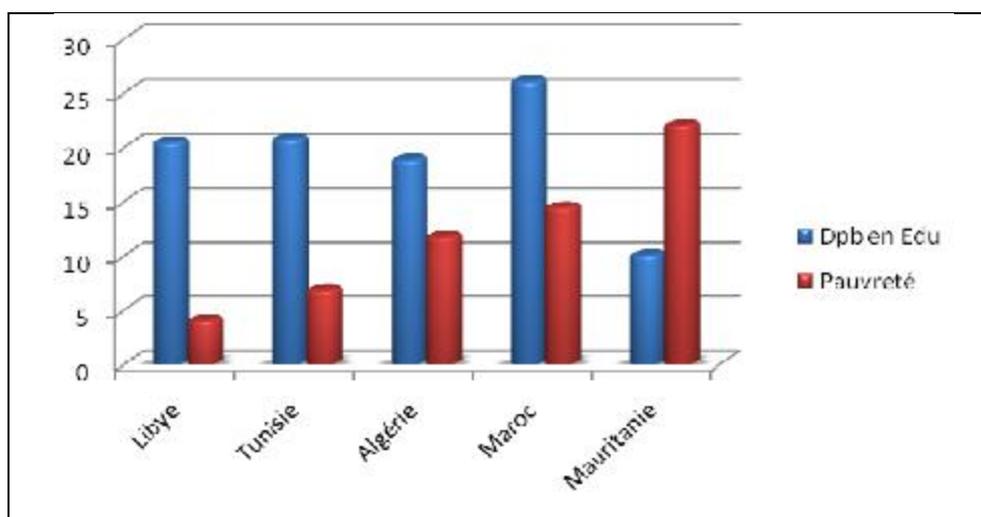
Rang mondial	55	98	104	130	154
Valeur IDH EN 2007	0.847	0.769	0.754	0.654	0.520

Source: PNUD (2009).

Le tableau montre que la Tunisie a encore du chemin à faire en matière de développement humain. Elle se situe au 98 e rang seulement sur la liste annuelle récemment publiée par la PNUD en 2009.

La pauvreté peut être influencée aussi par les dépenses publiques en éducation. En fait, le graphique ci-dessous montre la relation entre les dépenses publiques en éducation et la pauvreté pour les pays de l'UMA en 2008. La Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc présentent une proportion élevée des dépenses publiques en éducation par rapport aux dépenses totales de l'Etat ce qui permet la réduction de la pauvreté car l'éducation dans ces pays constitue un facteur potentiel de croissance économique.

**Figure (I. 9): Dépenses publiques en éducation et pauvreté**



Source: Banque Mondiale sur les indicateurs de développement mondiale de 2008.

Le nombre d'élèves qui terminent le cycle de l'enseignement primaire est en augmentation et la demande pour les niveaux supérieurs d'enseignement augmente également. Ainsi, les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent une hausse ce qui entraîne une diminution de la pauvreté dans ces économies.<sup>90</sup>

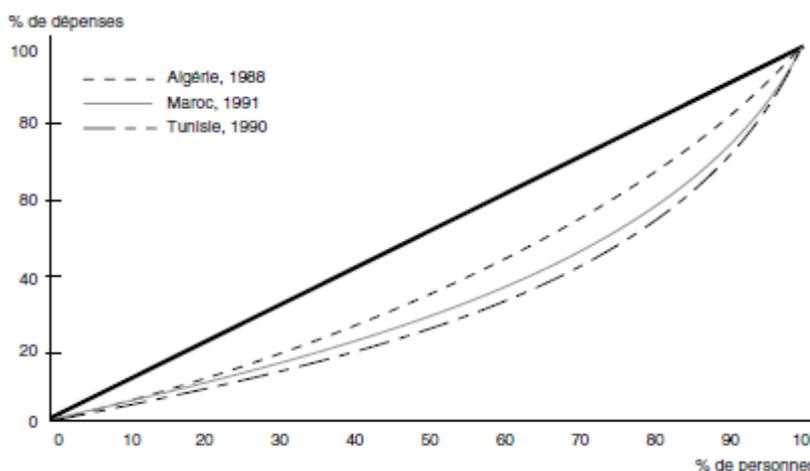
**Tableau (I. 10) : Indicateurs de la distribution sociale des dépenses de consommation**

Indicateurs de l'inégalité	Algérie		Maroc		Tunisie	
	1980	1988	1985	1991	1985	1990
Dépense moyenne	3 123	8 873	3 623	6 780	471	716
Dépense médiane	—	6 649	2 659	5 064	360	542
Coefficient-variation	—	1,22	1,71	1,27	—	1,21
Part des 10% supérieurs	—	31,70	31,70	30,80	33,90	30,50
Part des 10% inférieurs	—	2,80	2,90	2,70	2,20	2,30
Rapport inter-décile	—	11,50	12,30	11,40	15,40	13,20
Coefficient Gini (%)	—	37,80	40,80	39,30	43,40	40,10

Sources: Banque Mondiale, 1993; Maire et al., 1994.

Environ 50 % du panier du Magrèbin moyen sont constitués de produits céréaliers. Cette importance relative des céréales connaît cependant une baisse à un rythme différencié selon les pays.

**Figure (I. 10): Courbes de concentration des dépenses des pays maghrébins**



Sources : Banque Mondiale, 1993 ; Maire et al, 1994.

<sup>90</sup> Mohamed Doudich, *Distribution et tendance comparées de la demande alimentaire dans les pays maghrébins : quels enseignements pour la politique agricole au Maghreb ?*, Direction de la Statistique, Rabat (Maroc), 2000, P326.

La baisse de la consommation des céréales est essentiellement compensée par les légumes et les matières grasses dans les trois pays, ainsi que par les fruits frais en Tunisie et les produits laitiers en Algérie. Parallèlement à cette diversification de la consommation en légumes ET matières grasses, l'acquisition des produits animaux a connu un développement relativement modéré.

### **3.2-Maroc**

Le Maroc est un pays à économie intermédiaire et ouvert sur le marché international. Il est lié par des accords de libre échange conclus avec l'Union Européenne, quelques pays arabes (Tunisie, Egypte, Jordanie), la Turquie et plus récemment, les Etats-Unis d'Amérique.

Le pays a connu depuis dix ans une croissance moyenne d'environ 4 %, qui devrait s'accélérer d'ici à 2010 grâce aux réformes structurelles engagées.

Le développement économique du Maroc reste dépendant le développement du milieu rural. Le dernier rapport de la Banque Mondiale (Agriculture au service du développement), rapporte clairement que « le rapide accroissement des disparités entre les, revenus ruraux et les revenus urbains et la persistance d'une extrême pauvreté rurale sont les principales causes des tensions sociales et politiques ».

La Commission Européenne et le Royaume du Maroc ont élaboré ensemble une stratégie de la coopération qui consiste en particulier à appuyer le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural de l'INDH. Cet Appui s'inscrit en complémentarité avec d'autres programmes et en particulier avec les projets de développement rural financés par la Commission dans les zones défavorisées du Maroc, qui repose sur une approche intégrée et participative et des projets réalisés dans les secteurs sociaux.

Cette situation rejaillit naturellement sur l'ensemble du milieu rural dans son ensemble et au delà de l'agriculture : dégradation des ressources naturelles, déficit en infrastructures et services sociaux, faible qualité des ressources humaines, manque de ressources financières, autant de facteurs déclencheurs d'une pauvreté persistante. Et tout récemment, le contexte politique marocain a été marqué par le

lancement de deux initiatives royales majeures, à savoir « le Nouveau Concept d’Autorité » et « L’Initiative Nationale de Développement Humain »<sup>91</sup>.

### ***3.2.1- Programme de lutte contre la pauvreté***

Le Maroc compte une trentaine de millions d’habitants, dont 45% vivent encore en milieu rural. Globalement, l’agriculture occupe 43% de la population active, mais ce taux atteint 80% en milieu rural.

Les indicateurs sociaux du Maroc sont similaires à ceux d’un pays dont le revenu par habitant est faible. Le pays perd des places (de la 123ème en 2006 à la 126ème en 2007), en ce qui concerne son classement au niveau mondial en matière de développement humain, ce rang ne correspondant même pas à sa position en matière de « revenu per capita ».

Ces faibles performances en matière de développement humain, sont largement attribuées aux déficits dans les domaines de l’alphabétisation et la scolarisation. Ceci indique que ces performances sont en relation étroite avec la « valorisation des ressources humaines ».

Le niveau de pauvreté au Maroc est élevé. Il était en 2007 de 11 %. La part des personnes considérées comme économiquement vulnérables (à savoir, celles vivant entre le seuil de pauvreté et 50 % au-dessus de ce seuil) s’élève à 39,3 % en 2004. Mais la pauvreté au Maroc demeure essentiellement un phénomène rural, avec un taux de 22 %, soit trois fois celui du milieu urbain (7,9 %). Bien que la population rurale ne représente que 45 % de la population totale, les zones rurales abritent plus de 60 % des pauvres<sup>92</sup>.

En milieu rural, environ 75 % des pauvres tirent leurs revenus d’une agriculture pratiquée sur des SAU (surfaces agricoles utiles) restreintes et non irriguées.

---

<sup>91</sup> Rapport de la banque mondiale (1 novembre 2007), informations rapportée par « la vie éco N° 4445, janvier 2008.

<sup>92</sup> Il s’agit du taux de pauvreté relative. Ce taux exprime le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (ici « relative »), égal à une dépense de 1687 DH/mois pour un ménage urbain (5,6 membres) et 1745 DH/mois pour un ménage rural (6,4 membres).

Cependant la pauvreté varie considérablement selon les régions, car elle dépend de la qualité et de la disponibilité des ressources naturelles. Les régions montagneuses, dont les sols sont sujets à l'érosion, sont particulièrement touchées. Au sein des régions les plus touchées, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres :

- les micro-propriétaires,
- les pêcheurs artisanaux,
- les paysans sans terre,
- les travailleurs salariés,
- les jeunes chômeurs
- et les femmes.

***\*Les révélateurs de la pauvreté :***

- Environ 11 % de la population rurale n'a pas accès à l'électricité ;
- 21 % de la population du pays n'a pas accès à une source d'eau potable ;
- Plus de 50% des villages ne dispose pas de routes praticables, ce qui rend difficile, l'accès au marché et aux services sociaux ;
- La même proportion de la population rurale a accès aux services de santé de base ;
- Par ailleurs, le Maroc ne dispose pas d'un système global de protection sociale pour les non salariés, (secteur informel et secteur agricole). La Caisse nationale de sécurité sociale est quasiment absente dans le monde rural et à peine 50 à 60.000 assurés relèvent du secteur agricole alors que les activités agricoles participent pour plus de 42% du marché national de l'emploi.

**Présentation de l'INDH**

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par SM le Roi Mohammed VI en mai 2005, s'inscrit dans le cadre d'efforts en faveur du développement social. Elle prend solennellement à bras le corps la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité dans les mondes urbains et rural (voir encadré ci-dessous).

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Tout en contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, OMD, auxquels le Maroc a intégralement souscrit, l'INDH vise la réduction de la pauvreté et la promotion du développement. Elle se fixe en particulier les objectifs suivants :

- ✓ Réduire la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale,
- ✓ Instaurer une dynamique en faveur du développement humain,
- ✓ Reconnaître la dignité de l'homme,
- ✓ Renforcer la cohésion sociale.

Ainsi, le site de l'INDH apporte une présentation suffisamment claire de l'initiative, de ses programmes, de son financement et de son budget ainsi que de son dispositif institutionnel et sa démarche. En ce qui concerne cette dernière et en particulier le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le processus instauré repose sur l'élaboration des ILDH (Initiatives locales de Développement Humain). L'ILDH a pour objectif d'élaborer un plan de développement communal (PDC) à partir d'un diagnostic participatif et d'une planification stratégique participative.

L'arbre de décision Ce PDC, centré sur le développement humain, inclut des projets à réaliser sur les fonds INDH et d'autres, plus complexes, à réaliser dans le cadre de programmes sectoriels nationaux. De là l'importance abondamment soulignée, de la nécessité de concertation et de convergence entre les projets INDH et ces programmes sectoriels, du rôle des Comités Provinciaux et Locaux de Développement Humain (CPDH, CLDH...), et de l'implication des services déconcentrés des ministères sectoriels et des autres acteurs, notamment l'autorité communale.

### *La contribution de la Coopération Internationale*

Le programme d'aide de la Commission Européenne intitulé « Appui à l'INDH », vise à appuyer le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural de cette Initiative. Il a été élaboré et est mis en œuvre conjointement avec la coopération financière allemande (à travers la KeW).

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Le financement devant être assuré à hauteur de 20 % par la coopération internationale, plusieurs bailleurs de fonds contribuent à l'initiative (Allemagne, Japon, Chine, Italie,

Espagne, Arabie Saoudite, MCC, France). La Banque Mondiale, a apporté sa contribution avec un prêt de 100 millions de dollars et une assistance technique à la mise en œuvre de l'initiative. Et à juste titre les Termes de référence rappellent la coordination nécessaire entre des bailleurs de fonds qui soutiennent l'INDH pour assurer la réussite du programme.

L'INDH est présentée comme une nouvelle approche de développement et un nouveau mode de gouvernance et pas comme un simple programme de lutte contre la pauvreté. Il constituerait un cadre prospectif de réorganisation des solidarités sociales et territoriales et une garantie d'efficacité des politiques publiques de développement social. Dans cet esprit, il faut insister sur deux des éléments de la nouvelle approche dans la politique de développement :<sup>93</sup>

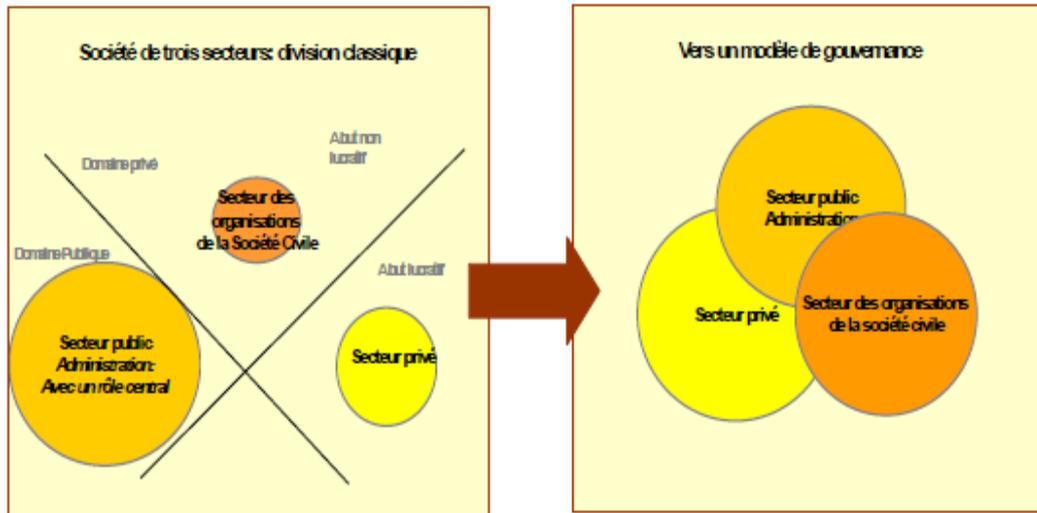
- ✓ L'implication des nouveaux acteurs et le passage à un système fondé sur la gouvernance
- ✓ Le nouveau paradigme en matière de développement.

La crise des structures publiques et le renforcement des sociétés civiles ont de fait produit une accélération du passage d'un système de gestion de la société fondé sur le gouvernement (c'est à dire sur le rôle central des acteurs publics en tant que planificateurs et réalisateurs des politiques publiques) à un système fondé sur la gouvernance (c'est à dire sur l'interaction croissante, sur la négociation et sur le partenariat entre une multitude d'acteurs publics, d'acteurs privés et d'acteurs de la société civile). Graphiquement, ce passage peut être formulé comme suit:

---

<sup>93</sup> *Rapport sur lutte contre la pauvreté et implémentation de L'INDH, partiel, p 08.*

**Figure (I.11) : du système classique ver un système basé sur la gouvernance**



Source : rapport sur lutte contre la pauvreté et implémentation de L'INDH, *partiel*, p 08.

Ce qui est essentiel dans un tel système de gouvernance c'est la reconnaissance des rôles bien précis des trois types d'acteurs concernés à savoir : l'administration publique, le secteur privé et la société civile. Les trois acteurs sont nécessaires et complémentaires et leur relation doit se situer dans un plan d'équilibre des forces, essentiel pour l'établissement des partenariats.

Ainsi, la consolidation d'un groupe d'acteurs passe nécessairement par la consolidation des autres groupes, et non pas, par la dépréciation des autres.

Il est évident que la société civile ne peut pas remplacer l'Etat mais il est tout aussi évident qu'elle doit participer au développement d'un territoire donné grâce à sa connaissance, très souvent exclusive, des problèmes en question sur le plan local, régional et même national.

*PASC (Programme d'appui à la société Civile)<sup>94</sup>*

Project ID	00056248
Domaine d'intervention	Lutte contre la Pauvreté
Durée	Avril 2007 -Mars 2009
Statut	Encours
Modalité Gestion	DEX
Budget total	2.696.848,72 US\$
Coopération Italienne	2.594.033,00 US\$

<sup>94</sup> Colloque international, « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques » Khadija ZAH I maître de conférences, département de sociologie, université Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc) Nantes, 13 .14 et 15 juin 2007

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

Déboursement total au 31.12.08 1.764.482,89 US\$

### ***Fonds Régional pour la promotion de l'Emploi -FREPE***

Ce programme d'appui à la lutte contre la pauvreté dans la région de Marrakech Tensift Al Haouz s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement social qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées notamment en répondant, d'une manière directe ou indirecte, à leurs besoins prioritaires en matière d'amélioration de revenus, de scolarisation, d'alphabétisation, de soins de santé de base, de logement social et d'emploi.<sup>95</sup>

Project ID	<b>00040636</b>
Domaine d'intervention	Lutte contre la Pauvreté
Durée	2004- 2007
Statut	Encours
Modalité de Gestion	NEX
Budget	
Budget total	4.031.171 US\$
Déboursement total au 31.12.2008	2.475.735 US\$
	<b>400.000 US \$</b>
Contribution de plus de 100.000 US\$	
PNUD	
MDSFS	450.000 US \$
Region Marrakech Tensift Al Haouz:	900.000 US \$
ADS	450.000 US \$

### ***3.2.2--Education***

Le système d'éducation et de formation est la pierre angulaire d'une société juste, productive et solidaire. Les avantages que tire la société de son système éducatif ne se limitent pas seulement à la qualification professionnelle et à la socialisation, mais englobent aussi l'épanouissement des individus : formation d'un citoyen autonome, responsable et compétent qui contribue de façon active au devenir de son pays. L'allocation budgétaire à l'éducation et à la formation représente une ponction sur le PIB de 5,8% ; l'effort public paraît élevé eu égard aux résultats obtenus comparativement aux pays similaires. Un des objectifs assignés au système

---

<sup>95</sup> Colloque international, « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques »,idem.

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

d'éducation et de formation par la Charte est celui de la démocratisation de l'école pour que celle-ci soit accessible à tous les enfants et jeunes marocains<sup>96</sup>

---

<sup>96</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p12



**Tableau (I. 11) : pourcentage du budget consacrer a L'éducation**

Budget d'Education et de Formation en milliards de dirhams	34,8%
Budget d'Education et de Formation par rapport au PIB	5,8%

Source : Ministère des finances et de la privatisation (MFP), 2007.

**Tableau (I. 12): répartition du budget globale d'éducation et de formation par rapport au PIB (en %)**

Enseignement scolaire	4,75
Enseignement supérieur	0,92
Formation professionnelle	0,48
Alphabétisation	0,017
Education non formelle	0,006

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p19.

En remarque que par rapport au produit intérieure brute le pourcentage consacrer à l'éducation et la formation est minime (5,8%), donc la répartition du budget / PIB ne donne pas plus d'intérêt a l'éducation nationale.

**Tableau (I. 13) : budget de l'éducation et de formation en 2008 en Milliard de dirhams**

Education nationale	31,4
Enseignement supérieur	6,1

Source : Loi de finances, 2008.

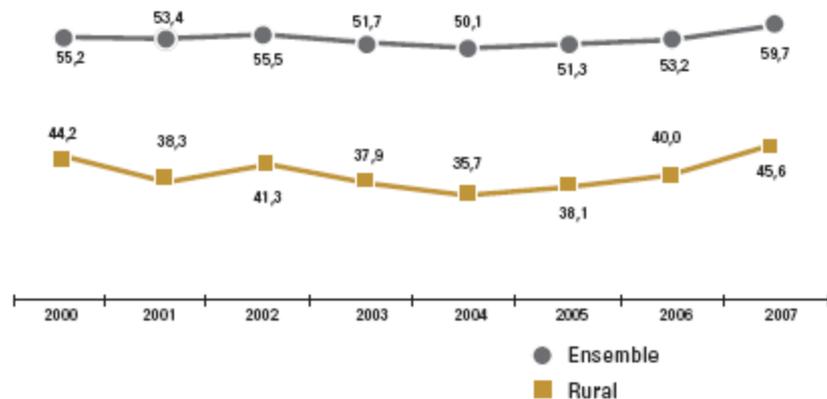
### ***3.2.3-Extension et généralisation de l'enseignement***

La charte entend par généralisation de l'enseignement « la généralisation d'une éducation de qualité à tous les enfants et jeunes du Maroc, au préscolaire, de l'âge de quatre à six ans, et au primaire et au collégial, de l'âge de six ans à quinze ans ».

*\*Enseignement préscolaire :*

Une généralisation en butte aux obstacles socioéconomiques. Reconnaisant l'importance de la contribution de l'enseignement préscolaire à la réussite scolaire des élèves, l'Etat marocain a promulgué, en 2000, la Loi N° 05-00 relative au statut de l'enseignement préscolaire.

**Figure (I. 13) : Evolution du taux net de scolarisation au préscolaire**



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p22.

En 2006-2007, 60% des enfants âgés de 4 à 5 ans sont préscolarisés. En fait, l'enseignement préscolaire privé n'est pas en mesure d'assurer la généralisation de l'enseignement préscolaire car une partie importante de la demande potentielle n'a pas les moyens de scolariser ses enfants dans le réseau privé.

La charte qui stipule que « les enseignements préscolaire et primaire seront intégrés pour constituer un socle éducatif cohérent, le primaire d'une durée de 8 ans composé de deux cycles : le cycle de base qui regroupera le préscolaire et le premier cycle du primaire et le cycle intermédiaire qui sera constitué du deuxième cycle du primaire ». La taille de la tranche d'âge de 4 à 5 ans oscillerait annuellement entre un million et un million deux cents mille enfants durant les vingt prochaines années, et le préscolaire privé est en disposition d'accueillir la moitié des effectifs. L'enseignement public devra donc à terme aménager entre 11000 à 13000 salles pour pouvoir généraliser l'enseignement préscolaire.<sup>97</sup>

<sup>97</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p23.

*a - Enseignement scolaire*

La loi N° 04-00 modifiant et complétant le Dahir N° 1-63-071 du 25 Joumada II 1383 (13 novembre 1963) relatif à l'obligation de l'enseignement fondamental reconnaît l'éducation comme étant à la fois un droit et une obligation pour tous les enfants marocains des deux sexes ayant atteint l'âge de six ans. Elle est un droit, car l'Etat doit garantir une offre éducative de proximité sur l'ensemble du territoire marocain. Elle est aussi une obligation, car les parents et les tuteurs sont responsables de faire suivre cet enseignement à leurs enfants jusqu'à ce que ces derniers atteignent l'âge de 15 ans révolus.

Globalement les effectifs scolaires (primaire et secondaire) ont connu une croissance annuelle de 2,3% en passant de 5,1 millions en 1999-2000 à plus de 6 millions en 2006-2007, à raison de 65% des effectifs pour l'enseignement primaire, 24% pour le secondaire collégial et 11% pour le secondaire qualifiant.

**Tableau (I. 14): Evolution, par milieu, de l'effectif des élèves scolarisés au primaire**

Milieu	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	3 669 605	3 842 000	4 029 112	4 101 157	4 070 182	4 022 600	3 943 831	3 939 177
Urbain	1 967 391	2 027 717	2 084 838	2 098 550	2 082 524	2 070 687	2 032 310	2 024 288
Rural	1 702 214	1 814 283	1 944 274	2 002 607	1 987 658	1 951 913	1 911 521	1 914 889

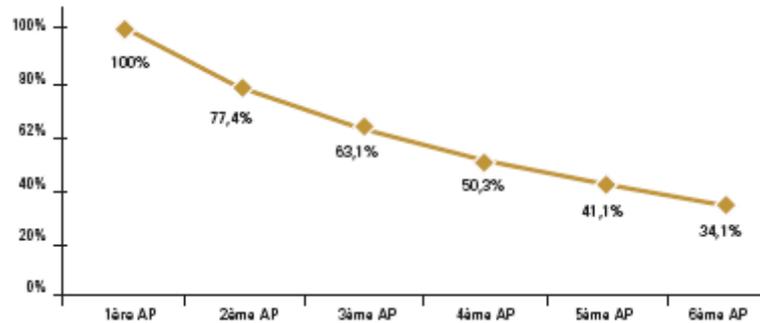
Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p 20.

La décroissance des effectifs en milieu urbain est plus accentuée qu'en milieu rural. Cela s'explique, d'une part par une inscription à l'école des enfants ruraux relativement plus tardive et, d'autre part par un système scolaire en milieu urbain plus fluide qu'en milieu rural.

Quant à la scolarisation au primaire selon le genre, l'indice de parité entre les sexes atteint 87% en 2006-2007, ce qui traduit une tendance irréversible vers l'égalité des chances devant la scolarisation entre les filles et les garçons.

A titre de comparaison, les taux nets de scolarisation au primaire sont de 97% et 98% respectivement en Tunisie et en Egypte.<sup>98</sup>

**Figure (I. 14) : Taux d'achèvement sans redoublement au primaire en 2006-2007**



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p22.

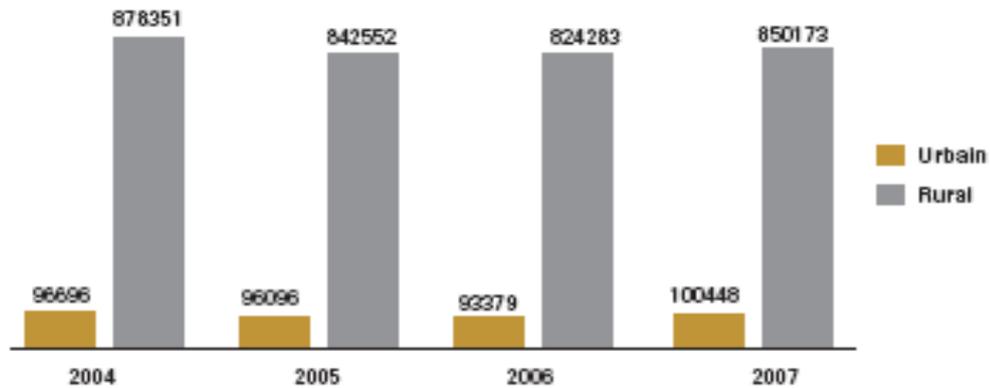
La charte préconise que 90% des élèves d'une cohorte d'inscrits en première année du primaire parviennent en fin d'école primaire, le taux de survie de la première à la sixième année primaire n'est que de 73% avec redoublement et seulement de 34% sans redoublement. Pour atteindre le seuil fixé par la charte, il faudrait que les taux de déperdition par niveau soient inférieurs à 0,7%.

#### *Appui social*

Afin d'encourager la demande en éducation et d'améliorer la rétention des enfants issus des familles défavorisées, l'Etat a accordé une grande importance au soutien social. Au niveau de l'enseignement primaire, ce soutien s'est manifesté, essentiellement, à travers l'élargissement du réseau des cantines scolaires. De plus, on assiste au concours des actions de plusieurs intervenants autour de l'école dans le but d'encourager la scolarisation.

<sup>98</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p22.

**Figure (I. 15): Bénéficiaires des cantines scolaires au primaire**



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement, op cit, p22.

Les actions initiées dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain doivent être pérennisées. L'approche adoptée par certains pays d'Amérique Latine, notamment à travers les transferts de dons conditionnés par l'assiduité des élèves, semble être une alternative plus efficace.

### *b- Enseignement secondaire collégial*

L'enseignement secondaire collégial, organisé en cycle d'une durée de trois ans, est ouvert à tous les enfants issus du primaire et détenteurs d'un certificat d'études primaires, En 2006-2007, le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial est de 43% contre seulement 27% en 1999-2000.

46% d'une cohorte d'inscrits en première année du primaire parvient à la dernière année de la scolarité obligatoire, alors que la charte prévoit un taux de 80%.

#### *Appui social :*

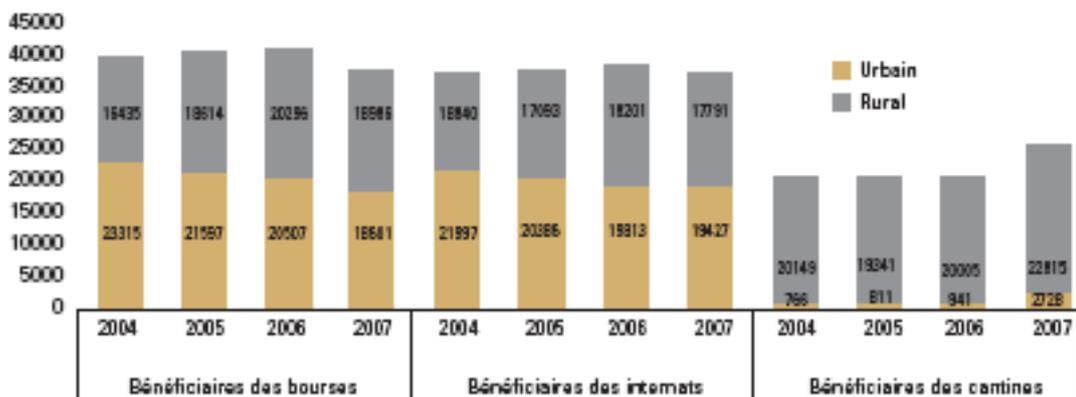
En ce qui concerne l'enseignement secondaire collégial, le soutien social concerne aussi bien les cantines scolaires que les internats (octroi de bourses). En plus de l'intervention de l'Etat, il y a lieu de noter l'action de certaines associations et des

ONG dans l'extension des Dour Attalib et Attaliba et ce, en partenariat avec le département de l'enseignement scolaire et les collectivités locales.

La politique de développement des initiatives de transport scolaire, au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires, est une initiative qui doit être développée quitte à ce qu'une partie tierce (bénéficiaires ou/et associations) participent au financement des frais de fonctionnement, surtout de carburant.

L'évolution du nombre de bourses octroyées dans l'enseignement secondaire collégial, durant la période allant de 2004 à 2007, témoigne d'une baisse des effectifs des bénéficiaires surtout en milieu urbain. Cela s'explique notamment par l'extension du réseau des collèges en milieu rural.

**Figure (I. 16) : Bénéficiaires de l'appui social au secondaire collégial**



Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p30.

Le développement du partenariat est identifié comme un moyen efficace pour assurer cette implication communautaire. L'extension des transferts de dons conditionnés par l'assiduité des élèves au niveau du secondaire collégial, pourrait également contribuer à l'amélioration de la rétention scolaire et au renforcement de l'équité et de l'égalité des chances.

### *c- Enseignement secondaire qualifiant*

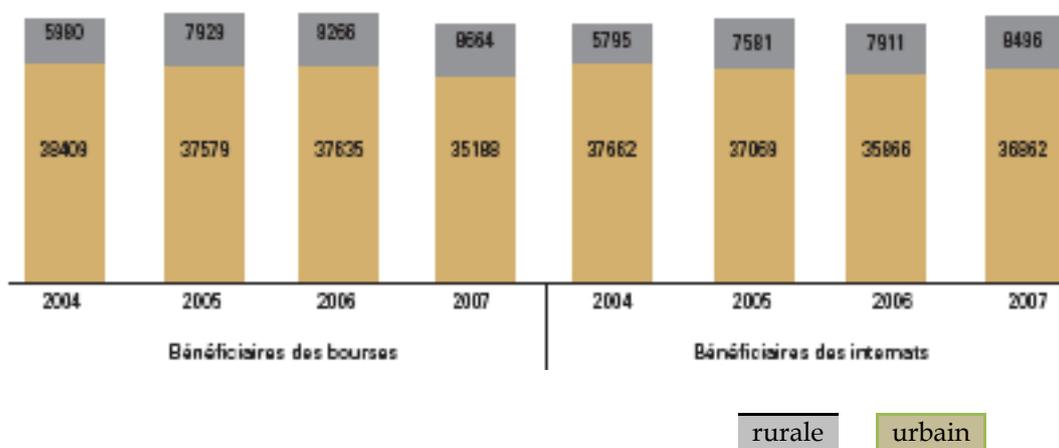
Contrairement aux cycles primaire et secondaire collégial qui connaissent ces dernières années une fluidité pratiquement constante, la fluidité au sein du secondaire qualifiant connaît des variations significatives d'une année à l'autre. En outre, l'accès au secondaire qualifiant n'est plus fixé au quota de 40% des élèves de troisième année collégiale, mais déterminé, entre autres, au niveau de chaque délégation par le nombre de places disponibles, selon la carte scolaire, dans les tronc communs.

Malgré l'appui social au profit des élèves, un nombre croissant des élèves admis à un niveau supérieur ou autorisés à redoubler une classe abandonnent l'école. En effet, l'effectif des non réinscrits au collégial public a atteint en 2006-2007 près de 103000 élèves, soit environ 7,7% de l'ensemble des élèves scolarisés au titre de la même année scolaire.<sup>99</sup>

#### *Appui social*

En ce qui concerne l'enseignement secondaire qualifiant, le soutien social s'est manifesté par l'élargissement du réseau des internats et par l'octroi de bourses au profit des élèves. Le développement du soutien social apparaît à travers l'extension du réseau des internats aux nouveaux lycées accueillant les élèves ruraux déplacés.

**Figure (I. 17): Bénéficiaires de l'appui social au secondaire qualifiant**



<sup>99</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p25.

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008.p34.

Les besoins en soutien social s'amplifient et les ressources de l'Etat sont limitées. Les charges liées à la scolarisation sont tellement élevées que les enfants issus des familles vulnérables décrochent à ce niveau. En effet, malgré leur capacité à poursuivre les études, ces élèves abandonnent précocement l'école à cause des coûts d'opportunité relativement élevés. Une analyse régionale ne fait apparaître aucune liaison significative entre les taux de pauvreté et l'appui social.

#### *d- Enseignement supérieur*

Les effectifs estudiantins (enseignement supérieur public et privé) ont atteint 370000 en 2006-2007, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,2%. La baisse des effectifs constatée en 2006-2007 par rapport à l'année universitaire 2005-2006 est due au passage au nouveau système LMD qui ne nécessite que trois années d'études pour obtenir le diplôme de licence.

La carte de répartition géographique des étudiants montre que quatre villes, à savoir

Rabat, Marrakech, Fès et le Grand Casablanca, accaparent à elles seules la moitié des étudiants.

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour la tranche d'âge 19 à 23 ans ne dépasse guère 12%. A titre de comparaison, ce taux est de 45% et 80% respectivement en Jordanie et en Corée du sud.

En effet, 78% des diplômés de l'année universitaire 2006-2007 relèvent des branches littéraires et des sciences sociales.

#### *Appui social*

Sur le plan de l'enseignement supérieur, le soutien social s'est essentiellement concrétisé par la construction de cités universitaires et par l'octroi de bourses.

Malgré la création de nouveaux établissements universitaires, le nombre de résidents des cités universitaires n'a pas connu de changements significatifs depuis 1995.

L'effectif des résidents dans les cités universitaires est à peine égal à 35000 en 2007, soit, seulement, près de 13% de l'ensemble des effectifs de la population estudiantine.

De plus, on enregistre des disparités en termes d'hébergement entre les villes abritant les établissements universitaires.

Le partenariat avec les ONG dans le domaine de l'hébergement et de la restauration pour la population estudiantine est une initiative à renforcer. Par ailleurs, l'opération de parrainage des étudiants issus de milieux défavorisés par la Fondation Marocaine de l'Etudiant est une initiative louable qui mérite d'être élargie. Elle a permis à des étudiants issus des orphelinats et des maisons de bienfaisance de poursuivre des études d'enseignement supérieur privé de leur choix. Parallèlement, la fondation fait parrainer chaque bénéficiaire par un chef d'entreprise ou un cadre dirigeant pour le conseiller durant son cursus universitaire et l'assister pour son insertion dans la vie active.

### *e- Alphabétisation*

Puisque l'analphabétisme est intergénérationnel, la lutte contre ce fléau social prend deux formes :<sup>100</sup>

On se préoccupe d'abord des enfants non scolarisés ou ayant quitté l'école avant la maîtrise de la lecture et l'écriture. Un programme d'alphabétisation dit « Education non formelle » est conçu pour cette tranche; Des programmes de lutte contre l'analphabétisme destinés aux différentes catégories des adultes analphabètes.

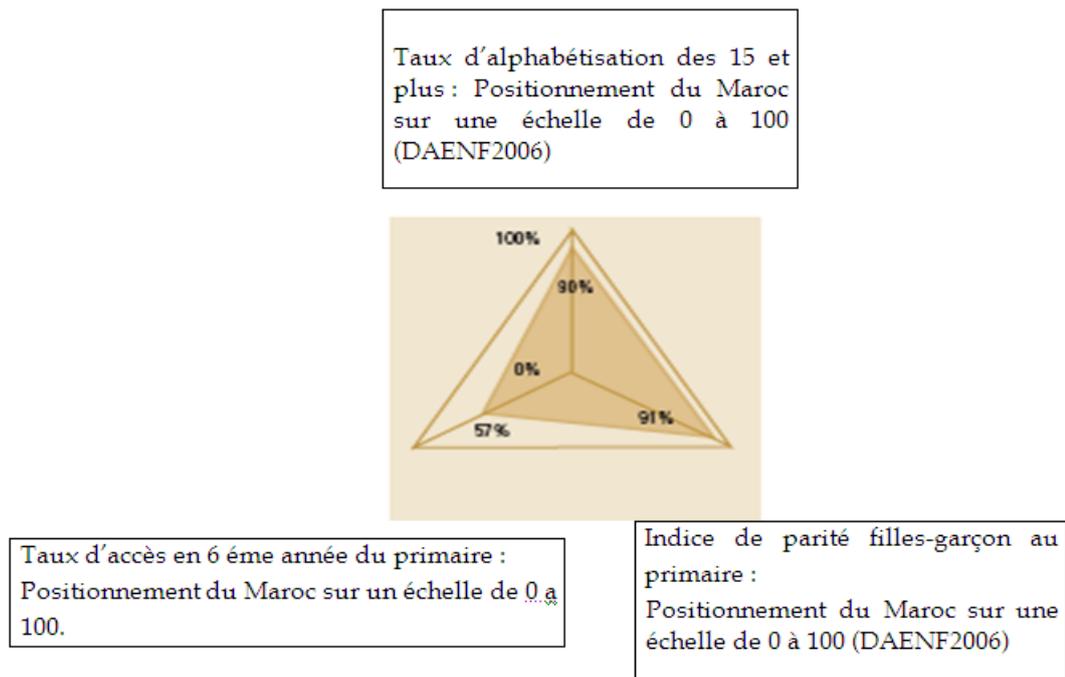
Les résultats du RGPH 2004 révèlent un taux d'analphabétisme de 29,4% parmi la population urbaine âgée de 10 ans et plus, contre 60,5% dans le milieu rural. Ce taux est de 30,8% parmi la population masculine contre 54,7% parmi la population

---

<sup>100</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement ,Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p30.

féminine. De plus, l'analphabétisme augmente avec l'âge : alors que le taux d'analphabétisme est de 13,3% parmi les jeunes âgés de 10 à 14 ans, il atteint 74,3% chez les personnes âgées de 50 ans et plus, et 88% chez les femmes de cette tranche d'âges que l'on se réfère à la population âgée de 10 ans et plus ou à celle âgée de 15 ans et plus, les taux d'analphabétisme parmi la population féminine sont, partout, supérieurs de près de 50% à ceux relatifs à la population masculine.

**Figure (I. 18): Triangle des objectifs de l'éducation pour tous**



Source : Calcul interne sur des données du département de l'enseignement scolaire/ DAENF2006<sup>101</sup>

Consciente de ce fléau, qui d'ailleurs affecte négativement les indicateurs de développement éducatif de notre pays, l'autorité gouvernementale compétente a organisé le système de lutte contre l'analphabétisme selon quatre programmes complémentaires à savoir :

<sup>101</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rapport Annuel 2008.

## Chapitre 1 : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté

- ✚ Le programme général : programme annuel en partenariat avec le département de l'enseignement scolaire et qui s'adresse à tous les analphabètes âgés de 15 ans et plus ;
- ✚ Le programme en partenariat avec les secteurs gouvernementaux qui s'adresse à leur personnel analphabète et aux bénéficiaires de leurs services ;
- ✚ Le programme en partenariat contractuel avec la société civile : l'Etat apporte aux ONG qui opèrent dans le domaine le soutien technique, financier et logistique nécessaire ;
- ✚ Le programme des entreprises qui s'adresse à leurs employés analphabètes et ce dans le cadre des Contrats Spéciaux de formation.

Le programme de lutte contre l'abandon scolaire qui s'inscrit dans l'approche préventive mis en place depuis 2005/2006 à travers l'instauration de cellules de veille au sein des établissements scolaires pour le diagnostic des causes de risque d'abandon et l'organisation de soutien éducatif au profit des élèves à risque (pédagogique, social et psycho relationnel).

Les acquis scolaires

Les évaluations internationales des acquis scolaires sont des enquêtes qui analysent des échantillons d'élèves dans des pays différents et comparent leurs résultats.

Les résultats réalisés en termes de performances scolaires peuvent être synthétisés de la manière suivante :

### Enquête TIMSS 2003

La troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS), organisée par l'association internationale d'évaluation du rendement scolaire (IEA), a lieu tous les quatre ans et vise l'évaluation, la comparaison et l'explication des acquis des élèves en mathématiques et sciences au primaire et au collégial.

### Enquête PIRLS 2006

L'enquête PIRLS, organisée par l'IEA, porte sur l'évaluation des acquis en matière de lecture et de compréhension des élèves de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire.

### *3.2.4-Tendance des dépenses publiques*

La problématique du financement de l'éducation au Maroc se pose en termes non seulement de contraintes de plus en plus fortes, mais aussi de besoins croissants. Comment relever ces défis dans un contexte où l'effort public en matière de financement a atteint des seuils qui ne laissent que peu de marges de manœuvre à l'Etat?<sup>102</sup>

L'engagement financier de notre pays en matière d'éducation et de formation est relativement important puisque la dépense publique d'éducation s'établit en 2007 à 5,8% du PIB. Ce niveau de dépense place le Maroc parmi les pays qui consacrent le plus de ressources publiques à leur système d'éducation. A titre d'exemple, la Tunisie consacre 8% de son PIB à son système d'éducation, alors que l'Egypte lui consacre environ 1,4% de son PIB.

L'analyse des dépenses consacrées à l'éducation et à la formation révèle un certain nombre de constats. On constate une augmentation absolue des dépenses courantes dans ce secteur. Elles ont atteint 31 milliards 773 millions de dirhams en 2006 contre 23 milliards 953 millions de dirhams en 2002.

Les comparaisons internationales des dépenses consacrées à l'éducation en termes de pourcentage du PIB nous révèlent que le Maroc se situe au même niveau que la Bolivie, et à un niveau élevé par rapport à d'autres pays d'Amérique Latine et d'Europe.

D'après les données de l'UNESCO de 2005, le Maroc est l'un des pays qui affiche aussi bien l'espérance de vie scolaire la plus faible et la proportion la plus élevée des enfants non scolarisés par rapport à la population d'âge scolaire. Ainsi, avec un effort financier relatif en éducation semblable à la Tunisie, l'espérance de vie scolaire du

---

<sup>102</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique, p42.

Maroc est largement inférieure à la plupart des pays ayant des caractéristiques socioéconomiques similaires.

Les ressources affectées au département de l'enseignement scolaire sont passées de 17,3 milliards de dirhams en 1999 à 28,6 milliards de dirhams en 2007, soit en moyenne une croissance annuelle de 6,5%. Ainsi, ce sous-secteur s'accapare à lui seul presque 83% du total des dépenses publiques consacrées à l'éducation.

**Tableau (I. 15) : Quelques déterminants de l'abandon scolaire de 404 communes rurales<sup>103</sup>**

Taux déscolarisation	coef	p-value
IE*	0.19	0.023
IDC**	-0.17	0.913
TV*	0.47	0.000
présence du collège *	-2.44	0.000
présence du lycée*	-4.11	0.000
Constante **	-4.00	0.442

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, p90.

### *1-Financement de l'enseignement supérieur*

Le budget alloué par le ministère de tutelle aux différentes institutions est réparti selon le nombre d'étudiants inscrits. C'est la seule ressource financière dont dispose l'enseignement supérieur public compte tenu de la gratuité totale des études.

Le budget du secteur de l'enseignement supérieur est ventilé comme suit :

Budget de fonctionnement : de 3,9 milliards de DH en 2004, ce budget s'élève à 4,8 milliards de DH en 2007 ;

Budget d'investissement : 720 millions de DH en 2007 contre 398 millions de DH en 2004; L'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement des universités révèle que la rubrique du personnel a enregistré la hausse la plus significative ces dernières années. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen a atteint 12,4% contre près de 2,2% pour l'ensemble des dépenses durant la période allant de 2003 à 2007.

<sup>103</sup> IE : Indice d'inégalité, IDC : Indice de développement communal, TV : Taux de vulnérabilité  
\*le paramètre est statistiquement significatif, \*\* statistiquement non significatif.

## *2-Financement de la formation professionnelle*

2,1 milliards de DH en 2001 à 2,9 milliards de DH en 2007, soit une croissance annuelle de 6%. Le budget général de l'Etat couvre près de 74% de ces dépenses. La contribution privée (ménages et investissement privé) est de 21% auxquelles s'ajoutent les dons mobilisés dans le cadre de la coopération internationale.

L'ensemble des dépenses publiques relatives à ce secteur représente globalement l'équivalent de 0,33% du PIB entre 2001 et 2007.

A titre comparatif, le Maroc fait partie des pays où le financement de la formation professionnelle est relativement élevé. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques réelles de ce secteur sont de 0,3% en France, 0,28% au Portugal et 0,24 en Italie. Les données financières disponibles ne permettent pas d'étudier l'efficacité des moyens engagés.

## *3-Financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle*

Le budget alloué à l'alphabétisation est passé de 73,8 millions de dirhams en 2001 à 102,9 millions de dirhams en 2006 contre seulement 20,52 millions de dirhams et 33,3 millions de dirhams à l'éducation non formelle durant la même période. Ces niveaux de financement de ce sous-secteur appellent les remarques suivantes:<sup>104</sup>

Malgré l'importance de ce sous-secteur dans le cadre de la politique nationale de l'éducation, la part des ressources qui lui sont consacrées demeure relativement faible eu égard à l'ampleur d'une part de l'analphabétisme et, d'autre part aux effectifs des jeunes non scolarisés et des abandons scolaires ;

- ✚ Ce sous-secteur fonctionne suivant la stratégie du faire-faire fondée sur le partenariat avec des rôles et des responsabilités précis pour chacun des partenaires ;

---

<sup>104</sup> Tunisie, *Performances à partager*, L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur «FIPA-Tunisia», mars 2009, p36.

- ✚ Le financement de l'alphabétisation est davantage assuré par l'Etat qui subventionne les activités des ONG et le programme général ;
- ✚ Le financement de l'éducation non formelle est assuré par les fonds publics.

Qu'en est il des Coûts unitaires ?

L'analyse des coûts unitaires apporte un autre éclairage sur l'efficacité du système national d'éducation et de formation.

En 2005, le coût unitaire de l'enseignement primaire s'établit à 3 495 dirhams au primaire, 5463,5 dirhams au collégial et 7366 dirhams au secondaire qualifiant. Par rapport à 2004, ces coûts ont connu une augmentation de l'ordre de 6,9% au primaire, 3,2% au collégial et 4,3% au secondaire qualifiant.

Lorsqu'on se réfère aux comparaisons internationales, on constate que le Maroc consacre une portion plus importante de sa richesse nationale par habitant, soit 21% de son PIB/habitant au cycle du primaire alors que la moyenne de la région de l'Afrique du Nord est de 11% du PIB par habitant (BREDA-UNESCO-2006).<sup>105</sup>

### **3.3- Tunisie**

La Tunisie est le premier pays dans la rive sud de la Méditerranée et en Afrique, selon le rapport mondial sur la compétitivité 2009-2010 élaboré par le Forum économique mondial de Davos, ayant la 40<sup>e</sup> place sur 133 pays développés et émergents en matière de compétitivité globale. La Tunisie affiche un taux de croissance de 3%, malgré la crise économique mondiale.<sup>106</sup>

Elle se distingue depuis une décennie par une croissance soutenue et continue. Ainsi, malgré l'instabilité persistante de l'économie mondiale, la Tunisie poursuit sa volonté de diversification et d'édification d'une économie basée sur la connaissance et les activités à haute intensité technologique. La crise mondiale de 2008 n'a pas empêché pour autant la Tunisie d'enregistrer une croissance de l'ordre de 3 % en 2009 et qui devrait atteindre 4 % en 2010.

---

<sup>105</sup> Conseil Supérieur de l'Enseignement • Rapport Annuel 2008, op cit, p 95

<sup>106</sup> Rapport de suivi 2009 de la Tunisie [http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/progress2010/sec10\\_514\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/progress2010/sec10_514_fr.pdf).

Le secteur des services et celui des industries manufacturières représentent respectivement 42,7 % et 17,6 % du PIB.<sup>107</sup>

Le programme présidentiel place au cœur de ses priorités l'amélioration du niveau et de la qualité de vie avec une augmentation du revenu moyen annuel de 5.000 dinars actuellement (environ 2600 euros) à 7.000 dinars (environ 3600 euros) en 2014<sup>108</sup>.

En juillet 2009 des conseils régionaux du développement durable ont été créés dans les gouvernorats.

### *3.3.1-L'évolution de la pauvreté en Tunisie*

La population totale du pays est de 8,8 millions habitants (recensement 1994) avec 61 % vivant dans des communes urbaines et 39 % ruraux. <sup>109</sup>

Le taux de pauvreté s'est établi à 4.2% en 2000<sup>110</sup>, contre 6.7% en 1990 et 12.6% en 1980. en 2009 Le taux officiel de pauvreté est de 3,8%,<sup>111</sup> mais des analyses récentes estiment que 11% de la population vit avec moins de 2 dollars (1,4 euro) par jour.

Le Fonds de solidarité nationale continue à financer de nombreux projets destinés à éradiquer la pauvreté dans les zones très défavorisées disposant de peu d'infrastructures.

---

<sup>107</sup> Tunisie, Performances à partager, L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur «FIPA-Tunisia», mars 2009, p07.

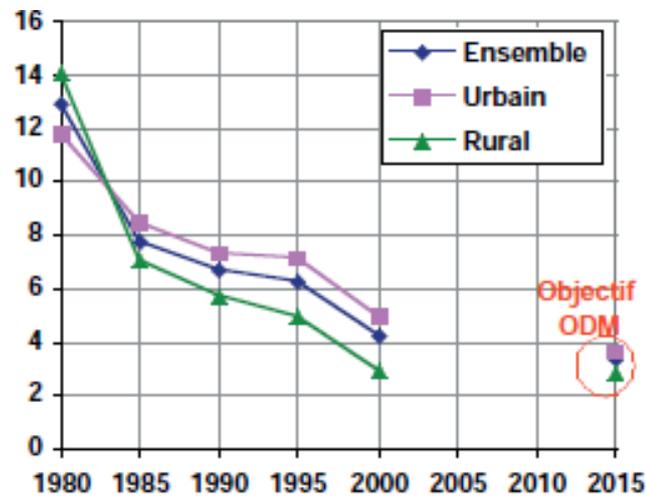
<sup>108</sup> Rapport de Suivi Tunisie, COMMISSION EUROPÉENNE, DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION Bruxelles, 12/05/2010, SEC(2010) 514, P07.

<sup>109</sup> Ahmed Souissi ,TUNISIE Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable, Plan Bleu, Centre d'activités régionales, 2000.P01

<sup>110</sup> Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, PNUD-papport.AnFr.indd Nations Unies, Mai 2004, p05.

<sup>111</sup> L'UE et la Tunisie, Rapport de suivi PEV 2009, Dossier de presse, En pi Info Centre, Mai 2010, [www.enpi-info.eu](http://www.enpi-info.eu)

**Figure (I. 19). Taux de pauvreté (%) par rapport aux OMD**



Source. Enquête sur le budget et la consommation des ménages INS 2000.

### **3.3.2-Programme Indicatif National (PIN) de la Tunisie**

Le budget global de l'aide bilatérale de l'Union européenne en Tunisie au titre de l'Instrument Européen de Partenariat et de Voisinage (IEPV) pour la période 2011-2013 s'élèvera à 240 M€, soit l'équivalent d'une moyenne de 80 M€ par an, selon le Programme Indicatif National (PIN).<sup>112</sup>

Cette affectation sera répartie entre 4 secteurs prioritaires, qui sont:

1. L'emploi;
2. Le programme de Soutien à l'intégration ;
3. Le programme de Soutien aux entreprises;
4. La justice.

La Tunisie a poursuivi ses efforts dans le domaine de la politique sociale, avec des résultats satisfaisants en ce qui concerne la couverture des soins de santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la protection des droits des femmes.

<sup>112</sup> L'UE et la Tunisie ,op cit , Mai 2010 , [www.enpi-info.eu](http://www.enpi-info.eu)

### 3.3.3- Un système éducatif moderne

L'accès à l'école pour tous les enfants en âge d'être scolarisés est une option admise en Tunisie depuis la promulgation en 1958, soit deux ans seulement après l'indépendance, de la première législation en matière d'éducation. Cette loi de 1958 prévoit dans son article deux que «l'accès à l'éducation et à l'instruction est ouvert à tous les enfants à partir de l'âge de 6 ans...».113

En allouant le ¼ de son budget, 6,9 % et 1,19 % de son PIB respectivement à l'éducation et à la R&D, la Tunisie n'a pas cessé d'investir dans son système éducatif pour l'adapter aux besoins de l'économie. Gratuit et accessible à tous, il est reconnu parmi les meilleurs du monde.

La Tunisie est le premier pays de la rive sud de la Méditerranée et en Afrique pour :

- ❖ La disponibilité des scientifiques et des ingénieurs,
- ❖ La qualité de ses institutions de recherche scientifique,
- ❖ La disponibilité des technologies les plus récentes, selon le rapport mondial sur la compétitivité 2009-2010, élaboré par le Forum économique mondial de Davos.

**Tableau (I. 16): Qualité du système éducatif**

RANG	PAYS	SCORS
7	<b>Belgique</b>	<b>5.6</b>
19	<b>Tunisie</b>	<b>4.9</b>
24	<b>France</b>	<b>4.8</b>
27	<b>Allemagne</b>	<b>4.7</b>
78	<b>Espagne</b>	<b>3.4</b>
79	<b>Turqui</b>	<b>3.4</b>
87	<b>Italie</b>	<b>3.3</b>
112	<b>Maroc</b>	<b>2.9</b>
123	<b>Egypte</b>	<b>2.6</b>

Source : Tunisie, Performances à partager, FIPA-Tunisia», 2009, p11.

La Tunisie poursuit l'effort de modernisation de son système d'éducation. Afin d'appuyer Ce processus, la Commission européenne a décidé, en octobre 2009, de

<sup>113</sup> Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, - 2004, p08.

financer un programme d'appui à l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'emploi s'élevant à 65 millions d'euros.

### ***3.3.4- Une formation professionnelle adaptée***

La formation professionnelle, en particulier celle des jeunes, a été identifiée comme une des quatre grandes priorités du gouvernement dans le domaine du développement du capital humain<sup>114</sup>

En 2009, le dispositif de formation professionnelle en Tunisie comptait 212 centres publics répartis sur l'ensemble du territoire, assurant la formation de 110 600 apprenants et stagiaires dans 451 spécialités couvrant l'ensemble des secteurs économiques.

### ***3.3.5-Un enseignement supérieur de qualité***

Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur public est passé, de 17 257 étudiants en 1975 à 360 000 étudiants en 2009, les jeunes filles ont représenté 59,5 % de cet effectif.

**Tableau (I. 17): Statistiques sur la relation entre croissance économique, Inégalités des revenus et pauvreté : Cas de la Tunisie**

	1990	1995	2000	2005	2010
<b>Taux de Pauvreté Nationale</b>	6.7%	6.2%	4.2%	4.2%	3.4%
<b>PIB réer par tête en Dinar Tunisien</b>	1361	1523	1797	1854	1920
<b>Indice de GINI</b>	0.401	0.417	0.409	0.402	0.392

**Source: Les enquête sur les dépenses de consommation et le budget des ménages, INS (1990, 1995, 2000,2005 et 2010).**

Ce tableau montre que la croissance économique augmente entre les années 1990-2010 grâce à un meilleur partage des fruits de la croissance entre toutes les couches

<sup>114</sup>Rapport de Suivi Tunisie, *Op cité*, 12/05/2010,p17.

sociales. Le taux de pauvreté est passé de 40% dans les années 60 à 7% au milieu des années 90 et ramené à 4.2% en 2000.<sup>115</sup>

### ***3.3.6-La tendance des dépenses publiques***

#### En matière d'éducation :

Au cours de la dernière décennie, les pouvoirs publics ont fortement encouragé l'activité R&D. Le système national de la recherche scientifique a évolué à un rythme soutenu.

En 2008, la Tunisie comptait 19 623 chercheurs, 146 laboratoires et 640 unités de recherche. En 2009, l'Agence nationale de Promotion de la Recherche et de l'Innovation a été créée.

**Tableau (I. 18): Part des dépenses en R&D dans le PIB En %**

2001	0,53
2006	1,07
2011	1,25
2014	1,50

**Source : Ministère du Développement et de la Coopération internationale.**

On remarque qu'il y a une évolution dans les dépenses consacrés à l'éducation passant de 0,53°/° en 2001 pour arriver à des prévisions de 1,50°/° en 2014.

#### En matière de développement humain :

**Tableau (I. 19): présentation de quelque indice (Tunisie)**

Indice de développement humain	0,769
Parité de pouvoir d'achat	7 900 \$
Taux de pauvreté	3,8 %
Taux d'activité des femmes 2	5,4 %

**Source : Tunisie, Performances à partager, FIPA Tunisia», 2009, p22.**

<sup>115</sup>BESBES Lobna1,BOUJELBENE Younes, *Croissance économique, inégalité et pauvreté : Cas des pays de l'UMA 6ème colloque international ,juin 2010,op cit , P8.*

En matière de santé :

La Tunisie a continué les réformes, qui ont connu une nouvelle impulsion avec le programme présidentiel 2009-2014<sup>116</sup>. Les priorités incluent notamment l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des soins ; l'amélioration des indicateurs pour la santé de la mère et du nouveau-né ; le renforcement de la veille sanitaire et de la prévention ; l'élaboration d'un plan visant la santé des adolescents et des jeunes et la pérennisation de l'assurance médicale.

La Tunisie a proclamé 2009 'Année sans tabac'<sup>117</sup> et a adopté, en septembre 2009, un décret fixant les lieux dans lesquels il est interdit de fumer. En décembre 2009, le président a signé la Convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac et l'a transmise au Parlement pour la ratification. La Tunisie a pris des mesures pour lutter contre la grippe A (H1N1) notamment en élaborant, au mois d'août 2009 un plan national et en mettant ce dernier en œuvre. En juin 2009, la Commission européenne a proposé à la Tunisie, faisant référence à l'épidémie de la grippe A, d'établir des vecteurs de communication en vue de l'échange d'informations épidémiologiques en cas de crise sanitaire. En octobre 2009, la Tunisie a participé à la réunion du nouveau comité élargi d'information en matière de santé. La Tunisie a poursuivi sa participation au réseau 'Episouth' concernant des maladies transmissibles et couvrant les pays méditerranéens et les Balkans.<sup>118</sup>

---

<sup>116</sup> Rapport de Suivi Tunisie, Op Cit , 12/05/2010,p18.

<sup>117</sup> Rapport de Suivi Tunisie, 12/05/2010, op cit, p 18.

<sup>118</sup> Tunisie, Performances à partager, L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur «FIPA-Tunisia», mars 2009, p26.

## *Conclusion*

Les pauvres sont les premiers bénéficiaires de la généralisation des services sociaux par la satisfaction de leurs demandes et non pas par le raisonnement en termes d'offre. Les politiques doivent être évaluées à partir des résultats obtenus plutôt que sur les moyens mis en œuvre.

Pour interrompre la reproduction de la pauvreté, les interventions doivent être cohérentes participatives à long terme. La revue de la littérature sur les pays Maghrébins, nous renseigne que, la réduction durable de la pauvreté passe nécessairement par l'amélioration du capital humain des couches sociales défavorisées et l'accès de cette catégorie de la population aux différents ordres sociaux. Une attention particulière devrait être accordée à l'accès de la population défavorisée à l'enseignement professionnel à travers l'augmentation de l'offre de ces services et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (transferts de l'Etat) en faveur des ménages les plus modestes.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

***Chapitre II : L'intervention d'état a la réduction de la  
pauvreté a travers les dépenses publiques***

## *Introduction*

Dans ce chapitre, nous présentons l'importance et le rôle des dépenses publiques dans la lutte contre la pauvreté, et en se basant sur l'éducation en Algérie et son impact dans le micro et le macro-environnement, comme première variable; et la santé comme une deuxième variable déterminante.

Ainsi, le choix de ces variables s'insère de toute évidence dans le contexte multidimensionnelle de la pauvreté qui a été reconnu par les théoriciens et aussi la communauté internationale à travers ses multiples organismes notamment onusiens.

Ainsi nous avons tenté d'étudier l'eau comme une troisième variable explicative du phénomène de la pauvreté et qui revêt ainsi une grande importance dans le développement humain et sa considération comme une énergie qui doit être utilisée d'une manière durable.

## *Section 1 : La tendance de la pauvreté en Algérie*

Les indicateurs habituels « PIB par tête d'habitant et revenu par tête d'habitant » ne sont plus considérés comme les seuls systèmes de graduation et de classement des progrès des pays.

L'indicateur du développement humain (IDH)<sup>119</sup> a offert un puissant moyen d'évaluation du degré de succès des pays par rapport au niveau de satisfaction des besoins de leurs habitants ; un « indice de développement humain » élevé d'un pays signifie que la population de ce pays dispose d'un bon système de soins, d'un bon système d'éducation et d'un revenu « décent » qui permet justement d'avoir accès à de bons services sociaux de base.

L'Algérie a fait du bien-être de sa population l'objectif essentiel de ses politiques publiques et le renforcement de son indépendance économique, un moyen stratégique pour réaliser cet objectif.

Aussi, au lendemain de l'indépendance nationale, le projet de développement économique et social devait nécessairement prendre en charge les besoins fondamentaux des Algériens, au moins à cause des sacrifices que ces derniers ont consentis et de leurs aspirations. En fait, l'augmentation substantielle du prix du pétrole, en 1974, a facilité la réalisation d'un tel projet, dans sa dimension sociale : de nombreux objectifs sociaux sont pratiquement atteints dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation, pour ne citer que ceux-là. Cet état de fait a été contraint par l'effondrement du prix des hydrocarbures, en 1986, puisque les faiblesses structurelles de l'économie ont été devenues bien apparentes.

Cette crise a mis en relief la fragilité de l'économie, sa dépendance a des facteurs exogènes : 97% des recettes extérieures proviennent de l'exportation des hydrocarbures.

---

<sup>119</sup> L'Indicateur de Développement Humain (IDH) s'est imposé comme concept intégrant d'autres variables que le revenu.

L'importante baisse du taux de chômage est due, moins à la conjonction entre l'augmentation de l'investissement dans la production et l'élévation du niveau d'instruction et de professionnalisation de la population, l'amélioration du capital humain, qu'au volume de la dépense publique.

La question de l'emploi durable demeure une préoccupation centrale des Pouvoirs publics; elle révèle l'urgente nécessité de mener à terme les réformes structurelles et institutionnelles. Plus précisément, l'emploi constitue un critère fondamental d'évaluation de toute politique économique, car il joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux, l'intégration sociale et l'épanouissement individuel.

### ***1.1- Le développement Humain***

L'indicateur du développement humain est un outil synthétique de mesure qui chiffre le niveau atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels<sup>120</sup> :

- l'espérance de vie à la naissance
- le niveau d'instruction
- le volume des ressources disponibles (PIB par habitant en PPA).

#### ***Quelles sont les variables indicatives de la pauvreté humaine (IPH) ?***

Le Rapport mondial sur le développement humain définit le développement humain comme l'élargissement des possibilités de choix ouvertes aux individus.

Donc, la pauvreté signifie la négation des opportunités et perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain,

L'IPH s'attache aux déficits rencontrés dans les mêmes composantes essentielles prises en compte par l'IDH, à savoir, la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie.

En Algérie, de la période allant de 1998 à 2005, l'IDH s'est amélioré annuellement de 1,4 point. Ce rythme de progression a été de 1 point sur la période 1985 - 1995.

---

<sup>120</sup> Rapport National sur le Développement Humain, Algérie 2006, Conseil National Economique et Social P N U D, P16

**Tableau (II. 1): évolution de l'indice de développement humain et les indices dimensionnels**

Années	1995	1999	2000	2004	2005
IPH-1 en pourcentage	25,23	23,35	22,98	18,15	16,60
Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans en %	12,13	8,26	7,84	6,39	6,39
Taux d'Analphabétisme des plus de 15 ans en %		33,40	32,80	26,00	23,70
Pourcentage de la population privée d'eau potable en %	22,00	14,50	11,10	5,50	5,00
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale en %	13,00		6,00	3,50	3,50

Source : CNES 2006, p20

En 2003, la valeur de l'IDH établie par le Rapport Mondial est de 0,722, classant l'Algérie à la 103ème place, entre l'Azerbaïdjan et le Salvador.

Pour 2005, l'indice du développement humain s'élève à 0,761. L'Algérie serait classée au 79ème rang.

Dans le cadre du suivi et élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau mondiale et aussi au niveau de chaque pays, le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) a élaboré 03 indicateurs qui sont :

➤ **L'indice de pauvreté humaine (IPH-1)**

La valeur de l'indice de pauvreté humaine calculée, à partir des données nationales, est passée de 25,23% en 1995 à 16,60% en 2005, soit un recul, en moyenne annuelle, de la pauvreté de 4%.

**Tableau (II. 2): évolution de l'indice de la pauvreté**

Années	1995	1999	2000	2004	2005
IPH-1 en pourcentage	25,23	23,35	22,98	18,15	16,60
Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans en %	12,13	8,26	7,84	6,39	6,39
Taux d'Analphabétisme des plus de 15 ans en %		33,40	32,80	26,00	23,70
Pourcentage de la population privée d'eau potable en %	22,00	14,50	11,10	5,50	5,00
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale en %	13,00		6,00	3,50	3,50

Source : CNES, p33.

Ce résultat aurait projeté l'Algérie au premier rang des pays à développement humain moyen et, en tout cas, il traduit les efforts et les moyens mobilisés pour la lutte contre la pauvreté à travers la longévité, la réduction des proportions de populations privées d'eau potable, l'alimentation et la nutrition de la mère et de l'enfant<sup>121</sup>.

### *a. La longévité*

Dans ce cadre, la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans est passée de 12,13% en 1995 à 6,39% en 2005, soit une baisse de risque, en moyenne annuelle, de 6,21%. Cette baisse est essentiellement due au programme élargi de vaccination et à la régression des maladies infectieuses qui ne constituent plus les premières causes de mortalité dans le pays.

### *b. L'analphabétisme*

L'instruction du chef de ménage et de son conjoint témoignent des efforts engagés dans la lutte contre l'analphabétisme et rappellent le rôle de l'école dans la prise en charge effective de la population scolarisée et la lutte contre les déperditions.

- 37% des chefs de ménages âgés de 35 ans et plus sont analphabètes
- 31% n'ont que le niveau du primaire et 4% le niveau de l'enseignement supérieur
- 54% des conjoints de chefs de ménage sont analphabètes et 24% sont de niveau primaire. Ainsi, près de 80% des conjoints ont un faible niveau d'instruction.

Le tableau suivant illustre l'évolution du taux d'analphabétisme (rapporté à la population de 10 ans et plus) :<sup>122</sup>

---

<sup>121</sup> Rapport National sur le développement humain Algérie 2006, op cité, P25.

<sup>122</sup> Conseil Economique et Social, comité des droits économiques, sociaux et culturelle Quarante-quatrième session, Genève, 3-21 mai 2010. Examen des rapports présentés par les états partis en vertu de l'article 16 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, p15.

**Tableau (II. 3) : L'évolution du taux d'analphabétisme**

Année \ Sexe	1998	2008
Masculin	23,65 %	15,5 %
Féminin	40,27 %	28,9 %
Total	31,9 %	22,1 %

Source : CNES, p40.

D'après la lecture des chiffres, Il apparaît clairement que la tendance dans les taux d'analphabétisme est en baisse.

➤ **L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH)**

Cet indicateur utilise les mêmes variables que l'IDH. Il suit la même méthode de calcul, mais il corrige les niveaux moyens de ces variables de façon à refléter les disparités sociologiques entre sexes.

Le coefficient de pondération choisi, de valeur 2, exprime une aversion modérée pour l'inégalité. Il correspond à la moyenne harmonique (c'est-à-dire l'inverse de la moyenne arithmétique) des variables masculines et féminines.

Ainsi, l'espérance de vie à la naissance connaît des valeurs maximales et minimales différentes selon le sexe, pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine, à savoir ;

87,5 ans et 27,5 ans pour les femmes,

82,5 ans et 22,5 ans pour les hommes

Le niveau d'instruction se calcule de façon identique à celui de l'IDH, au coefficient de pondération près ; Ce qui revient à admettre que les salaires féminins sont inférieurs de 25% aux salaires masculins.

Donc la formule de calcul est la suivante:

$$\{[(\% \text{ femmes dans population active}) \times (\text{part féminine du revenu})]^{-1} + [(\% \text{ hommes dans population active}) \times (\text{part masculine du revenu})]^{-1}\}^{-1}$$

L'ISDH est la moyenne simple de ces 3 composantes.<sup>123</sup>

---

<sup>123</sup> Rapport National sur le Développement Humain Algérie 2006, op cité, P18.

➤ **L'Indicateur de la Participation des Femmes (IPF)**

Cet indicateur vise à mesurer la participation des femmes à la vie politique, économique et professionnelle. Il est calculé sur la base de trois catégories de variables à savoir :

- Pour la participation à la vie politique, il s'agit de la proportion des femmes siégeant dans les Assemblées parlementaires ;
- Pour la participation à la vie professionnelle, il s'agit de la proportion des femmes dans les professions libérales et techniques et dans les fonctions administratives et d'encadrement ;
- Pour la participation à la vie économique, il s'agit du PIB réel non corrigé par habitant, à parité de pouvoir d'achat PPA.

L'examen de l'Indice du Développement Humain (IDH) et des Indices associés (IPH, ISDH et IPF) selon les normes internationales et sur la base des statistiques nationales, est de nature à donner un aperçu de l'évolution du développement humain en Algérie.

***1.1.1- L'évolution du taux d'accroissement démographique***

Pour des raisons historiques, les pouvoirs publics ont évité une politique antinataliste qui aurait affecté la reconstitution des familles durement éprouvées ; Le processus de transition démographique, s'est accéléré après la chute drastique des recettes d'exportation des hydrocarbures, à partir de 1986, période marquée par une reprise du taux de chômage, de l'inflation et une baisse du niveau de vie en Algérie.

Le taux brut de natalité, supérieur à 35 p.1000 au cours de la première moitié des années 1980, a chuté à moins de 20 p.1000 dès l'année 1999, avant de remonter à 21 p.1000 en 2005.

**Tableau (II. 4): Evolution du taux d'accroissement naturel de la population**

Années	Taux d'accroissement naturel (%)
2001	1.55
2002	1.53
2003	1.58
2004	1.63
2005	1.69

Source : CNES, p21.

L'espérance de vie en Algérie à moins de 55 ans au début des années 70, a gagné plus de 16 années.

### *1.1.2- L'évolution de l'espérance de vie à la naissance*

Dans le développement humain, l'espérance de vie à la naissance constitue un indicateur privilégié de l'état sanitaire de la population.

L'indice de l'espérance de vie à la naissance a gagné entre 1995 et 2005 environ 1,03 point de pourcentage traduisant un gain de longévité de plus de 7 ans.

**Tableau (II. 5): Evolution de l'espérance de vie à la naissance**

Années	Ensemble
1995	67.3
1999	71.9
2000	72.5
2004	74.8
2005	47.6

Source : CNES 2006.

L'amélioration de cet indice semble due principalement aux faits suivants :

1. Les taux de mortalités infantile et infanto-juvénile (0-4 ans) ont régressé annuellement d'environ 6 points en pourcentage pour mille naissances vivantes.
2. La mortalité maternelle a baissé de 3,2 points en pourcentage par an pour 100 mille naissances vivantes à partir de 1999.
3. Le taux brut de mortalité générale a baissé, en moyenne, de 3,6 points pour 1000 habitants entre 1995 et 2005.

En 2005, la part des enfants de moins de 5 ans représente 9,1% de la population totale. En parallèle, la part des classes d'âge adulte (20-59 ans) a atteint 52,3% en 2005 contre 45,1% en 1998 et 35,9% en 1966. Aussi convient-il de mettre en relief quelques facteurs explicatifs de l'état de santé de la population et des insuffisances qui persistent.

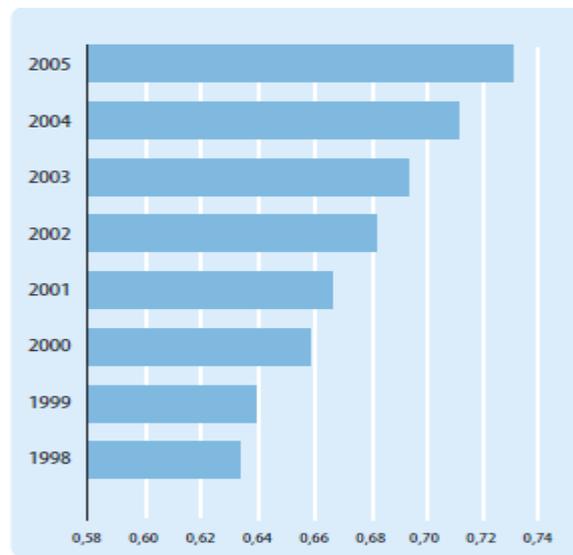
### **1.1.3-Le niveau d'instruction**

Les effectifs de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur étaient de 7,5 millions en 1995, dont 54% de garçons. Ils sont passés en 2005 à 8,9 millions dont 50 % de garçons, soit quatre points en faveur des filles.

L'indice du niveau d'instruction, qui intègre pour un 1/3 le taux brut de scolarisation combinée des 6-24 ans et pour 2/3 le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus, a connu sur la période 1995 -2005 une progression, en moyenne annuelle, de plus de 2%.

Selon une étude faite dans la wilaya de Bejaia, le niveau d'instruction du chef de ménage fait ressortir clairement la prédominance de la pauvreté chez les ménages ayant un chef non instruit et faiblement instruit .ces deux catégories affichent respectivement 3,4% et 2,5% pour l'extrême pauvreté et 21,1%et 15,4% pour la pauvreté totale.<sup>124</sup>

**Figure (II. 1): indice du niveau d'instruction**



Source : cnes2006.

<sup>124</sup>Adoune Benallaoua, « bien-être des ménages et profils de la pauvreté en Algérie : application de l'approche utilitariste au cas de la wilaya de BEJAIA », revue des sciences économiques et de gestion université Ferhat Abbas Sétif N°08, 2008, P83.

**a) L'alphabétisation**

Le taux brut d'alphabétisation des 15 ans et plus, dans son acception générale, savoir lire, écrire et comprendre un texte de récit de vie, est passé de 65,50% en 1998 à 76,3% en 2005, soit une progression de 2,20% en moyenne annuelle. Selon la dispersion, le taux d'alphabétisation en milieu rural est passé de 48,5% en 1998 à 72,6% en 2005, par contre le taux d'alphabétisation en milieu urbain de 15-24 ans est passé de 87% en 1998 à 94,6% en 2005.

**a) La scolarisation**

Le taux brut de scolarisation de 6 à 24 ans, s'est accru entre 1995 et 2005 à 1,2%. La progression a concerné plus les filles (2,3%) que les garçons (0,9%). Les statistiques montrent qu'en 1995, le taux brut de scolarisation des filles était de 53,26%, alors que celui des garçons avoisinait les 60%. En 2005, ce taux a atteint 67% pour les filles et plus de 65% pour les garçons.<sup>125</sup>

L'enseignement primaire a connu entre 1999/2000 et 2004/2005, des régressions du nombre des élèves de 2,1%, dues essentiellement à la réduction des nouveaux entrants en première année et qui s'explique par la baisse des taux de natalité.

En 2005, en moyenne la durée scolaire d'un élève s'est réduite d'une année dans l'enseignement primaire et s'est par contre accrue d'une année dans l'enseignement moyen.

**b) La formation professionnelle**

Pour apprécier l'intérêt accordé à ce secteur, depuis quelques années, il convient de rappeler les caractéristiques suivantes :

- L'effectif des stagiaires s'élève en 2005 à plus de 467 000 stagiaires, d'un contexte social caractérisé par la dévalorisation des filières de la formation professionnelle et par la stagnation de la nomenclature des spécialités enseignées ;
- de l'inégale répartition de la formation entre filières : forte concentration des stagiaires dans un nombre réduit de branches, (6 branches sur les 23) ;

---

<sup>125</sup> Rapport National sur le développement humain Algérie 2006, op cité, P20

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

- de la faiblesse du niveau des formations dispensées ;
- de la faiblesse du rendement externe.

*c) L'enseignement Supérieur*

Dans l'enseignement supérieur, le taux brut de scolarisation était de 12,1% en 1995. En 2005, ce taux a atteint 21,8%, dont 25,3% pour les filles et 18,4% pour les garçons avec un écart de l'ordre de 7% ; puisque l'état a consacré en faveur de ce secteur des efforts considérables ayant donné des fruits remarquables.

**Tableau (II. 6) : distribution du revenu selon la tranche d'âge.**

Tranches d'âge	Revenus en DA	
	Annuel	Mensuel
Moins de 25 ans	96 240,00	8 020,00
25 - 34 ans	17 7092,64	14 757,72
35 - 49 ans	20 7613,03	17 301,09
50 - 59 ans	271 063,85	22 588,65
60 - et plus	296 229,14	24 685,76
Ensemble	246 734,64	20 561,22

Source : rapport CNES 2006, p30.

La lecture du tableau (II.2) nous permet de constater que le revenu est corrélé avec les tranches d'âges. C'est ainsi que plus le chef de ménage est âgé, plus le revenu moyen annuel est élevé : la répartition selon le genre révèle une disparité annuelle moyenne de l'ordre de 12,36 % en faveur du revenu moyen des hommes, soit 20.750 DA. L'écart par rapport au revenu médian est de 19,60%.

Cette disparité se retrouve également au niveau des strates d'habitat ; le revenu annuel moyen est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural :

- Urbain : 22338,32 DA/mois
- Rural : 17796,77 DA/mois, soit un
- Écart de 20,33%.

On relève aussi que le revenu moyen annuel en milieu urbain est supérieur de 9,2% par rapport au revenu annuel moyen national.

### ***1.2- La pauvreté en Algérie***

La question de la pauvreté a pris une dimension importante au sein de la société algérienne. Pour comprendre l'acuité de ce phénomène, il convient de restituer le contexte du brusque retournement des marchés des hydrocarbures en 1986, la chute drastique des recettes d'exportation et ses désastreuses conséquences économiques et sociales.

Ainsi et selon les statistiques officielles, la proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté alimentaire est passée, selon l'étude LSMS CENEAP 2005, de 3,6% en 1988 à 1,6% en 2004 équivalent à 518 000 personnes. Le seuil de pauvreté générale a concerné 3,98 millions de personnes en 1995. En 2004, ils ne sont que 2,2 millions de personnes, soit une réduction en moyenne annuelle de 6,37% et la pauvreté au seuil de 1\$ par jour / habitant serait insignifiante en 2004.

L'aggravation de la pauvreté a incité les pouvoirs publics à mettre en œuvre des instruments de lutte initiés en 1992 pour limiter les impacts sociaux du processus de réajustement structurel de l'économie engagé au milieu des années 90, ces instruments ont été transformés en 2001.

Il convient de rappeler qu'un programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été élaboré à la suite de la conférence internationale organisée sur ce thème à Alger en octobre 2000, en écho à la Conférence Mondiale sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de septembre 2000.

Le tableau (II.5) nous montre l'évolution de la pauvreté de la période allant de l'année 1988 à 2004. A cet effet, une première lecture nous permet de constater que l'incidence de la pauvreté qui avait augmenté de manière spectaculaire entre 1988 - 1995 a diminué de manière significative au cours de la période 2000 - 2005. Le taux est, en effet passé de 12,1% en 1999 à 5,7% en 2007<sup>126</sup>. Sur le plan d'aménagement du territoire, les statistiques montrent qu'il y a 177 communes pauvre avec 1569637

---

<sup>126</sup> Nations Unies, *Rapport National soumis en accord avec le paragraphe 15(a) de l'annexe A la résolution 5/1 du conseil des droits de l'homme, conseil des droits de l'homme, Algérie, Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel Première session*, Genève, 7-18 avril 2008, p14.

## Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques

personnes dont leurs revenus est en dessous de 5000 \$, ces communes contiennent 47 communes victimes de l'extrême pauvreté.<sup>127</sup>

**Tableau (II. 7): Evolution de la pauvreté entre 1988 et 2004**

	Seuil	2004***	2000**	1995*	1988*
Taux de pauvreté en (%)	01 \$	-	0,8	-	1,9
	SA	1,6	3,1	5,7	3,6
	SPG	6,8	12,1	14,1	8,1
Indice d'écart de pauvreté					
	SA	-	0,5	0,7	0,4
	SPG	-	0,025	0,017	0,007
Degré de pauvreté en %					
	SA	-	15,5	12,3	11,1
	SPG	-	20,2	12,1	8,6
Nombre de pauvres en Milliers					
	01 \$	-	243	-	452
	SA	518	952	1611	850
	SPG	2200	3719	3986	1885

Source : RNOMD, Juillet 2005. Algérie, p17.

### ***1.2.1- Principales caractéristiques de la population pauvre (au SPG)***

Cette population est constituée de ménages de grande taille, avec un ratio âge de dépendance élevée et un accès limité aux infrastructures sociales de base (réseaux électrique, d'assainissement et d'alimentation en eau potable). Le chef de ménage est peu instruit, chômeur ou saisonnier et de sexe masculin. Si la population pauvre est répartie de façon quasi-égale entre l'urbain et le rural, la pauvreté reste plus prononcée en milieu rural (en termes d'incidence, de profondeur et de sévérité), bien qu'une tendance à l'urbanisation de la pauvreté soit décelée.

---

<sup>127</sup> Sultane belghite, « les mécanismes sociaux de la pauvreté en Algérie », revue des études économiques, centre albasseera N°11, Août 2008, p13.

## Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques

En termes d'évolution, une amélioration de la situation en matière d'incidence de la pauvreté s'est effectuée pour les ménages ayant une taille inférieure à quatre personnes, dont le chef est employeur non agricole, indépendant non agricole, salarié, de sexe féminin, sans instruction ou de niveau d'instruction au plus secondaire.

Par contre, le ratio de pauvreté s'est détérioré pour les ménages de grande taille, dont le ratio âge de dépendance est élevé et dont le chef est chômeur.<sup>128</sup>

### ***1.2.2- Mesure de la pauvreté***

La pauvreté en Algérie est définie par les experts, comme étant l'insuffisance de consommation alimentaire en qualité et en quantité, mais aussi en médiocre satisfaction des besoins sociaux de base.

Ainsi, la pauvreté matérielle revêt 03 formes ; a savoir :

1. Un seuil de pauvreté extrême, estimé comme la somme d'argent nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires minimaux, équivalent à 2100 calories par jour, soit pour 1995, 10.943 DA par an et par personne.
2. Un seuil inférieur, tenant compte des dépenses non alimentaires et estimé pour 1995, à 14.825 DA par an et par personne.
3. Un seuil de pauvreté supérieur, équivalent à 18.191 DA par an et par personne.<sup>129</sup>

Concernant la problématique de l'égalité de la répartition des revenu l'indice a évolué de 2,4% en moyenne annuelle sur la période 1998-2005 pour atteindre 0,726 en 2005. En 2002 et 88,9% en 2005, contre 73,4% en 2002 et 77,7% en 2005 pour les femmes. Plus du tiers des femmes rurales sont encore analphabètes en 2005.

Pour expliquer cette situation il faut citer les facteurs explicatifs suivants :

- la faiblesse du nombre d'associations d'alphabétisation ;
- l'insuffisance des infrastructures scolaires et des structures d'alphabétisation ;

---

<sup>128</sup> *Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Juillet 2005. Algérie, p18*

<sup>129</sup> *Agence Nationale d'Aménagement du Territoire, carte de la pauvreté en Algérie, Mai 2001, p 15.*

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

➤ la faiblesse des dépenses à la scolarisation qui conduisent les familles rurales dont les revenus sont faibles, a privilégié la scolarisation des garçons au détriment des filles.

En fait ; l'évaluation du revenu du travail des femmes et des hommes est déterminée par le résultat du rapport des salaires moyens féminins aux salaires moyens masculins et de la proportion des femmes et des hommes au sein de la population active. L'indice d'égalité de revenu a atteint 0,643 en 2005, en progression de 2 % depuis 1995.

L'enquête LSMS du **CENEAP 2005** permet de dépasser le seuil coefficient salarial (estimé au niveau international à 75%, signifiant que les femmes gagnent en moyenne un salaire inférieur de 25% à celui des hommes) pour calculer un coefficient des revenus du travail.

Le coefficient de disparité entre les revenus du travail des femmes et ceux des hommes s'élève à 49,5%, ce qui signifie qu'en moyenne les femmes touchent des revenus qui sont inférieurs de 50,5% à ceux des hommes.

**Tableau (II. 8): Evolution de l'Indice de Participation des femmes (IPF)**

Années	1995	1999	2000	2004	2005
<b>IPF</b>			0.381	0.509	0.507
<b>PEER indexé de représentation parlementaire</b>		0.132	0.132	0.221	0.221
<b>PEER concernant la participation économique</b>			0.470	0.660	0.660
<b>PEER concernant le revenu = Indice d'égalité de revenu</b>	0.526	0.526	0.541	0.648	0.643

Source : C.N.E.S, 2006.

La valeur de l'indice a évolué de 0,381 à 0,507, soit une augmentation de 33,1% sur la période 2000-2005. La valeur de cet indice placerait le pays au 50ème rang dans le classement de l'IPF.

**Tableau (II. 9): Répartition du revenu du travail par genre**

Rubriques	1995	1999	2000	2004	2005
<b>Rapport salaire femme/ salaire homme</b>	0,300	0,350	0,350	0,495	0,495
<b>Part des femmes dans les revenus sal</b>	0,056	0,053	0,057	0,095	0,080
<b>Revenus du travail des femmes (ppa) en 10<sup>6</sup></b>	970,65	962,29	1 056,73	2 120,10	1 967,67
<b>Revenus du travail des hommes (ppa) en 10<sup>6</sup></b>	15 829,19	16 874,18	17 050,55	19 741,90	22 095,16
<b>Indice de revenu femme (ISDH)</b>	0,379	0,378	0,394	0,510	0,497
<b>Indice de revenu homme (ISDH)</b>	0,845	0,856	0,858	0,882	0,901
<b>Indice d'égalité de revenu</b>	0,526	0,526	0,541	0,648	0,643

Source : CNES 2006.

## *Section 2 : Les dépenses publiques et redistribution sociale*

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le ciblage des interventions telles que subventions ou bons d'alimentation, est considéré comme un bon moyen d'améliorer le rapport coût -efficacité (c'est -à -dire ce que coûte à l'état d'un niveau un niveau donné de prestations).<sup>130</sup>

La satisfaction des besoins sociaux a toujours constitué un objectif fondamental dans la stratégie algérienne de développement. Etant donné la place importante conférée au développement social, puisque « *la pauvreté est un phénomène d'ordre social et non plus d'ordre individuel, une société inéquitable est donc une société instable* »<sup>131</sup>. La période quinquennale 2010-2015 sera marquée par un ensemble de défis et enjeux. Les objectifs pour la période à venir consistent à consolider la politique de répartition du revenu afin :

- d'améliorer l'indicateur de développement humain,
- de renforcer les efforts en faveur de la réduction de la pauvreté ;
- de parfaire les transferts sociaux et de les destiner à ceux qui en ont le plus besoin ;
- de prendre en charge les catégories sociales ayant des besoins spécifiques.

L'Algérie a placé le volet social au cœur de sa politique de développement. Une grande importance a été accordée à la dimension sociale par les pouvoirs publics afin de limiter considérablement les zones de précarité et de conforter la cohésion nationale. Et pour réduire et minimiser le coût social de l'ajustement structurel, des mesures de protection des catégories vulnérables ont été prises consistant en la création d'un Fonds Spécial de la Solidarité Nationale en 1993, la mise en place de la

---

<sup>130</sup> Boniface Essama-Nssah, *Inégalité, pauvreté et bien-être social "Fondements analytiques et normatifs"*, op cité, P86.

<sup>131</sup> Kaid Tlilane Nouara, « *L'impact de la pauvreté sur l'efficacité économique et perspectives de lutte en Algérie* », *Revue économie & société, laboratoire de recherche Grand Maghreb : Economie et société, université Mentouri Constantine, N° 2, 2004, P85.*

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC) et la mise en œuvre du dispositif de filet social en 1994 destinés à aider les personnes sans revenus et de programmes de promotion de l'emploi. <sup>132</sup>(Voir annexe B).

Ces transferts sociaux revêtent des formes multiples telles que :

- les services gratuits et à tarifs réduits accordés par l'Etat notamment dans les domaines du logement, de la santé, l'éducation, la formation professionnelle dans tous ses paliers, les affaires sociales, la culture, la jeunesse et l'enfance.
- La compensation par l'Etat des prix de produits de base dans l'objectif de renforcer le pouvoir d'achat de la population, et principalement les populations à revenus limités, les prestations sociales accordées par les structures de la sécurité sociale aux affiliés et à leurs ayants droit.
- les dépenses engagées au titre d'équipements et d'infrastructures de base que l'Etat fournit tels que l'électrification rurale, l'eau potable.

### ***2.1- Définition***

Le budget social de la nation est l'état retraçant l'effort social de la nation. C'est un cadre de référence quantitatif et qualitatif traitant de la politique sociale de la nation. Il est l'instrument de connaissance, de mesure et d'analyse des actions mises en œuvre dans le champ social.

Ainsi, les transferts dont bénéficient les ménages proviennent de l'Etat, des organismes de la sécurité sociale, et des entreprises.<sup>133</sup>

Ceci dit que les transferts sociaux ont pour objectif principal, la redistribution du revenu national disponible aux ménages et constituent soit en l'attribution d'un revenu monétaire au ménage, soit en l'attribution d'un bien ou d'un service à titre gratuit aux ménages nécessiteux, mais ces avantages peuvent parfois ne pas opérer

---

<sup>132</sup> Nations Unies, rapport national soumis en accord avec le paragraphe 15(a) DE l'annexe à la résolution 5/1 du conseil des droits des l'homme, conseil des droits de l'homme, Algérie, op cité ,7-18 avril 2008.

<sup>133</sup> CNES, 2009, p44.

de distinction entre les catégories de ménages selon leur niveau de revenu (exemple du soutien des prix).

## *2.2-Les principales composantes des transferts sociaux*

Le budget social de la Nation est constitué par des transferts monétaires à caractère social (en espèce et en nature) et des transferts non monétaires.

### *2.2.1-Les transferts monétaires*

Les transferts monétaires sont financés sur le budget de l'Etat au profit des personnes démunies et sont formés par les dépenses relatives au :

- soutien à l'habitat (FONAL), qui vise à faciliter l'accès des ménages au logement social (aide à la construction, logement participatif, location vente).
- Soutien aux familles à travers notamment :
  - ✓ Le soutien à l'éducation (Bourses et présalaires, cantines scolaires, restauration, hébergement, transport des étudiants (scolaire universitaire) ;
  - ✓ Les prestations familiales (allocations, primes de scolarité) ;
  - ✓ Les équipements et les infrastructures de base que fournit l'Etat tels que l'électrification rural et distribution publique de gaz ;
  - ✓ Actions d'assistance et de solidarité de l'Etat en faveur de catégories particulières (personnes âgées, aveugles, enfants assistés et handicapés).
  - ✓ Subvention de l'Etat au fonds national promotion emploi, Subvention au fonds d'appui aux micros crédits, emploi des jeunes (FNSEJ).
  - ✓ Autres transferts (Prestations familiales, Pensions des moudjahiddines)

### *2.2.2-Les transferts non monétaires*

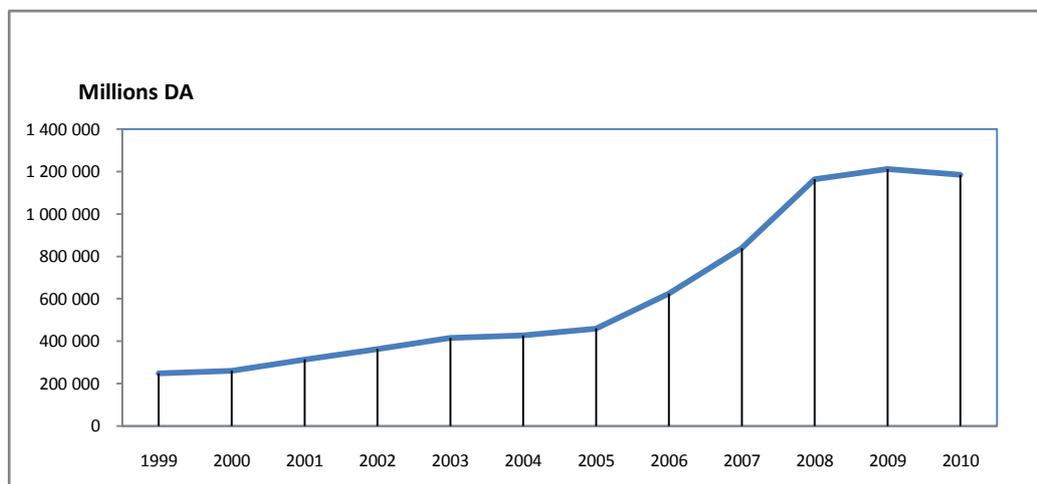
Ils comprennent essentiellement :

- Soutien à la santé : subvention aux secteurs sanitaires et contribution aux établissements spécialisés de Protection sociale ;
- Fonds de soutien des prix (La compensation par l'Etat des prix de produits de base dans un objectif de sauvegarder le pouvoir d'achat de la population, et principalement les populations à revenus limités).

### *2.3- Analyse macro financière des transferts sociaux de l'Etat*

Les transferts sociaux ont joué un rôle majeur et ont constitué un des instruments les plus importants pour la concrétisation de la dimension sociale, et ce à travers les dépenses de l'Etat consacrées notamment à l'éducation, la santé, l'amélioration des conditions de vie et la protection du pouvoir d'achat. Le budget de l'Etat consacre une part importante de ses dépenses aux transferts sociaux.

**Figure (II. 2): évolution des transferts sociaux en provenance de budget de l'état**



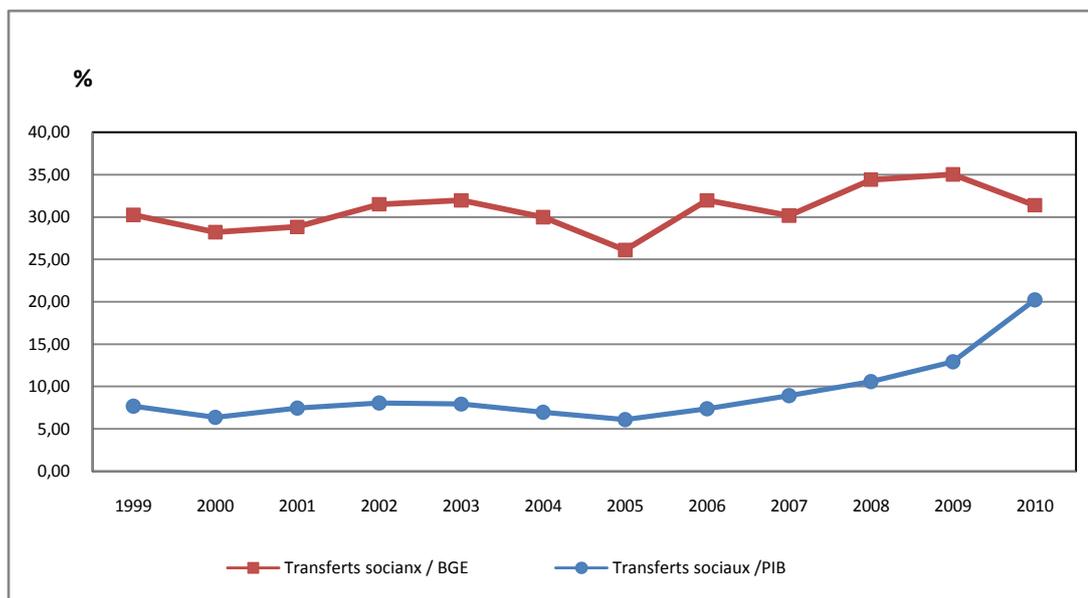
Source : CNES 2009.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques

Il faut noter que l'Algérie consacre annuellement et actuellement un budget se situant autour de 11,91% du produit intérieur brut (PIB), il représentait en moyenne 7% du PIB entre 1999 et 2006.

Ainsi, la part des transferts sociaux dans le budget global de l'Etat durant cette période s'est située en moyenne à près de 23 %. Cette stabilité de la part des transferts découle de l'expansion de la dépense budgétaire, notamment les dépenses d'équipement, induite par le programme complémentaire de soutien à la croissance.

**Figure (II. 3) : évolution des transferts sociaux par rapport au PIB et au BGE 1999-2010**



Source : CNES 2009.

Cette évolution rapide et continue s'explique par la prise en charge sur le budget de l'Etat des actions dans les domaines de la santé, l'éducation, la jeunesse et l'enfance.

La compensation par l'Etat des prix de produits de base ainsi que les dépenses engagées au titre d'équipements et d'infrastructures de base tels que l'éclairage rural, l'eau potable, portent aussi sur les aides directes (en espèces et en nature) accordées aux familles nécessiteuses et aux catégories à besoins spécifiques (Interventions diverses du Fonds de Solidarité Nationale (FSN)). Parmi ces actions, la

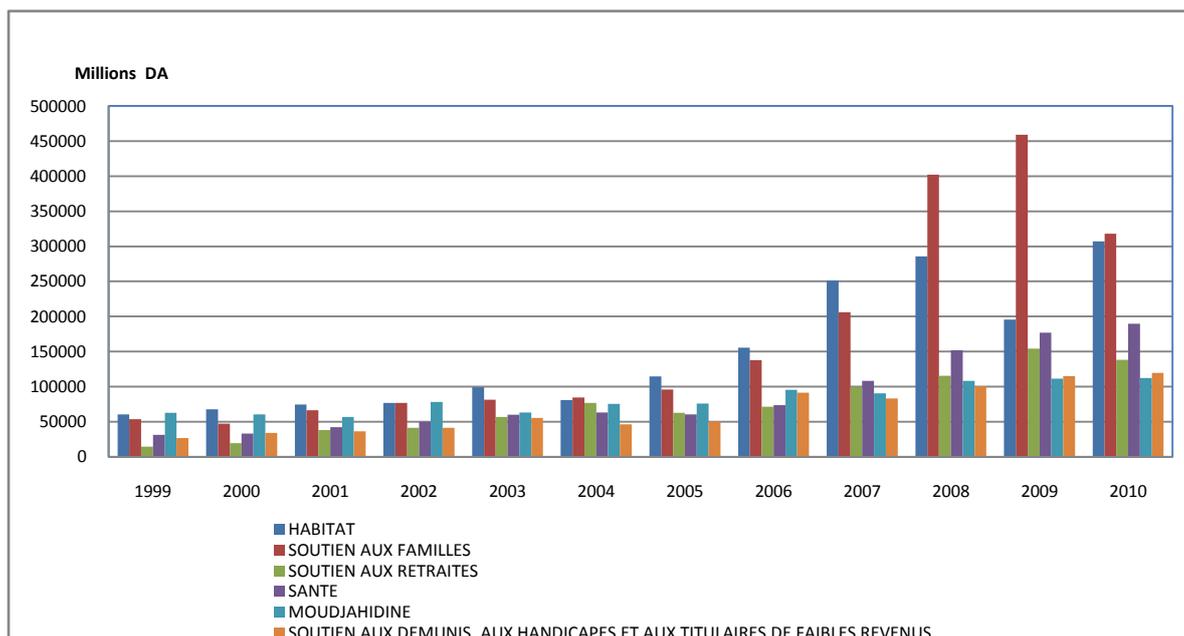
Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

Revalorisation du montant de l'indemnité de l'AFS pour toutes les catégories (passant de 1.000 DA à 3.000 DA) en 2009, les divers programmes de formation, d'emploi et de stages assurés par le Fonds National de l'Emploi (FNE).

L'analyse de l'évolution de la structure des transferts de l'Etat entre 1999 et 2009 montre:

- Les aides au logement (aide à la construction, logement participatif, location-vente). occupent une place de plus en plus grande au sein des aides publiques.
- Prédominance de la pension aux moudjahidines sur toute la période passant de 62 843 millions de dinars 111 284 millions de dinars soit une augmentation de 77 %).
- Le soutien aux familles est passé de 53,749 milliards de DA en 1999 à 458 ,933 milliards en 2009. Cette hausse s'explique principalement par l'introduction à partir de l'année 2006 du soutien des prix des produits alimentaires de base dont le montant est passé de 11,3 milliards de dinars en 2006 à 184,4 milliards de dinars en 2008 et à 192 ,223 milliards de dinars en 2009.
- Le soutien à la santé a été de 176 ,948 milliards de DA en 2009 contre 31 ,495 milliards de DA Les actions conjuguées de l'Etat et de la sécurité sociale ont permis l'amélioration des indicateurs de santé.
- Les prestations familiales financées sur le budget de l'État depuis le 1er janvier 1995 se situent à 43,746 milliards de dinars en 2009 soit 3,6 % de l'ensemble des transferts.

**Figure (II. 4): évolution de transfert social en provenance de budget de l'état**



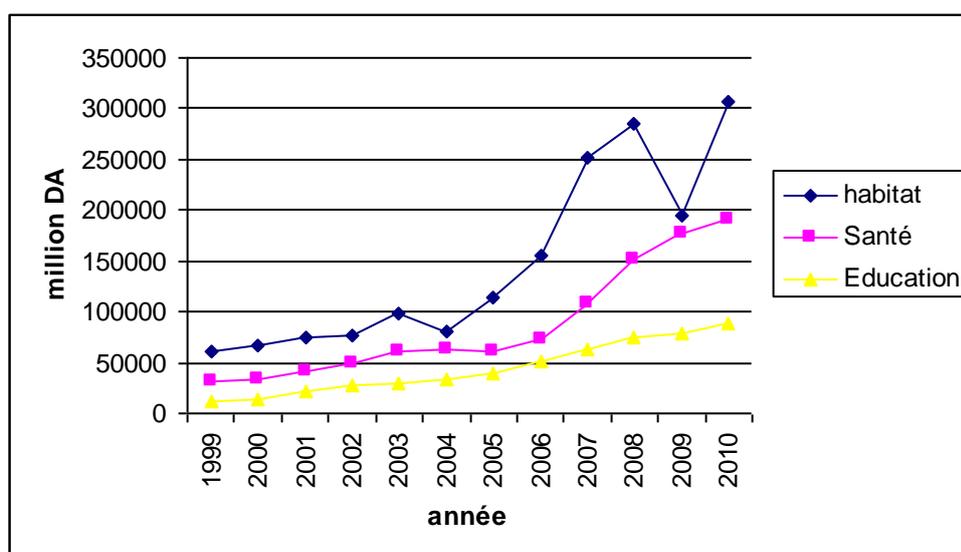
Source : CNES, 2009.

**Tableau (II. 10) : évolution des transferts sociaux en provenance du budget de l'état**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Habitat	60369	67758	74614	76686	99225	81031	114645	155475	251061	285784	195620	307301
Santé	31495	33296	42167	49989	60023	63402	60442	73713	108122	151732	176948	189851
Education	10823	13758	22042	27571	30419	33889	39863	50752	62062	75055	78359	87603

Source : CNES, 2009

**Figure (II. 5): évolution des transferts sociaux**



Source: Elabore par nos soins, a partir des données (divers tableaux).

## ***2.4 - La répartition des dépenses sociales***

Les services publics sont des activités exercées dans l'intérêt général, ce qui renvoie souvent au fait qu'ils profitent a un grand nombre et ne peuvent pas être fournis par des entreprises privées dans des conditions de rentabilité suffisante, faute de quoi leur fourniture par des personnes publiques s'opposerait a la liberté du commerce et de l'industrie qui est aussi un des grands principes du droit.

### ***a. Les prestations familiales***

Le montant moyen des prestations familiales est calculé de janvier à décembre de l'année N selon les barèmes en vigueur et avec les revenus de l'année N-1.

Cette Hypothèse est un peut simplificatrice par rapport à la réalité, mais a l'avantage de ne pas complexifier les procédures de calculs.

### ***b. La redistribution des revenus***

Les présentations sociales sous conditions de ressources (allocations familiales et logement, RMI, API ...) permettent, avec les impôts sur le revenu, de redistribuer les revenus dans la société. Au -delà de toutes considérations morales parfaitement légitimes, la redistribution des ressources est manifestement un facteur indispensable de cohésion sociale mais l'économiste n'a pas grand-chose à dire sur la "bonne " répartition des revenus qui relève d'un choix de société. Il peut toutefois mettre en garde contre les risques et les illusions de la redistribution.

L'impôt a un coût économique en induisant une inefficacité dans l'allocation des ressources mais c'est aussi le cas du versement d'aides liées au revenu. C'est le problème désormais bien connu, et reconnu même en France, des trappes à chômages et pauvreté.

### ***c. La protection sociale***

La sécurité sociale et le régime d'assurance chômage couvrent principalement les risques de maladie, vieillesse, famille et chômage. Les deux premiers seront

examinés dans la troisième partie de cet ouvrage. On se contentera ici de rappeler les justifications des présentations familiales et des indemnités de chômage.

#### *d. Solidarité et services publics*

Les services publics assurés par l'état, directement ou par l'intermédiaire de ses établissements public, sont en principe fournis en France dans les mêmes conditions sur tout le territoire, au moins pour ce qui concerne leur prix. Leur contribution à l'aménagement du territoire et à la solidarité nationale est essentielle.

#### *e. Les dépenses de santé*

Depuis le début des années soixante, la croissance des dépenses de santé a régulièrement excédé celle de la richesse nationale. L'écart de croissance moyen entre un agrégat représentatif de la dépense de santé disponible sur longue période (la consommation de soins et biens médicaux, CSBM)<sup>134</sup> et le PIB s'est établi en moyenne à 2¼ points sur les 45 dernières années, puis à 1¼ point sur les 25 dernières années, et 1 point sur la période récente 2000-2007.

Les déterminants macroéconomiques de la dépense de santé sont nombreux et leur effet respectif a priori difficile à isoler.

#### *f. Les dépenses d'éducation*

Les dépenses réelles consacrées à l'éducation ont augmenté d'environ 34 % entre 2000 et 2005. Ces tendances se reflètent aussi bien dans les dépenses de fonctionnement que dans les dépenses d'équipement qui ont augmenté de 80% en termes réels. Les allocations budgétaires en 2005 et 2006 traduisent une diminution en termes réels, ce qui donne à penser l'existence d'un changement de priorités pour l'éducation au cours des deux premières années du PCSC. Tout d'abord, la part des dépenses publiques consacrées au secteur a été ramenée d'environ 20% en 2004 à environ 15 % en 2006.

---

<sup>134</sup> La consommation de soins et biens médicaux est l'un des principaux agrégats des comptes nationaux de la santé. Il est représentatif des autres grandeurs caractéristiques de la dépense de santé.

## *2.5- Les efforts engagés par l'état pour la réduction de la pauvreté*

L'importance des transferts sociaux s'élève à plus de 770 milliards de DA, soit 50% de la fiscalité pétrolière et 12,6% du PIB. Le budget social de l'Etat s'est considérablement accru par rapport à l'exercice 2000, passant de 161,1 milliards de DA à 293 milliards de DA en 2004, soit un accroissement annuel moyen de plus de 16%. Les dépenses ont été consacrées au soutien à l'éducation (bourses), aux actions d'assistance sociale (enfance assistée, personnes âgées et handicapés), aux prestations familiales et pensions des moudjahidine et aux fonds sociaux (Fonds Social de Développement, Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes, Fonds National du Logement), ceci dit que les enveloppes budgétaires qui leur ont été consacrées ont régulièrement augmenté.

A vrai dire, les actions de solidarité nationale, qui visent à obtenir des résultats immédiats en agissant sur les manifestations de la pauvreté, ont été considérablement développées au cours des dernières années grâce à l'importance des ressources financières affectées aux mesures suivantes :<sup>135</sup>

- octroi de trousseaux scolaires, organisation de transport scolaire dans les communes déshéritées, augmentation substantielle du nombre de cantines
- création de restaurants de ramadhan, accueil et hébergement des personnes sans abri, des personnes en difficulté et des femmes isolées
- organisation de centres de vacances au profit des enfants issus de familles démunies
- contribution à la résorption de l'habitat précaire ;

Il est utile d'évoquer, à présent, les principales composantes du Plan de Soutien à La Relance Économique (PSRE) et le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2001- 2004 et le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) par son originalité et son apport au monde rural.

---

<sup>135</sup> Rapport National sur le Développement Humain, C.N.E.S, Algérie 2006, p 40.

### ***2.5.1-Le PSRE***

Ce plan Visait ainsi trois objectifs essentiels, à savoir

1. la lutte contre la pauvreté ;
2. la création d'emplois ;
3. l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

### ***2.5.2-Le PNDAR***

A travers le PNDAR, le gouvernement a visais la sécurité alimentaire du pays, Les zones rurales concentrent en effet près de la moitié des pauvres ou la pauvreté est très sévère, La démarche définie intègre le principe d'égalité des chances, ainsi que la lutte contre la marginalisation et la précarité. Elle privilégie l'action de proximité et la participation des populations locales. Son principal outil en est le Projet de Proximité de Développement Rural.

En plus le Plan vise « à doter les populations rurales généralement démunies, d'un capital foncier, de moyens financiers et matériels, de connaissances et de soutiens institutionnels afin de permettre à chaque paysan adhérant au PNDAR, de maximiser au plus tôt le bénéfice de son travail ».

### ***2.5.3-Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR)***

Le PPDR constitue l'outil d'intervention privilégié en zones rurales, il favorise l'intégration à la base de différentes interventions et dispositifs d'appui au développement économique et social.

Il convient de souligner que la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) offre de grandes possibilités du point de vue du ciblage.

A la fin de 2005, ce sont 1146 PPDR qui ont été financés, dont 660 effectivement lancés, au bénéfice de 67 568 ménages ciblés. Un quota de 243 projets a pu déjà être

réceptionné. 9200 autres projets de proximité sont programmés et affecteront directement ou indirectement près de 6 millions de personnes.

#### ***2.5.4-Les grandes lignes du Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance 2004-2009 :***

Mettant à profit l'aisance financière retrouvée, le Président de la République a décidé de poursuivre son programme de soutien à la croissance, amorcé avec le Programme de Soutien à la Relance Économique, dont les effets bénéfiques sont avérés.<sup>136</sup>

Un programme quinquennal complémentaire de soutien à la croissance, de 60 milliards USD, a ainsi été lancé et s'articule autour de cinq axes:

1. L'amélioration des conditions de vie;
2. le développement des infrastructures de base;
3. le soutien au développement économique;
4. la modernisation du service public;
5. le développement des nouvelles technologies de communication.

Cependant, les deux premiers axes constituent les véritables priorités, puisqu'ils absorbent respectivement 45.4% et 40.5% de l'enveloppe globale. En effet, l'accent est mis sur la nécessité de combler rapidement les déficits accumulés dans un certain nombre de domaines.

C'est ainsi que l'effort est porté, outre le secteur de l'éducation, sur:

- Le logement (1 million de logements).
- La santé (réalisation de 17 hôpitaux et 55 polycliniques notamment).
- L'alimentation en eau (réalisation de 1280 projets d'AEP et d'assainissement et 1150 forages).
- Le raccordement à la distribution de gaz (965000 foyers) et d'électricité (397700 foyers).

En matière d'infrastructures, des projets d'envergure sont lancés, tel que:

---

<sup>136</sup> Ministère de la solidarité, résultat pour l'année 2009.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

1- Dans le secteur des transports:

- Modernisation de la rocade ferroviaire Nord 1220 Km.
- Électrification des voies existantes 2000 Km.
- Équipement du métro d'Alger et étude de son extension.
- Réalisation de lignes de tramway dans les grandes villes.
- Réalisation de trois aéroports.

2- Dans le secteur des travaux publics:

- Réalisation de l'autoroute Est-ouest 1213 Km.
- Réhabilitation du réseau routier 6000 Km.
- Réalisation de trois rocades.
- Renforcement des infrastructures portuaires.

3- Dans le secteur de l'eau

- Réalisation de huit barrages
- Réalisation de huit grands transferts d'eau
- Réalisation et réhabilitation de vingt stations d'épuration
- Réalisation de 350 retenues collinaires

### ***2.5.5- Solidarité nationale:***

Concernant les efforts déployés en faveur de la solidarité nationale, l'Etat a développé une politique pour soutenir directement les revenus des personnes et des familles démunies. Elle se fonde sur :

- Le filet social constitué de deux indemnités versées sur le budget de l'Etat: <sup>137</sup>

- *L'allocation forfaitaire de solidarité (AFS)* octroyée aux personnes âgées et aux handicapés inaptes au travail, chefs de famille ou personnes vivant isolées. Les dépenses pour cette allocation dont ont bénéficié 7.141.707 personnes se sont élevées, pour la période 1999 - 2006 à 76.386.938.080 DA, soit l'équivalent de 1 milliard US\$.

- *l'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG)* servie aux personnes sans revenus et aux chefs de famille sans revenus en contrepartie de leur participation aux

---

<sup>137</sup> Nations Unies, rapport national soumis en accord avec le paragraphe 15(a) de l'annexe à la résolution 5/1 du conseil des droits des l'homme, conseil des droits de l'homme, Algérie, 7-18 avril 2008, p15.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

activités d'utilité publique organisées par les collectivités locales à raison de 8 heures par jour et de 22 jours par mois.

L'aide sociale qui profite aux femmes et aux filles est également destinée aux enfants assistés ainsi qu'aux personnes handicapées et personnes âgées. Les crédits accordés aux 856 175 handicapés pour la période 1999 - 2006 s'élèvent à 33.765.314.544 DA dont 3.184.349.472 DA pour la sécurité sociale.

Les prestations sociales de l'Etat tous secteurs confondus lors du premier programme de soutien à la relance économique (1999 - 2006) sont estimées à 34.762.837.544 DA, soit l'équivalent de 45.740.000 US \$, dont la finalité est la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le chômage, l'équilibre régional et la revitalisation des espaces.

*2.5.6- Les grandes lignes du Programme quinquennale 2010-2014 :*

Le programme d'investissements publics retenu pour la période allant de 2010 à 2014 implique des engagements financiers de l'ordre de 21.214 milliards DA (ou l'équivalent de 286 milliards de dollars) et concerne deux volets à avoir:

- ✚ le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 milliards DA (équivalent à 130 milliards de dollars),

- ✚ et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11.534 milliards DA (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars).

Le programme contient entre autre:

Le programme 2010-2014 réserve plus de 40% de ses ressources à l'amélioration du développement humain avec notamment :

- ✓ près de 5000 établissements de l'Education nationale (dont 1000 collèges et 850 lycées), 600.000 places pédagogiques universitaires et 400.000 places d'hébergement pour les étudiants, et plus de 300 établissements de formation et d'enseignement professionnels,

- ✓ plus de 1500 infrastructures de santé dont 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé, et 377 polycliniques, ce à quoi s'ajoutent plus de 70 établissements spécialisés au bénéfice des handicapés,

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

✓ deux (02) millions de logements, dont 1,2 million seront livrés durant le quinquennat, le reste devant déjà être mis en chantier avant la fin de l'année 2014,

✓ le raccordement d'un million de foyers au réseau du gaz naturel et l'alimentation de 220.000 foyers ruraux en électricité,

✓ l'amélioration de l'alimentation en eau potable, notamment, avec la réalisation de 35 barrages et de 25 systèmes de transfert d'eau, et l'achèvement de toutes les stations de dessalement d'eau de mer en chantier,

✓ plus de 5.000 infrastructures pour la jeunesse et les sports dont 80 stades, 160 salles polyvalentes, 400 piscines et plus de 200 auberges et maisons de jeunes,

✓ ainsi que d'importants programmes pour les secteurs de moudjahidine, des affaires religieuses, de la culture et de la communication.

Par ailleurs, ce programme d'investissement public réserve aussi près de 40% de ses ressources à la poursuite du développement des infrastructures de base et à l'amélioration du secteur public, avec notamment :

✓ plus de 3.100 milliards DA destinés au secteur des travaux publics pour poursuivre l'extension et la modernisation du réseau routier, et l'augmentation des capacités portuaires,

✓ plus de 2.800 milliards DA réservés au secteur des transports en vue de moderniser et d'étendre le réseau de chemin de fer, d'améliorer le transport urbain (avec notamment la réalisation de tramways à travers 14 villes), et de moderniser les infrastructures aéroportuaires,

✓ près de 500 milliards DA pour l'aménagement du territoire et l'environnement,

✓ et près de 1.800 milliards DA pour l'amélioration des moyens et des prestations des collectivités locales, du secteur judiciaires, et des administrations de régulation fiscale, commerciale et du travail.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

Outre le volume d'activités qu'il générera pour l'outil national de réalisation, le programme quinquennal réserve aussi plus de 1.500 milliards DA à l'appui au développement de l'économie nationale, avec notamment:

- ✓ plus de 1000 milliards DA affectés au soutien du développement agricole et rural mis en route depuis l'année dernière,

- ✓ et près de 150 milliards DA à la promotion de la petite et moyenne entreprise, à travers la réalisation de zones industrielles, le soutien public à la mise à niveau ainsi que la bonification de crédits bancaires pouvant atteindre 300 milliards DA pour cette même fin.

- ✓ Le développement industriel mobilisera aussi plus de 2000 milliards DA de crédits bancaires bonifiés par l'Etat pour la réalisation de nouvelles centrales électriques, le développement de l'industrie pétrochimique et la modernisation des entreprises publiques.

- ✓ L'encouragement à la création d'emplois bénéficiera, quant à lui, de 350 milliards DA sur le programme quinquennal, pour accompagner l'insertion professionnelle des diplômés universitaires et de la formation professionnelle, soutenir la création de micro entreprises et financer les dispositifs d'emploi d'attente.

- ✓ Les résultats des encouragements publics à l'emploi viendront s'ajouter au volume massif des recrutements qui découleront de la réalisation du programme quinquennal et des effets de la croissance économique. Tout cela permettra de concrétiser l'objectif de création de trois millions d'emplois durant les cinq années à venir.

Par ailleurs, le programme 2010-2014 réserve également un montant de 250 milliards DA au développement de l'économie de la connaissance à travers le soutien à la recherche scientifique et la généralisation de l'enseignement et de l'usage de l'outil informatique dans tout le système national d'enseignement et dans le service public.

### ***2.5.7- Contenu de l'étude du Ministère de l'emploi et de la Solidarité (CENEAP- 2005)***

L'évolution du niveau de vie et de la pauvreté a été cernée par l'étude CENEAP 2005 à partir du coefficient budgétaire alimentaire; ce dernier, considéré comme un indice incontournable, traduit la portion du budget que les ménages consacrent à l'alimentation :<sup>138</sup> les dépenses alimentaires représentent 58,22% du budget global des ménages ; elles concernent en premier lieu les céréales pour 25,46%, le lait et ses dérivés avec 13,68%, les légumes secs pour 13,60% et les viandes 10,12%. Les fruits et les légumes frais ne représentent que 6,44% et 5,10% respectivement.

En juillet 2005, le Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, élaboré avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, a montré que l'Algérie a accompli des avancées certaines dans les aspects ayant trait à la pauvreté humaine et alimentaire.

La pauvreté jusqu'en 2004, est d'avantage rurale en termes d'incidence et de nombre de pauvres. Entre 2000 et 2004, la pauvreté urbaine a baissé plus rapidement que la pauvreté rurale. Cependant, l'étude « affinement » de la pauvreté réalisée en 2005 sur 176 communes considérées les plus pauvres, dénote une amélioration sensible de la situation par rapport à 1998 pour l'ensemble des indicateurs : scolarisation, équipement du logement (électrification, AEP et assainissement).

## ***2.6- L'Algérie face aux objectifs du Millénaire Pour Le Développement***

Le gouvernement algérien a élaboré un « *Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement* », qui constitue un outil de référence susceptible d'éclairer les orientations futures destinées à rassembler, dans une vision partagée de

---

<sup>138</sup> Plus ce coefficient est élevé, moins le ménage peut consacrer de ressources à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc. En Algérie, depuis 1966, le coefficient budgétaire a été constamment supérieur à 50%. Les conditions de vie de la population ont connu depuis des améliorations et la ration alimentaire s'en est consolidée.

leur avenir, les citoyens algériens afin de réaliser, en commun, les objectifs retenus, par la Déclaration du Millénaire.

L'Algérie a, par la voix de son Président, adhéré à ce programme qui engage une lutte intégrée contre la pauvreté, l'illettrisme, la faim, les disparités entre les sexes, la mortalité infantile et maternelle et la dégradation de l'environnement, par la mise en œuvre d'un authentique partenariat mondial pour le développement s'appuyant sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de partage des responsabilités.

### *2.6.1-les objectifs du millénaire pour le développement*

Adoptée à l'occasion du Sommet du Millénaire (New York, 6-8 septembre 2000) qui a regroupé plus de 147 Chefs d'Etat et de Gouvernement et des représentants de 189 pays, la Déclaration du Millénaire s'appuyant sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de partage des responsabilités, établit les priorités de la communauté internationale en matière de développement en ce début du siècle.

Mettant la personne humaine au centre de ses préoccupations, la déclaration du Millénaire exprime la volonté de réaliser, à l'horizon 2015, les progrès en vue d'un développement humain, notamment dans les pays du Sud.

Un consensus s'est établi autour de la réalisation de huit objectifs afin d'intensifier les efforts pour:<sup>139</sup>

- Eliminer la pauvreté et la faim ;
- Réaliser l'éducation primaire universelle ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles;
- Assurer un environnement viable ;
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

---

<sup>139</sup> Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Juillet 2005. Algérie, p9.

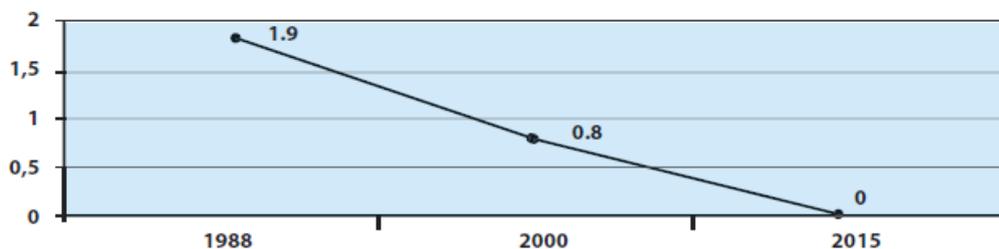
**OBJECTIF 1 :**

Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour ; Pour le seuil de pauvreté d'un (01) dollar par personne et par jour, le ratio de pauvreté est passé de 1,9% en 1988 à 0,8% en 2000, soit une réduction de plus de la moitié.

Si l'on choisit le seuil alimentaire SA, qui est équivalent à 1.5 dollar PPA, pour mesurer le premier indicateur des OMD, on aurait la tendance suivante : 3,6% en 1988, 5,7% en 1995, 3,1% en 2000 et 1,6% en 2004. Dans ce cas de figure également, l'objectif de 2015 est atteint en 2004.

Par contre, au seuil de pauvreté générale SPG, soit environ 02 \$ PPA, si l'on prolonge jusqu'en 2015 le rythme de baisse observée entre 1988 et 2004 (- 0,7% en moyenne annuelle), l'objectif de réduction de moitié (pour atteindre 4%) ne pourra pas être réalisé.

**Figure (II. 6): Proportion de population disposant de moins d'un dollar PPA**



Source : RNO MD, 2005, p18.

**Mais, L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?**

Selon le rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Juillet 2005.

**Probablement** c'est Fort ; **Potentiellement** : Faible mais s'améliorant ; **Invraisemblablement** : Moyen Faible.

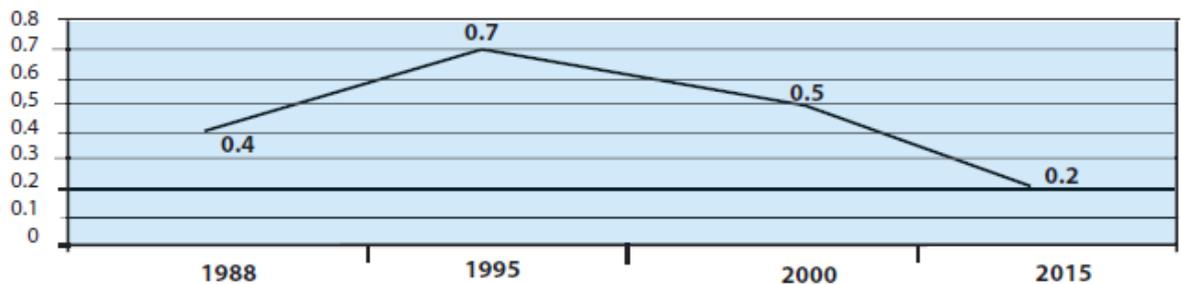
## Chapitre 2 : L'intervention d'état à la réduction de la pauvreté à travers les dépenses publiques

\**Indice d'écart de la pauvreté* [incidence de la pauvreté x degré<sup>140</sup>de pauvreté] : Cet indicateur, appelé souvent la profondeur de la pauvreté, exprime l'écart des dépenses des pauvres par rapport au seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté a évolué, en moyenne, de 11,1% en 1988 à 12,3% en 1995 et à 16,1% en 2000 (autrement dit, les dépenses des pauvres représentaient 84,5% du seuil alimentaire en 2000).

En projection sur 2015, au seuil alimentaire, en prolongeant la tendance observée entre 1995 et 2000 du fait du changement de tendance constaté, l'indice d'écart de pauvreté serait égal à (0,18), soit un niveau inférieur à la moitié de la valeur de l'indice de 1988 (0,20) ou de 1995 (0,35). L'objectif sera ainsi réalisé.

**Figure (II. 7): Indice d'écart de pauvreté au seuil alimentaire**



Source : RNOMD, Juillet 2005. Algérie, p19

\*Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale : Les 20% de la population les plus aisés dépensent toutefois près de 6 fois plus que les 20% les moins favorisés.

Selon la localisation, le rapport de la dépense annuelle moyenne par tête dans l'urbain à celle du rural est de 1,36 en 2000, contre 1,24 en 1988, reflétant un certain creusement des inégalités entre les deux strates, au détriment du rural.

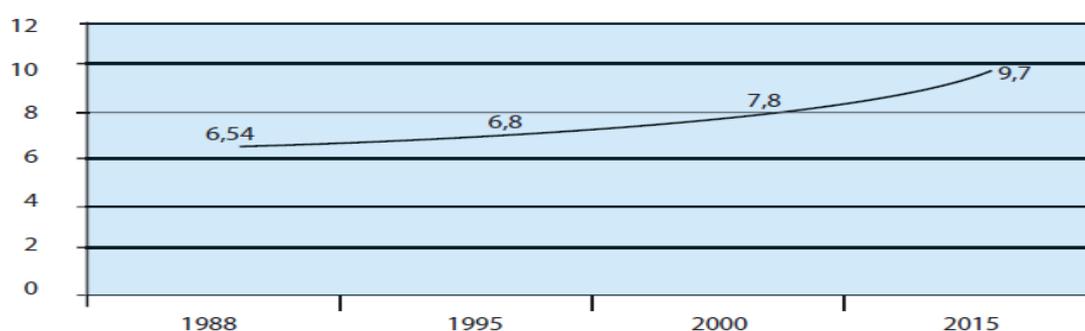
\* Degré de pauvreté (ou intensité), il équivaut, pour les pauvres, à la moyenne des écarts entre les dépenses des pauvres et le seuil de pauvreté, en proportion du seuil de pauvreté

**Tableau (II. 11): Distribution des dépenses selon les quintiles**

Quintiles	1998 (%)	2000 (%)
Quintiles 1	6.54	7.8
Quintiles 2	10.86	11.7
Quintiles 3	14.81	15.9
Quintiles 4	20.59	21.6
Quintiles 5	46.89	43.2
Ensemble	100	100

Source : RNOMD, Juillet 2005. Algérie, p19

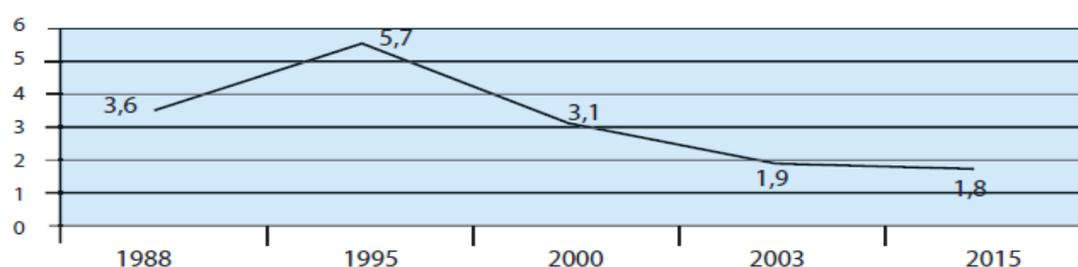
**Figure (II. 8): Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale**



Source : RNOMD, Juillet 2005. Algérie, p20

\*Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique : Le niveau d'apport calorique retenu équivaut à 2 100 calories par personne et par jour, en Algérie. L'objectif à 2015 de réduction de moitié de la proportion de la population ne disposant pas de ce besoin calorique est d'ores et déjà atteint puisque la proportion est passée de 3,6% en 1988 à 1,6% en 2004.

**Figure (II. 9): Proportion population n'atteignant pas le minimum calorique**

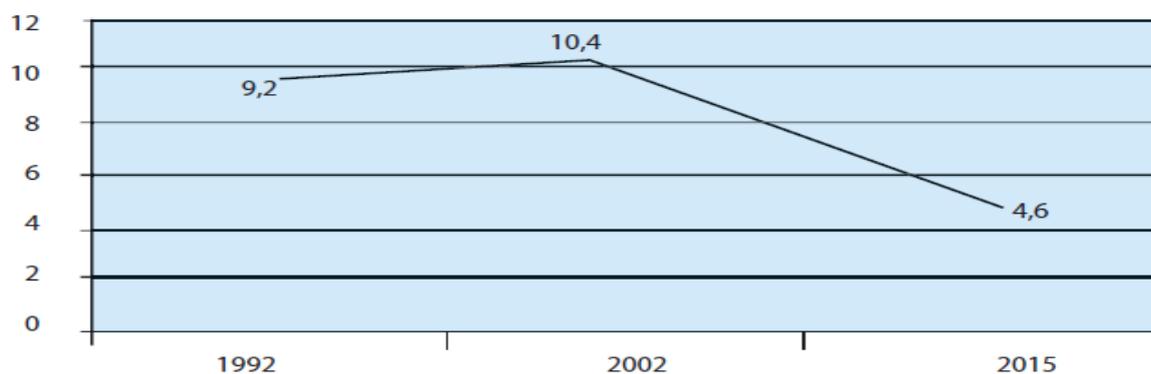


Source : RNOMD, Juillet 2005. Algérie, p20.

## Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques

\*Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale : Si la proportion d'enfants modérément maigres s'est stabilisée, celle des enfants sévèrement maigres enregistre une élévation d'un (01) point de pourcentage. Selon le sexe de l'enfant, en 2002, la proportion des enfants maigres se situe à 11,9% chez les garçons et à 8,9% chez les filles.

**Figure (II. 10): Pourcentage en insuffisance pondérale**



Source : RNOMD, Juillet 2005. Algérie, p20.

L'analyse de l'état des lieux et perspectives pour les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement laisse apparaître une capacité de l'Algérie à réaliser les engagements arrêtés pour l'horizon 2015. Il en est ainsi des différents indicateurs liés à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de l'éducation, à l'égalité des sexes, à la santé ainsi qu'aux questions de l'environnement.

### ***Section 3 : évaluation des secteurs clés santé, éducation, Eau***

L'influence des dépenses publiques sociales dans la réduction de la pauvreté en Algérie à l'analyse des résultats de l'incidence des dépenses sociales (éducation/santé)

#### ***3.1-Education***

La mesure de la relation entre l'investissement dans l'éducation et la pauvreté monétaire est difficile à cerner. La variable proxy (Niveau d'instruction du chef de ménage) peut témoigner du niveau de la pauvreté par le biais des dépenses consacrés à l'éducation.

Le système éducatif algérien comprend quatre niveaux, à savoir :

a) l'enseignement préscolaire, essentiellement assuré jusqu'à une période récente par le secteur privé et les jardins d'enfants locaux ;

b) l'enseignement fondamental obligatoire, d'une durée de neuf ans, comprenant l'enseignement primaire, qui dure cinq ans, et le premier cycle de l'enseignement secondaire, enseignement moyen qui dure quatre ans ;

c) l'enseignement post-obligatoire qui comprend deux branches – le second cycle du secondaire, qui dure trois ans, assuré par les établissements secondaires et la formation professionnelle, à durée variable, qui est dispensée par les centres de formation professionnelle ; et

d) l'enseignement supérieur, assuré par les universités et les institutions spécialisées nationaux. Les écoles privées ont été abolies en 1976.

La réforme en cours, en vigueur depuis l'année scolaire 2003-2004, a permis de réorganiser l'ancienne structure du primaire et du premier cycle du secondaire qui duraient respectivement 6 et 3 ans, et qui aujourd'hui durent 5 et 4 ans respectivement. (Voir annexe " C")

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

La population du primaire ayant baissé, et des salles de classe et des enseignants ayant été libérés du fait du raccourcissement de la durée du cycle primaire, le gouvernement a décidé d'offrir progressivement une année d'enseignement pré primaire (financée par l'État) dans toutes les écoles primaires. L'accent est mis sur la généralisation de l'achèvement du premier cycle du secondaire, l'élargissement de du secondaire, et l'amélioration de la qualité. Il reste encore à définir une vision claire d'une filière de formation professionnelle dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'enseignement secondaire post-obligatoire. La formation professionnelle sert traditionnellement de filet de sécurité aux élèves qui ont des résultats scolaires médiocres et ne peuvent accéder au second cycle du secondaire, aux élèves qui sort du second cycle post-obligatoire qui ne sont pas entrés en enseignement supérieur et aux travailleurs mis au chômage ou qui désirent élargir leurs outils de formation moyennant une formation adaptée au marché du travail. Au niveau de l'enseignement supérieur, la réforme vise en premier lieu une croissance quantitative rapide et, en second lieu, l'alignement sur le Processus de Bologne, en harmonisant les diplômes en Europe moyennant des cursus de licence en trois ans, de master en deux ans, et de doctorat en trois ans (Licence-Master-Doctorat ou LMD)<sup>141</sup>.

Les deux tableaux suivant nous montre les performances du secteur de l'éducation nationale durant les deux dernières décennies avec une comparaison avec d'autres pays de différentes régions du monde.

---

<sup>141</sup> *Revue des dépenses publiques volume I, Groupe pour le Développement socioéconomique Région Moyen Orient et Afrique du Nord, Le 15 août 2007, P162.*

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

**Tableau (II. 12) : évolution du système éducatif au cours de la dernière décennie**

	Établissements (mille)		Enseignants (mille)		Élèves/Étudiants (millions)		Filles (%)
	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005	2004-2005
<b>Primaire</b>	14,8 écoles 109,7 salles de classe	<i>17 écoles</i> 128,6 salles de classe	166,8	171,5	4,55	4,36	47
<b>Premier cycle du secondaire</b>	2,8 écoles	3,8 écoles 55,6 salles de classe	96,5	107,9	1,65	2,26	48,7
<b>Second cycle du secondaire</b>	0,97	1,4 école 29,1 salles de classe 6,4 laboratoires		53,2	0,82	1,11	57,5
<b>E enseignement professionnel/ technique</b>	0,39	0,83	8,5	11,1	0,22	0,40	44,7
<b>Enseignement supérieur</b>		0,06	14,6	25,3	0,24	0,76	54,9

Source : MEN, Données statistiques ; MFEP, Données statistiques ; MESRS, Données statistiques.

**Tableau (II. 13) : Taux de scolarisation / sous-secteur en Algérie et pays comparables 2002-2003**

	RNB par habitant (dollar actuel)	TNS primaire (%)	TBS premier cycle du secondaire (%)	TBS second cycle du secondaire (%)	Enseignement supérieur	
					TBS (%)	Étudiants/100 000 habitants <sup>a</sup> (2004-2005)
<b>Algérie</b>	1930	95	105	55	21	2300
<i>Autres pays à revenu intermédiaire</i>						
Tunisie	2240	97	98	62	27	3226
Maroc	1310	90	59	31	11	959
Égypte	1390	97	95	75	29	2910
Iran	2010	87	91	68	21	n.d.
Jordanie	1910	100	90	77	39	n.d.
Indonésie	940	92	76	46	16	n.d.
Malaisie	3380	95	94	52	29	n.d.
Argentine	3840	100	119	80	60	n.d.
Venezuela	3470	91	83	50	40	n.d.

Sources : Institut de statistique de l'UNESCO, 2005 ; Banque mondiale, Base de données de statistiques sur l'éducation (EDSTATS).

Le taux d'achèvement du cycle primaire de 96 % traduit une amélioration considérable par rapport aux 80 % de 1995. Au regard de ce taux et de la proportion de filles inscrites au secondaire, qui dépasse les 50 %, l'Algérie devrait rapidement

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

atteindre ses Objectifs de développement pour le Millénaire dans le domaine de l'éducation. Les principales difficultés concernant la progression des élèves et les taux d'achèvement sont relevées aux niveaux post primaires, d'où le faible nombre des élèves parvenant à franchir les différents paliers du système éducatif. (Voir annexe E).

Les disparités régionales au plan des taux de réussite au primaire et au premier cycle du secondaire sont assez prononcées et ont tendance à être étroitement corrélées

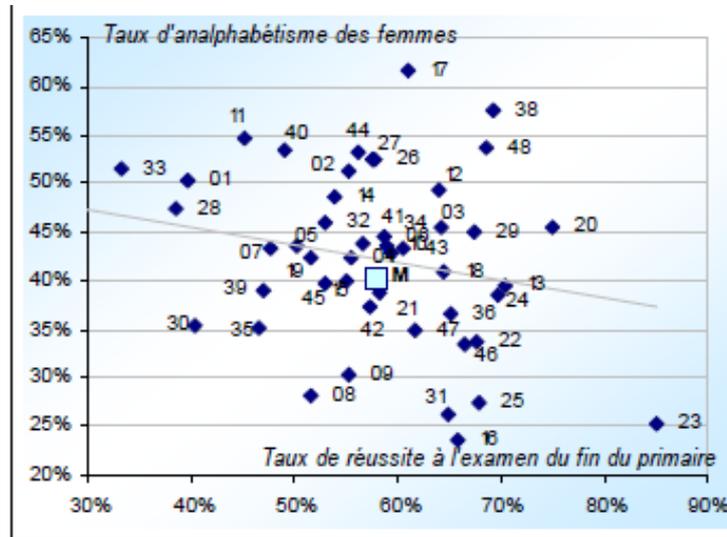
(Voir annexe F;G). Les wilayas les moins performantes se trouvent en général dans le sud du pays, à la frontière avec le Sahara. Les performances des wilayas sont plus disparates au primaire (50 à 75 % de taux de réussite) qu'au premier cycle du secondaire (37 à 50 % de taux de réussite). En revanche, il existe une corrélation négative entre le taux de réussite au primaire et le taux d'analphabétisme des femmes.<sup>142</sup> (Voir annexe H)

La forte corrélation négative entre le taux net de scolarisation des sujets âgés de 6 à 14 ans (y compris donc la scolarisation au premier cycle du secondaire) et le taux d'analphabétisme des femmes par commune est encore plus saisissante (bien que ces analyses se fondent sur les données du recensement de 1998).

---

<sup>142</sup> *Revue des dépenses publiques volume I, 2007, op cité , P163.*

Figure (II. 11): Taux de réussite au primaire et taux D'analphabétisme des femmes par wilaya, 2004



Source : Revue des dépenses publiques volume I, Groupe pour le Développement socioéconomique Région Moyen Orient et Afrique du Nord, Le 15 août 2007.

### 3.1.1-Tendances générales des dépenses publiques

Les décisions budgétaires concernant le secteur de l'enseignement scolaire sont fortement concentrées au niveau du ministère de tutelle. Ces décisions concernent notamment la planification du service, la conception des programmes d'études, la préparation du budget, l'allocation des ressources aux wilayas, et la gestion du personnel (annexe" I"). Toutefois, au cours de la préparation du budget, les wilayas évaluent le nombre de salles de classe et d'enseignants supplémentaires qu'il leur faut, en procédant à des exercices de cartographie scolaire et de projection des inscriptions. Une fois les ressources allouées, la wilaya décide de leur affectation concrète à des services d'ingénierie ou à des travaux de construction ou de réhabilitation majeure dans les établissements secondaires. Le suivi assuré par le ministère se fait à travers les rapports communiqués par les wilayas. Les municipalités, quant à elles, sont censées financer les réparations des écoles primaires et supporter les dépenses ordinaires non salariales, mais, dans la pratique, ces actions sont souvent limitées par l'insuffisance des ressources. Pour ce qui est des dépenses courantes, les salaires des enseignants sont décaissés au niveau des wilayas, tandis

que les établissements secondaires supportent les dépenses extraordinaires, telles que les frais d'entretien sur la base des montants budgétaires qui leurs sont notifiés suivant des normes bien établies. Les comptes sont tenus par chaque wilaya.

Si ce système offre un moyen raisonnablement efficace d'assurer une répartition géographique équitable des ressources, il ne favorise pas l'efficacité de la gestion des dépenses. En fait, il n'existe à aucun stade de la prise de décision de mesures qui incitent à améliorer la qualité ou à atteindre les résultats souhaités. L'Algérie est dotée d'un système fiable et assez moderne de collecte de données, dont la couverture s'étend jusqu'au primaire et au secondaire.

Les universités jouissent d'une autonomie limitée pour décider du contenu des cursus et du nombre d'étudiants admis. Les programmes d'enseignement pour chaque spécialité sont élaborés par les comités pédagogiques nationaux (CPNs). Le rôle de l'administration consiste à allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces comités. Les offres de formation et les besoins des postes budgétaires pour des positions permanentes sont élaborés par les établissements universitaires, arbitrées et accordées par le ministère de finances.

Les budgets ne sont liés ni au rendement ni aux résultats, qu'il s'agisse des universités ou de l'ONU. Ils sont régis par les mêmes règles applicables au budget de l'état. Le principal défaut est que les budgets de fonctionnement sont séparés des budgets d'équipement. Les prévisions des besoins sont figées au lieu d'être fondées sur une évaluation du coût intégral et des résultats escomptés.<sup>143</sup>

Cependant, les tentatives pour passer à une budgétisation axée sur les résultats sont à un stade pilote depuis le mois de mars 2006.

### ***3.1.2- Évolution des dépenses***

Les chiffres présentés dans le tableau II.14 montrent que les dépenses réelles consacrées à l'éducation ont augmenté d'environ 34 % entre 2000 et 2005. Ces tendances se reflètent aussi bien dans les dépenses de fonctionnement que dans les dépenses d'équipement qui ont augmenté de 80% en termes réels. L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par le recrutement de nouveaux

---

<sup>143</sup> *Revue des dépenses publiques volume I, 2007, op cité , P168.*

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

enseignants plus qualifiés, y compris au primaire et au premier cycle du secondaire – justifiant d'un Bac + 4 au lieu d'un Bac + 2.

L'éducation représente en effet 18 à 19 % du total des dépenses et plus de 6 % du PI en moyenne. Les dépenses par tête ont augmenté de 58 % entre 2000 et 2004.

En fait, les allocations budgétaires en 2005 et 2006 traduisent une diminution en termes réels, ce qui donne à penser l'existence d'un changement de priorités pour l'éducation au cours des deux premières années du PCSC. Tout d'abord, la part des dépenses publiques consacrées au secteur a été ramenée d'environ 20% en 2004 à environ 15 % en 2006.

**Tableau (II. 14): Évolution des dépenses publiques d'éducation en Algérie, 2000-2006**

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Dépenses totales d'éducation (Milliards de DA)</b>	223	274	302	338	376	400	439
Dépenses totales d'éducation (réel, milliard de DA)	223	263	285	312	335	350	n.d.
Croissance annuelle réelle (%)	n.d.	17.9	8.4	9.4	7.3	-7.7	-4.4
Éducation en % des dépenses totales de l'Etat	19	20.8	19.5	20	19.9	16.7	15.3
Éducation en % du PIB	5.5	6.5	6.8	6.4	6.2	5.4	4.9
Éducation en % du PIB (hors hydrocarbures)	9.1	9.7	9.8	10.0	9.9	9.7	n.d.
<b>Dépenses publiques par tête (Nominal)</b>							
Dinar Algérien	7340	8881	9621	10624	11627	12155	13156
Dollar	98	115	121	137	161	166	171
<b>Répartition des dépenses totales d'éducation</b>							
Fonctionnement (%)	80.8	77	77.9	78.8	77.6	78	73.8
Équipement (%)	19.2	23	22.1	21.2	22.4	22	26.2

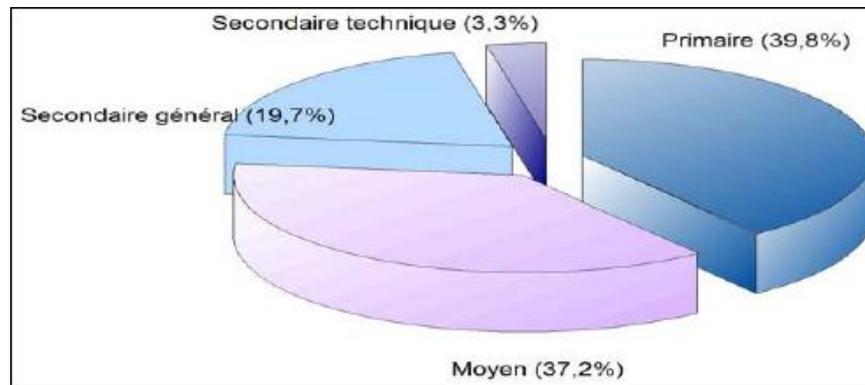
Source : Revue des dépenses publiques volume I

**Tableau (II. 15): Dépenses publiques d'éducation par sous-secteur, 2000-2006**

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Total (milliards de DA)</b>	223	274	301	338	376	400	439
Enseignement scolaire (% du Total)	71.6	68.7	66.2	66.3	67.6	65.1	59.3
Ens. Technique et professionnel (% du Total)	6.7	7.4	7.4	7.9	6.2	7.8	7.5
Enseignement supérieur (% du Total)	21.8	23.9	26.4	25.8	26.1	27.1	33.2
<b>Fonctionnement (Milliard de dollars)</b>	180	211	235	267	299	312	324
Enseignement scolaire (% du Total)	74.5	72.7	69.9	70.8	71.8	69.5	68.5
Ens. Technique et professionnel (% du Total)	4.6	5	5.1	5.4	5.1	5.3	5.2
Enseignement supérieur (% du Total)	20.9	22.3	25	23.8	23	25.2	226.3
<b>équipement (Milliards de dollars)</b>	43	63	67	72	77	88	1115
Enseignement scolaire (% du Total)	59.2	55.3	53.3	49.7	51.4	49.4	33.4
Ens. Technique et professionnel (% du Total)	15.5	15.3	15.3	17.2	10.5	16.7	14
Enseignement supérieur (% du Total)	25.3	29.4	31.4	33.1	38.2	33.9	52.6

Source : Revue des dépenses publiques volume

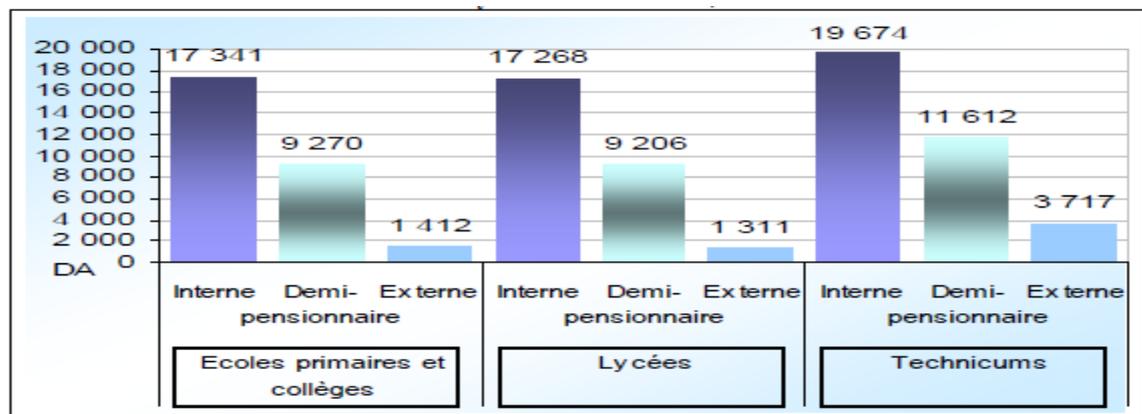
**Figure (II. 12) : Répartition des dépenses consacrées à l'enseignement primaire et secondaire en Algérie, 2003**



Source : Revue des dépenses publiques volume I.

Les dépenses non salariales (voir tableau II.11) pour un élève bénéficiant d'une pension complète sont environ 12,3 fois supérieures à celles d'un élève externe, et 6,6 fois supérieures à celles consacrées à un élève du premier et du second cycle du secondaire bénéficiant d'une demi-pension. Ces ratios sont légèrement plus élevés pour le second cycle et plus bas pour le second cycle de l'enseignement technique. Dans l'ensemble, le ciblage de réussi à limiter la proportion des élèves bénéficiant de ces infrastructures qui parviennent des zones à faible densité de population et à moyens de transport limités. Seulement 5 % des élèves du second cycle du secondaire bénéficient d'une pension complète et 12 % d'une demi-pension.

**Figure (II. 13): Dépenses non salariales par élève au primaire et aux premier et second cycles du secondaire, 2003.**

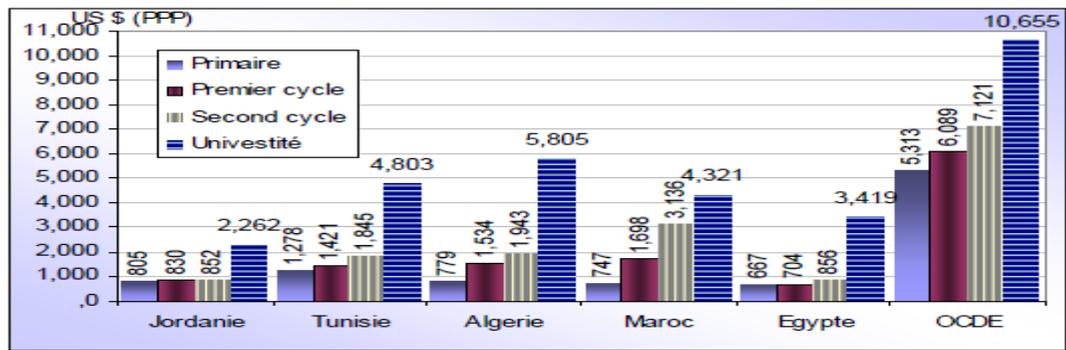


Source : Revue des dépenses publiques volume I

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

En termes de parité du pouvoir d'achat en dollars, les dépenses récurrentes par élève au primaire en Algérie (779 dollars) sont à peu près semblables à celles des pays de référence de la région (667 à 805 dollars), excepté les montants beaucoup plus élevés de la Tunisie. Les coûts unitaires du premier et du second cycle du secondaire sont également similaires à ceux de la Tunisie et du Maroc, mais supérieurs à ceux de la Jordanie et de l'Égypte. Cependant, les dépenses unitaires de l'Algérie dans l'enseignement supérieur dépassent largement celles des autres pays de la région, et se situent à environ 20 % au-dessus du pays qui la suit immédiatement, la Tunisie.

**Figure (II. 14): Dépenses ordinaires par élève selon le niveau d'enseignement en dollars PPP en Algérie et dans d'autres pays, 2002-03**



Source : OCDE, Banque mondiale et calculs de l'équipe de la Banque mondiale<sup>144</sup>

Ainsi, l'Algérie dépense relativement plus dans l'enseignement supérieur que plusieurs pays de référence ; mais cela est essentiellement dû aux dépenses sociales, non liées à l'instruction, qui sont élevées. Les dépenses sociales englobent l'hébergement, les bourses, la restauration et le transport. Tout cela mis ensemble représente aujourd'hui à peu près 50 % des dépenses de fonctionnement de l'enseignement supérieur, contre environ 40 % en 2001 (tableau II.12).

L'augmentation en 2003 de la part des dépenses sociales dans le budget de fonctionnement, par rapport à l'année 2001 (voir tableau II.13), s'explique par l'accroissement des effectifs étudiants et des infrastructures d'œuvres universitaires. En termes absolus, abstraction faite des dépenses sociales, les dépenses par étudiant

<sup>144</sup> Revue des dépenses publiques volume I, op cité, p 143.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

ont en réalité chuté entre 2001 et 2004. Le transport représentait plus de 10 % des dépenses sociales.

**Tableau (II. 16): Répartition des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement Supérieur 2001-2005**

	2001	2002	2003	2004	2005
Total des dépenses de fonctionnement (Millions de DA)	47103	58716	63495	68908	78671
Dépense sociales (Million de DA)	18745	27757	32045	33595	37475
Dépenses sociales (en pourcentage du Total)	39.8	47.3	50.5	48.5	47.8
Dépenses Sociales par étudiant (DA)	38363	48703	51998	51431	51904
Toutes autres dépenses par étudiant (DA)	58036	54321	51033	54061	57058
<b>Répartition des dépenses sociales (en pourcentage)</b>					
Salaires et autres avantages	20.5	17.6	15.8	17.4	17.3
Matériels en entretien	9.1	21.1	25.1	22.5	9.7
Activités culturelles et sportives	0.9	1.5	1.8	1.5	1.8
Bources	22.9	18.7	15.9	18.2	20.0
Restauration	38.8	32.9	31.2	28.6	40.0
Transport	7.7	8.3	10.2	11.8	11.2

**Source : Données budgétaires du MESRS, et Annuaire statistique 2003-2004**

L'augmentation des dépenses sociales liées à l'expansion rapide de la scolarisation a affecté la qualité de l'instruction. En fait, L'état a pu maîtrisé les dépenses en salaires du personnel enseignant en laissant le ratio étudiant/enseignant augmenter. Le ratio moyen étudiants/enseignant est en réalité plus élevé que dans l'enseignement primaire.

Le montant de la bourse étudiante est passé à 4050 DA par trimestre soit 45 DA par jour :

« Selon certaines estimations faites par des spécialistes, les frais moyens de restauration de l'étudiant sont de près de 3000 DA/mois, alors que ses besoins vestimentaires annuels sont approximativement de 20 000 DA. Cela sans compter les frais inhérents aux besoins pédagogiques. La charge financière de l'étudiant est d'autant plus lourde lorsqu'on sait à quel point les bibliothèques universitaires sont

moins dotées en livres et en documentation, pourtant instruments indispensables à la recherche et l'accomplissement du cursus d'études supérieures. »<sup>145</sup>

### *3.1.3- L'extension des cantines scolaires*

**Tableau (II. 17): Elèves rationnaires des cantines scolaires 2006/2008**

Année scolaire	Elèves rationnaires	taux
2006/07	2.505.450	61%
2007/08	2.719.727	67,75%

Source : CNES, Quarante-quatrième session, 21 mai 2010. Op cite, p39.

a- la solidarité scolaire assure à plus de 3 384 207 élèves, l'obtention du manuel scolaire gratuitement ainsi que des fournitures scolaires par une aide directe aux élèves issus de milieux nécessiteux. À titre d'exemple, 2 333 000 élèves ont bénéficié de trousseaux scolaires en 2008/09.

b- l'allocation spéciale d'une prime de scolarité qui est passée de 2000 DA à 3000 DA pour chaque enfant scolarisé issu d'une famille à faible revenu.

### *3.1.4- La stratégie sectorielle*

L'Algérie a mis en place une stratégie globale de réforme du système éducatif. La mise en œuvre de cette stratégie a débuté en 2003-2004.

La stratégie de réforme s'articule autour de trois grands axes pour l'éducation de base et l'enseignement secondaire, à savoir :

- ❖ augmenter la qualité de l'enseignement en améliorant les qualifications des enseignants ;
- ❖ moderniser les programmes d'études, les manuels scolaires, les méthodes pédagogiques et le système d'évaluation des élèves, suivant essentiellement une approche axée sur les compétences ; et
- ❖ restructurer le primaire et le second cycle du secondaire.

---

<sup>145</sup> Conseil Economique et Social, comité des droits économiques, sociaux et culturelle Quarante-quatrième session, 21 mai 2010. Op cite, p37.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

Il faut rappeler à ce titre que dans le contexte du PCSC pour la période 2005-2009, la stratégie du gouvernement en matière d'éducation consiste à assurer un plus large accès aux niveaux post-primaires de l'enseignement tout en améliorant la qualité à tous les niveaux puisque trois objectifs ambitieux ont été tracés à savoir :

- ❖ l'admission de 90 % des élèves en classe de 3e, dernière année du premier cycle du secondaire (contre 63 % en 2004-05) ;
- ❖ l'inscription de 75 % des élèves ayant terminé la 3e dans le second cycle du secondaire ou en formation professionnelle (contre 42 % en 2004-05) ; et
- ❖ un taux de réussite de 70 % à l'examen de fin de second cycle du secondaire (contre 40 % en 2004-05)

Au niveau de l'enseignement supérieur, la nouvelle stratégie met l'accent tout d'abord sur l'élargissement rapide de l'accès et l'augmentation des taux de réussite à l'examen du baccalauréat<sup>136</sup>, puis sur l'introduction du système Licence-Master-Doctorat (**LMD**). Les objectifs chiffrés sont les suivants :

- ❖ doubler le nombre de places universitaires (inscriptions) à l'horizon 2010, ce qui demandera d'importants investissements dans les infrastructures universitaires (y compris la construction de nouvelles universités) et dans l'hébergement des étudiants ;
- ❖ recruter 25000 nouveaux enseignants en trois ans si les ratios étudiants/corps professoral actuels doivent être maintenus ; et
- ❖ encourager les universités à adopter le système LMD, qui introduira un régime de crédits et donnera aux étudiants une plus grande marge de manœuvre et un plus large éventail de choix.

La définition de la vision générale à l'horizon 2025, les objectifs et la stratégie pour la modernisation de l'enseignement supérieur, l'amélioration de son efficacité et le renforcement de sa contribution à la croissance et au développement social, permettront une meilleure évaluation des investissements publics à grande échelle dans l'éducation, ainsi qu'une évaluation du poids accordé à l'élargissement de l'accès et à l'amélioration de la qualité.

### ***3.1.5- La réforme du système éducatif***

La réforme du système éducatif considère que ce dernier doit être recentré sur ses fonctions d'instruction, d'intégration et de qualification. Il doit œuvrer à la formation d'un citoyen responsable acceptant la différence avec l'autre, capable de comprendre le monde qui l'entoure ouvert sur les valeurs universelles <sup>146</sup> (résumé des mesures proposées dans le cadre du programme de réforme de l'éducation). S'agissant des défis auxquels est confronté le système éducatif, ce dernier doit être recentré sur ses fonctions d'instruction, d'intégration et de qualification. Il doit améliorer son rendement interne, qui doit passer par un rétablissement des normes internationales en termes de qualification des personnels, d'encadrement pédagogique et administratif, par la réhabilitation des valeurs d'éthique et de déontologie de la profession.

Le système éducatif devra par ailleurs moderniser ses programmes et ses méthodes en intégrant dans ses enseignements les progrès enregistrés dans les sciences et technologies ; adapter son fonctionnement et son organisation aux nouvelles exigences découlant des changements institutionnels, économiques, sociaux et culturels intervenus au cours des dernières années. Enfin, le système éducatif doit intégrer en outre les effets de la mondialisation, de la société de l'information et de la communication, de la civilisation scientifique et technique.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la mise en œuvre de la réforme s'articule autour des cinq axes suivants :

- la refonte pédagogique et la réhabilitation des champs disciplinaires ;
- l'introduction et la généralisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- la réorganisation générale du système national d'éducation- formation ;
- le soutien à la scolarisation et à la lutte contre la pauvreté ;
- la mise en place d'un système rénové de formation et de perfectionnement de l'encadrement pédagogique, administratif et de gestion.

---

<sup>146</sup> Rapport CNES, op. Cite, p28.

### **3.2- Santé**

Le système de santé algérien découle d'une volonté du régime socialiste de fournir des soins gratuits pour tous, et résulte de plusieurs décennies d'investissements massifs et de croissance quantitative impressionnante des nombres absolus de soignants, d'unités de soins, de patients traités. Le droit à la santé est un droit constitutionnel consacré dans l'article 54 de la Constitution qui stipule que « *l'Etat assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques* »<sup>147</sup>.

Le système de soins rigide et très centralisé fonctionne sur la base d'une relation dissymétrique entre des agents «actifs» (les professionnels de santé) et une population considérée comme un agrégat de patients, jamais comme un acteur collectif.

#### **3.2.1- Disponibilité** <sup>148</sup>

En théorie, les soins de santé modernes sont disponibles pour tous en Algérie. Dans les faits, le droit à la santé se retrouve être plutôt un privilège – les personnes avec des moyens ont des soins de santé grâce au secteur privé, et les gens avec des connexions ont accès au meilleur du système public. La CNCPPDH n'hésite pas à noter l'ironie de la situation des dirigeants qui évitent, pour eux-mêmes et leur famille, le système de santé qu'ils louent en public.

Or, dans le domaine de la santé en Algérie, aussi bien les hommes politiques que les cadres de l'État se font, généralement, soigner à l'étranger par le biais des prises en charge de la Caisse Nationale des Assurances Sociales. Cette situation démontre clairement que ces élites n'ont aucune confiance dans le système national de santé, bien que dans leurs déclarations publiques, ils ne font qu'encenser ledit système.

---

<sup>147</sup> Nations Unies, *Rapport National soumis en accord avec le paragraphe 15(a) de l'annexe a la résolution 5/1 du conseil des droits des l'homme, conseil des droits de l'homme, Algérie, p11.*

<sup>148</sup> FIDH/LADDH/CFDA, la « mal vie », *Rapport sur la situation les droits économiques et sociaux et culturels en Algérie, N°541 F, Mai 2010, p32.*

Ainsi, la possibilité de se faire soigner à l'étranger lorsque certains soins ne sont pas disponibles en Algérie, qui est ouverte en théorie à tous les assurés sociaux, est utilisée principalement par les classes aisées (et bien connectées) de la population.

La disponibilité pose problème pour les médicaments : « Les pharmaciens des établissements hospitaliers accusent un déficit en certains médicaments et parfois des manques qui durent »<sup>149</sup>

### ***3.2.2- Accessibilité***

La CNCPPDH déclare carrément qu' « *il n'existe aucune égalité des citoyens devant l'accès aux soins* ». Les inégalités dans l'accès aux soins se déclinent sur plusieurs modes.

#### ***a- Accessibilité physique***

L'accessibilité physique aux soins de santé varie selon la région du pays, et il existe de grandes disparités entre le Nord et le reste du pays, ainsi qu'entre les milieux urbains et ruraux. La CNCPPDH souligne ces disparités dans son rapport sur les établissements hospitaliers, et constate que plusieurs des patients hospitalisés au Nord venaient de loin pour avoir accès à des soins, en raison de l'absence de spécialistes et d'équipements techniques près de leur lieu de résidence.

#### ***b- Accessibilité économique***

L'Algérie a instauré « la médecine gratuite pour tous » en 1974 en ordonnant « la gratuité totale des soins à l'échelle de l'ensemble des établissements sanitaires publics ». Depuis, la gratuité reste relative; les chiffres disponibles ne sont pas récents, mais permettent d'estimer la situation actuelle.

La contribution de l'État, qui représente 71 % en 1974, tombe à 31 % en 1988, tandis que celle de la sécurité sociale passe dans le même temps de 23,5 % à 67,5 %. Au niveau de l'ensemble des dépenses de santé, la part de l'État passe de 32,8 % en

---

<sup>149</sup> CNCPPDH, rapport annuel 2009b, p. 35.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

1979 à 20 % en 1989, et celle de la Sécurité sociale de 38,5 % à 60,2 %; celle des ménages, plus difficile à évaluer avec précision, tendrait globalement à diminuer (de 26 % à 18,7 %), tout en représentant une part nullement négligeable du total. Tout cela mis en lumière le caractère très relatif de la «gratuité» des soins, même au plan individuel.

Au plan du financement par des allocations budgétaires, nous pouvons dire que l'enveloppe est passée de 59.047.650.000 DA en 1999 à 224.244.771.000 DA en 2008. De même que le pays ne disposant que de 432 médecins (dont 50% d'Algériens) et de 811 paramédicaux en 1962 a vu son effectif s'accroître très fortement pour atteindre le nombre de 62.403 praticiens dont 48% privés et 99.354 paramédicaux dont 1,8% privés, à la faveur de 9682 établissements publics de santé et 23.567 infrastructures privées.<sup>150</sup>

*c- Accessibilité de l'information*

Les statistiques officielles souvent inexistantes ou peu fiables ne permettent pas de connaître les chiffres réels de la mortalité maternelle ou infantile par exemple.

**3.2.3- Qualité**

La population pâtit souvent de la qualité des soins de santé.

« Dans la majorité des établissements hospitaliers et même des structures périphériques, toute consultation revêt un caractère traumatisant pour l'utilisateur, soumis à des attentes interminables dans des couloirs ou des salles bondées et sans assurance de passer le jour même: le tout pour un contact aussi bref qu'impersonnel avec un médecin, axé sur la délivrance d'une ordonnance (rarement intelligible pour l'intéressé). Les usagers préfèrent recourir au secteur privé. Celui-ci semble nouer une relation personnalisée et confiante avec le malade, qui refuse de se soumettre à

---

<sup>150</sup> Nations Unies, Rapport National soumis en accord avec le paragraphe 15(a) de l'annexe a la résolution 5/1 du conseil des droits des l'homme, conseil des droits de l'homme, Algérie, 7-18 avril 2008.p12.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

une attente trop longue, au regard et à l'indifférence du médecin du secteur public, où la gratuité est souvent identifiée à une mauvaise qualité des soins. »

À la faveur de la promulgation du décret exécutif n°07-140 du 19 mai 2007, une **nouvelle carte sanitaire** est entrée en application par laquelle, il est opéré une réorganisation des niveaux de soins autour des établissements publics hospitaliers et des polycliniques, érigés en Etablissements publics de soins de proximité. Ainsi, il a été créé **257** établissements publics de soins de proximité.

L'objectif est d'assurer ainsi, l'amélioration qualitative des soins de base en optimisant le plateau technique des établissements publics de proximité et en y intégrant les spécialités de base et de créer les conditions pour la hiérarchisation des paliers d'intervention. Ce décret a également autonomisé ces établissements au plan financier pour assurer une répartition plus équitable des ressources financières en faveur des soins de proximité. Ceci devrait permettre en particulier d'améliorer l'accessibilité aux soins notamment des populations rurales et des zones enclavées.

Les déterminants macroéconomiques de la dépense de santé sont nombreux et leur effet respectif a priori difficile à isoler.

Trois facteurs fondamentaux paraissent entretenir « en amont » le dynamisme de la dépense :

**1\***Les évolutions sanitaires (notamment épidémiologie et vieillissement) : La liaison entre dépense de santé et vieillissement est à cet égard complexe car à double sens (si l'espérance de vie augmente, c'est notamment du fait d'une dépense de santé plus élevée)

**2\***le niveau de vie (dans une acception large du terme) : en un sens étroit, une hausse du revenu entraîne une élévation de la demande de soins

**3\*** l'avancée des connaissances médicales / le progrès technique : elle peut être considérée comme le facteur le plus décisif. C'est avant tout parce que c'est un secteur innovant que l'industrie de la santé est une industrie en croissance.

Si ces trois facteurs fondamentaux se situent en amont du champ des politiques publiques de santé<sup>151</sup>, d'autres déterminants de la dépense de santé sont également soulignés par la littérature. En particulier, les modes d'organisation et de régulation de l'offre de soins jouent un rôle significatif, tout comme l'existence ou non d'une couverture assurantielle large de la dépense (de nature publique ou privée).<sup>152</sup>

### ***3.2.4-Raisons de l'amélioration de l'état de santé de la population algérienne***

L'amélioration significative de l'état de santé de la population algérienne est essentiellement due :

- ✓ aux progrès dans la protection de la santé de la mère et de l'enfant (92,3% des enfants sont vaccinés contre la rougeole.)
- ✓ aux progrès dans la lutte contre les maladies transmissibles,
- ✓ à la réduction importante des maladies à transmission hydrique (fièvre typhoïde, dysenterie), accompagnée d'une disparition du choléra<sup>153</sup>
- ✓ au renforcement de l'encadrement par les personnels de santé, médicaux et paramédicaux;
  - ✓ à une expansion de l'offre de soins pour répondre aux nouveaux besoins et à la diversification de la société;
  - ✓ aux progrès dans la prise en charge financière des besoins de santé : extension de la couverture sociale par l'assurance maladie
  - ✓ à une mise en place des instruments d'une politique nationale pharmaceutique.

La poursuite (un programme de plus 20 milliards de dollars est prévu pour les 15 prochaines années) du développement du secteur de la santé en infrastructures et

---

<sup>151</sup> *L'innovation technico-médicale (et les développements épidémiologiques suscités en retour par celle-ci) n'est évidemment pas indépendante des choix publics et notamment des politiques en matière de recherche (plutôt au niveau mondial).*

<sup>152</sup> *Projet de loi de finance rapport sur la dépense publique et son évolution ; 2010, P11.*

<sup>153</sup> *Les trois maladies identifiées comme prioritaires dans les objectifs de développement du Millénaire sont sous contrôle.*

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

en ressources humaines permettra de maintenir la progression de la couverture médicale de la population. Ainsi, cette politique s'est traduite par :

- ❖ .la réception de 14 hôpitaux depuis 2004 (travaux en cours pour 37 autres), 52 polycliniques (58autres en cours de finalisation) et 51 centres de santé (12 autres en chantier).
- ❖ l'augmentation du nombre de médecins généralistes qui est passé de 21.000 en 1999 à 35.000 en 2007 et celui des médecins spécialistes de 4000 en 1999 à 13.000 en 2007.
- ❖ l'amélioration de la couverture médicale qui a vu le nombre de médecins généralistes par habitant passer de 1 pour 1.177 en 2000 à 786 en 2008. Le nombre de médecins spécialistes par habitant est passé, quant à lui, de 1 pour 3.464 en 2000 à 1980 en 2008.

**En matière de couverture en médicaments, il y a lieu de citer :<sup>154</sup>**

- ❖ la mise en place du dispositif du « tiers payant » qui permet aux citoyens défavorisés et les malades chroniques l'accès gratuit aux médicaments. Il sera élargi avec l'appui d'un fichier national des bénéficiaires vivant avec le VIH/sida;
- ❖ La mobilisation associative et communautaire;
- ❖ le renforcement de la connaissance de l'évolution épidémiologique par les enquêtes de séroprévalence et comportementale. l'encouragement de la production locale des médicaments par l'instauration de l'obligation d'investir localement pour les distributeurs étrangers et par l'interdiction d'importation des médicaments dont la production locale couvre les besoins de la population
- ❖ l'encouragement du recours au médicament générique.

**En matière de lutte contre le VIH/sida**

Les plans sectoriels pour la période 2007-2011 s'articulent autour de quatre domaines d'intervention :

- a- la prévention des populations en situation de vulnérabilité;

---

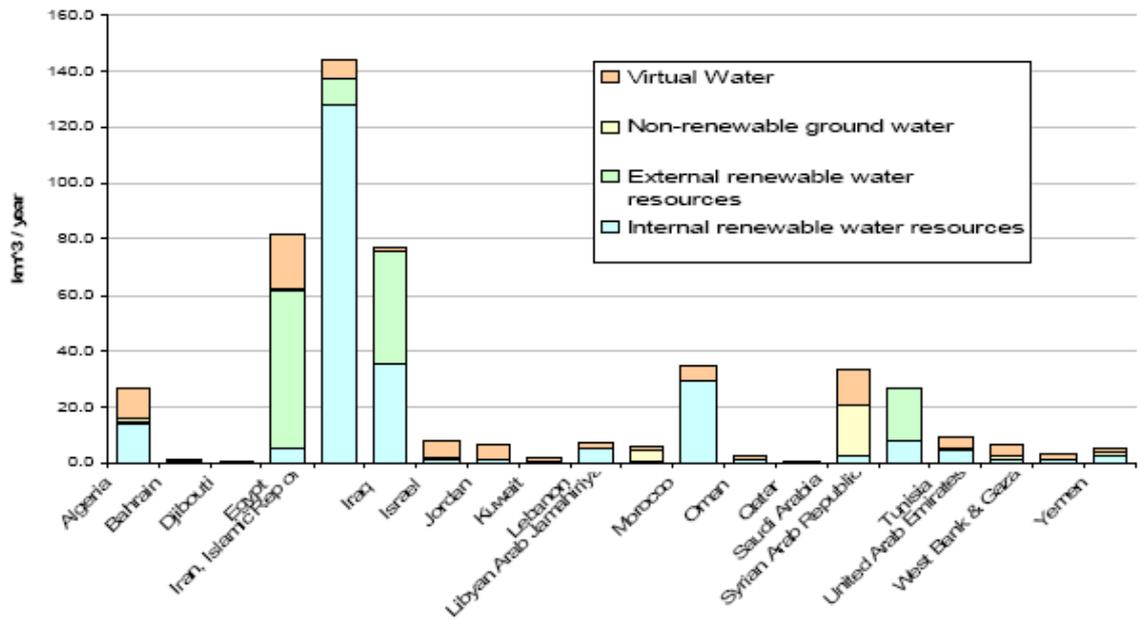
<sup>154</sup> CNES, bilan 1999.2009.

b- la prise en charge des personnes

### 3.3- Eau

Comme beaucoup d'autres pays de la région MENA, l'Algérie n'a pas assez d'eau pour assurer son autosuffisance alimentaire, le commerce constituant de ce fait une activité économique essentielle. L'Algérie est importatrice nette d'eau « contenue » dans les aliments. Environ 40 % du total des besoins en eau sont importés dans des produits alimentaires – ce que l'on appelle l'« eau virtuelle »<sup>155</sup>

Figure (II. 15): Eau renouvelable disponible par habitant : Algérie et région MENA



Source : Revue des dépenses publiques, Volume I : Texte Principal, Le 15 août 2007, p95.

L'examen des dépenses publiques dans le secteur de l'eau doit prendre en compte trois circonstances particulières :

✓ L'eau est une ressource naturelle partagée par différentes communautés.

<sup>155</sup> L'eau virtuelle correspond à l'eau consommée pour produire les produits alimentaires importés, nette des exportations.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

✓ Les dépenses publiques dans le secteur de l'eau sont souvent illustrées par les investissements de l'État algérien dans les grandes infrastructures telles que barrages, systèmes de transfert et usines de dessalement, qui sont tous des biens publics. Les raisons invoquées pour justifier les dépenses publiques massives réalisées dans des infrastructures hydrauliques sont l'aridité du climat et la variabilité des précipitations.

✓ Bien que les services de l'eau fournis aux agriculteurs, aux ménages et aux entreprises industrielles aient un caractère de biens privés, pour des raisons politiques, il n'a jamais été envisagé de les facturer à leur coût réel. Leurs recettes étant par conséquent limitées, les compagnies de distribution d'eau et d'irrigation ne sont pas en mesure de financer le traitement de la charge de pollution qu'elles génèrent. Le budget de l'État en est fortement alourdi<sup>156</sup>

### *3.3.1- La population privée d'eau potable*

La population privée d'accès à un point d'eau potable a été dénombrée par le RGPH en 1998 à près de 17% de la population totale, soit l'équivalent de 5 millions d'habitants. En 2005, la proportion des logements bénéficiant de l'eau potable est de plus de 85%, non compris les ménages qui s'approvisionnent au niveau des puits et des sources.

De plus, les maladies à transmission hydriques, notamment le choléra, la dysenterie et la fièvre typhoïde sont un facteur déterminant de l'évaluation de la population privée d'eau potable. On ne relève depuis 1996 aucun cas de choléra et de dysenterie.

Le taux de raccordement des foyers à l'eau potable est passé de 78% en 1999 à 93% en 2008 et la dotation moyenne en eau potable par habitant est passée de 123 litres en 1999 à 165 litres en 2008.

---

<sup>156</sup> Revue des dépenses publiques, Volume I : Texte Principal, Le 15 août 2007 P97

**Tableau (II. 18): Accès universel à l'eau à boire salubre**

Année	Rural	Urban	Total
1992	60%	96.4%	78.3%
1995	64%	91%	87%
1999	24.3%	93.8%	71.9%

Source : Rapport National Sur Le Suivi Du sommet Mondial Pour Les Enfants ; DEC 2000, p33

### *3.3.2- Le développement du secteur des Eaux*

L'Algérie dispose d'après les prévisions en 2009, sur la base de projets en cours, d'un parc de grands ouvrages de mobilisation de la ressource, composé de 72 barrages (60 sont actuellement en exploitation) faisant passer la capacité de mobilisation à 8,35 milliards de m<sup>3</sup>.<sup>157</sup>

Les axes de la stratégie de développement en matière de **ressources en eau** sont:

- accroître la mobilisation de la ressource en eau pour assurer la couverture des besoins en eau domestique, industrielle et agricole ;
- réhabiliter et développer les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable pour réduire au maximum les pertes et améliorer la qualité de service ;
- réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour préserver et réutiliser une ressource en eau limitée ;
- moderniser et étendre les superficies irriguées pour soutenir la stratégie de sécurité alimentaire ;
- Le programme de dessalement d'eau de mer comprend, pour sa part, la réalisation de **13 stations** de capacités variables qui produiront à terme **2,26 millions de m<sup>3</sup>/jour**. Les deux premières usines de ce programme (Arzew et Alger) ont été mises en service en 2005 et 2008. Elles s'ajoutent aux 23 stations monoblocs déjà fonctionnelles et réparties le long des villes du littoral.<sup>158</sup>

---

<sup>157</sup> CNES, Bilan 1999-2009, p09.

<sup>158</sup> Conseil économique et social, comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-quatrième session, , 21 mai 2010. Op. cite, p33.

### **3.3.3- Performance du secteur de l'eau**

Le pays est confronté à des difficultés importantes dans le secteur de l'eau. Trois défis se détachent en particulier :

\*Une pénurie d'eau dans le nord de l'Algérie : Les estimations des ressources en eaux souterraines disponibles (l'offre) s'élèvent en moyenne à 2,7 milliards de mètres cube (Gm<sup>3</sup>), tandis que les prélèvements (la demande) pour l'irrigation et l'eau de boisson des populations rurales et urbaines sont évalués à 3 Gm<sup>3</sup>. Ces dernières années, les barrages n'ont été remplis qu'à 14 % de leur capacité totale (El Moujahid, mars 2006).

\* Des services de distribution peu performants. L'Algérie est prise dans un cercle vicieux : qui dit mauvais entretien dit niveau de service insuffisant, donc refus des usagers de payer plus cher, le résultat étant que l'opérateur n'a pas les moyens d'entretenir le système. Les opérateurs des grands réseaux de distribution et d'irrigation sont loin de satisfaire les critères de qualité standard.

Enfin, les tarifs bas de l'eau n'encouragent pas à préserver ou utiliser rationnellement cette ressource rare.

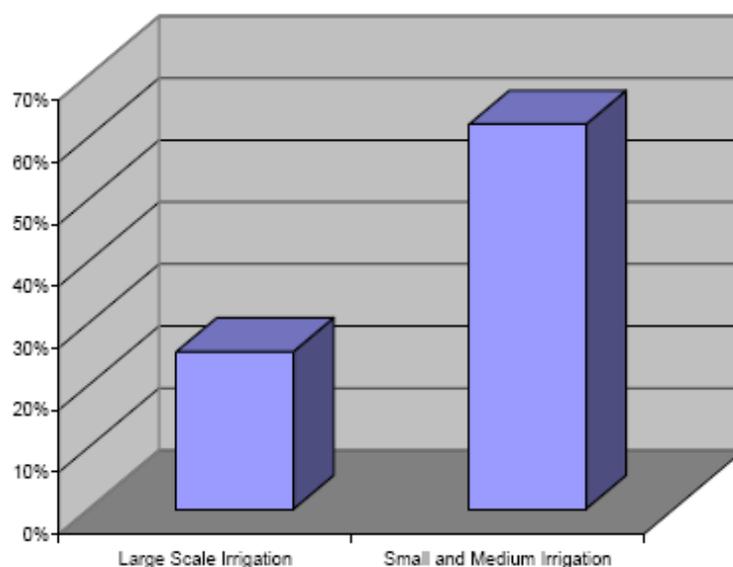
\*Des problèmes de gouvernance. Dans le secteur de l'eau, les planificateurs et les décideurs s'intéressent avant tout au *hardware*, c'est-à-dire aux systèmes physiques, et pas assez au *software*, c'est-à-dire à la gestion et au renforcement des institutions.

L'Algérie devrait normalement atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM),<sup>159</sup> mais cela n'empêchera pas un grand nombre d'habitants de rester privés des services d'eau élémentaires. L'Algérie est bien partie pour atteindre l'objectif de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre d'habitants n'ayant pas accès de façon durable à une source d'eau améliorée et à des installations d'assainissement élémentaires. Malgré cela, 630 000 personnes ne seront toujours pas desservies en eau potable et 1,68 million n'auront pas accès à des services d'assainissement élémentaires – 94 % de la population rurale.

---

<sup>159</sup> Revue des dépenses publiques, Volume I : Texte Principal, Le 15 août 2007 P99.

**Figure (II. 16): Pourcentage de superficie irriguée par rapport à la superficie équipée**



Source : Revue des dépenses publiques, p103.

### *3.3.4- Stratégie Pour Le Secteur De L'eau*

Les objectifs d'une stratégie axée sur le secteur hydrique sert de données de référence pour évaluer l'évolution dans le temps des coûts et des bénéfices associés à la mobilisation de ressources en eau, de la performance des opérateurs, de l'efficacité du service fourni, de la couverture, etc. La nécessité de définir un cadre de planification stratégique en Algérie a été expressément admise.<sup>160</sup>

---

<sup>160</sup> CNES 2000.

**Tableau (II. 19): Indice composite de la gestion de l'eau dans la région MENA**

	Accès à l'eau et à l'assainissement	Gestion de la distribution d'eau urbaine	Couverture des besoins en eau	Indice composite de la gestion de l'eau
Algérie	0.76	0.49	.368	.54
Bahreïn	1.00	0.77	-	.89
Djibouti	0.71	0.56	-	.64
Égypte	0.72	0.5	0.53	0.58
Iran	0.92	0.68	0.32	0.64
Jordanie	0.95	0.55	0.38	0.63
Koweït	1.00	0.62	-	0.81
Liban	0.99	0.60	0.40	0.67
Maroc	0.8	0.8	0.37	0.66
Oman	0.92	0.65	-	0.79
Qatar	1.00	0.65	-	0.83
Arabie Saoudite	0.82	0.72	0.43	0.66
Syrie	0.69	0.55	0.45	0.56
Tunisie	0.87	0.83	0.54	0.75
ÉAU	1.00	0.70	-	0.75
Yemen	0.30	0.64	0.40	0.45

Source <sup>161</sup>: banque mondiale 2006

De toute évidence, le ministère des Ressources en eau (MRE) est la principale institution de la fourniture des infrastructures et des services relatifs à l'eau. Le MRE est chargé de l'orientation de la politique de l'eau, de la planification, de la réglementation et de la supervision des activités.

Sur le plan réglementaire, l'Algérie a voté une loi sur l'eau en 2005 (annexes I et J), qui fait suite suite à l'amendement de 1996 à la loi sur l'eau de 1983, lequel intégrait les conclusions des *Assises de l'eau* tenue en 1995.

L'article 59 de la loi sur l'eau de 2005 prévoit l'élaboration d'un nouveau plan directeur pour le secteur de l'eau. L'objectif premier du Plan national de l'eau (PNE) est d'établir un cadre de base pour assurer la planification intégrée des programmes

*a: Indice composite englobant l'accès à une source d'eau améliorée, l'accès à des installations d'assainissement, et les heures d'accès à l'eau courante dans les villes de plus d'un million d'habitants.*

*b. Pourcentage d'eau facturée par rapport au volume total d'eau utilisée. Sert à mesurer la qualité de la gestion des compagnies de distribution d'eau urbaine. Moyenne des compagnies desservant les villes de plus d'un million d'habitants.*

*c Rapport du volume d'eau nécessaire pour l'irrigation dans le pays une année donnée, sur le volume d'eau effectivement utilisé pour l'irrigation.*

*d Moyenne des trois indicateurs.*

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

et projets dans le domaine de l'eau et permettre leur bonne exécution. Il s'agit de mettre en place une gestion rationnelle des ressources hydriques en accord avec les objectifs du développement national.

La finalité d'une **stratégie** pour le secteur de l'eau est d'améliorer les conditions de vie, et d'agir pour cela à différents niveaux, à savoir :

1. utiliser durablement et protéger efficacement les ressources en eau, en particulier les eaux souterraines ;
2. assurer la sécurité alimentaire à travers la sécurité de l'approvisionnement en eau et en augmentant la production et la productivité dans le secteur agricole ;
3. assurer à la population l'accès à une eau potable et à des installations d'assainissement afin de lui garantir de bonnes conditions d'hygiène ;
4. fournir au secteur industriel et aux autres secteurs économiques l'eau dont ils ont besoin aujourd'hui et dont ils auront besoin demain ;
5. lutter contre les catastrophes liées à l'eau, atténuer leurs effets et protéger l'environnement.

La politique algérienne de l'eau s'appuie sur plusieurs mesures concrètes adoptées ces dernières années. Ces mesures concernent :

1. la nécessité reconnue d'une gestion intégrée des ressources en eau. Le ministère des Ressources en eau a été chargé de coordonner la gestion de l'offre et de la demande d'eau (décret n°2000-325) ;
2. l'adoption d'une approche par bassin hydrographique pour la gestion des ressources en eau. Cinq agences de bassin et cinq comités de bassin ont été créés par le décret n°96-280, et un fonds spécial pour la gestion intégrée des ressources en eau a été institué pour aider ces agences à remplir leurs mandats ;
3. l'attention portée à la préservation et à la collecte de l'eau. La préservation des ressources en eau et de l'environnement sera prise en compte dans les études des projets de remise en état (par exemple, la Circulaire interministérielle n°294/SPM/86, qui reflète l'importance accordée au Programme de retenues collinaires) ;

## Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques

4. la décentralisation des services de distribution d'eau. Il est prévu d'avoir recours à plusieurs agences autonomes et responsables de leurs opérations, qui pourront être des entités publiques ou privées et des associations locales d'utilisateurs de l'eau. L'ANBT, l'ONID, l'ADE, l'ONA et l'institut national pour les ressources en eau ont reçu le nouveau statut d'EPIC (voir ci-dessus);

5. la réforme de la tarification de l'eau pour la distribution, l'assainissement et l'épuration des eaux usées et l'agriculture. Le décret n°05-13 pour les services d'alimentation en eau et d'assainissement, et le décret n°05-15 pour l'eau agricole, ont été adoptés le 9 janvier 2005.

Ce paysage réglementaire nous permet donc de dire que la stratégie et la politique de l'eau en Algérie se trouvent donc aujourd'hui dans une phase de transition. Progressivement, le pays s'oriente vers un système de participation des parties concernées dans lequel les notions de qualité, d'efficacité économique, de globalité et de gestion intégrée au niveau des entités ministérielles exécutantes interviennent pour faire le choix de l'intervention publique (ou pour l'écartier).<sup>162</sup>

### *3.3.5-Tendances générales des dépenses publiques*

Elle présente les tendances en matière de dépenses, et du processus d'affectation des ressources. Les tendances des investissements dans le PCSC sont analysées ainsi que les résultats des interventions publiques sont évalués pour l'irrigation à grande échelle afin d'illustrer les difficultés rencontrées par les agences publiques.

Selon les statistiques, Les dépenses publiques liées à l'eau ont augmenté régulièrement dans les années 2000. En pourcentage du PIB, les autorisations budgétaires d'investissements dans le secteur de l'eau (et de l'agriculture) ont doublé pour passer de 1,3 % en 1999 à 2,6 % en 2006.

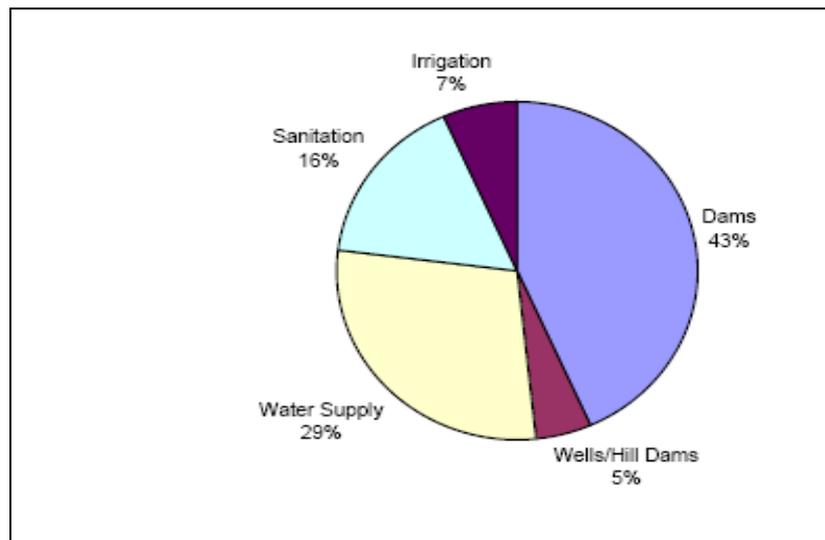
Cette progression reflète l'importance des efforts déployés pour mobiliser davantage de ressources en eau et augmenter l'accès aux services de l'eau dans le cadre du PSRE et les premières années du PCSC. La part de ces dépenses dans le

---

<sup>162</sup> Revue des dépenses publiques, Volume I : Texte Principal, Le 15 août 2007 P102.

budget total a suivi la même évolution. Les dotations budgétaires ont été conformes aux objectifs énoncés pour le secteur de l'eau.

**Figure (II. 17): Répartition des dépenses d'équipement dans le secteur de l'eau, (Moyennes 1995-2004)**



Source : Revue des dépenses publiques, p111.

La lecture de la figure ci-dessus nous permet de constater que :

\*Entre 1995 et 2004, les dépenses d'eau se sont réparties de façon égale entre la mobilisation des ressources en eau (barrages et petite hydraulique) et les installations de distribution et d'épuration (alimentation en eau, assainissement et irrigation).

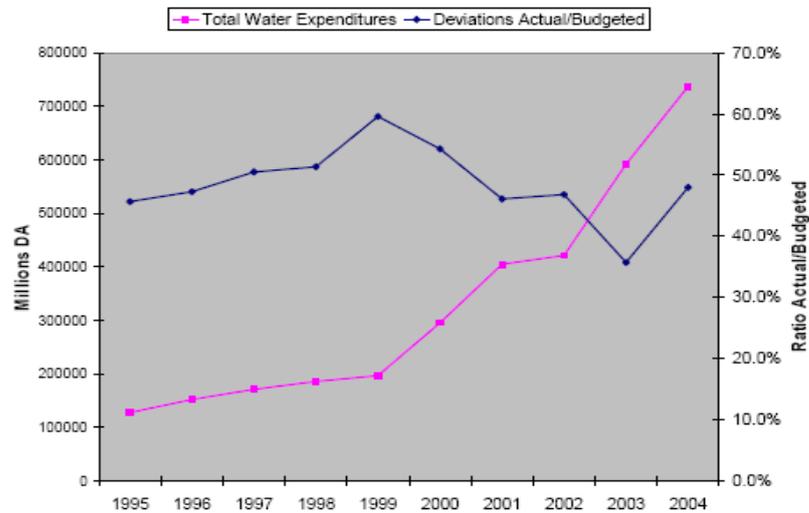
\* L'assainissement arrive à la troisième place avec 16 % des dépenses pour le secteur de l'eau.

La sous-utilisations des autorisations de programmes reste forte, en particulier pour les projets relatifs à l'eau, aux barrages, à l'assainissement et à l'irrigation. Dans les années 2000, les pouvoirs publics ont voté des engagements de dépenses élevés, supérieurs à ce que le secteur pouvait effectivement absorber.

Depuis 1999, le cumul des dépenses d'équipement dans le secteur de l'eau et le ratio des dépenses d'équipement réalisées sur les dépenses d'équipement autorisées ont suivi une progression nettement inverse. Nous pouvons en conclure que la capacité d'absorption du secteur n'est pas fondamentalement déterminée par le

niveau des ressources budgétaires autorisées mais par les contraintes institutionnelles.

**Figure (II. 18): Évolution des dépenses cumulées d'eau et des ratios dépenses réalisées/autorisées, 1995-2004**



Source : Revue des dépenses publiques, p112.

Les écarts importants par rapport aux autorisations de dépenses montrent que l'établissement du budget est un processus encore tâtonnant, et que la manière dont les programmes et les projets sont planifiés et exécutés dans le secteur de l'eau est loin d'être au point. Les départements centraux – la DPAE au MRE et la DBG au MFP – ont attiré l'attention :<sup>163</sup>

- Premièrement, sur l'absence d'évaluations techniques, financières et économiques convenables ;
- Deuxièmement, sur le fait que les priorités n'étaient pas définies en accord avec les objectifs de développement économique et social ;
- Troisièmement, sur l'urgence qu'il y a à combler certains écarts entre l'offre et la demande et à atténuer les tensions qui existent dans certains sous-secteurs de l'eau ;

<sup>163</sup> Revue des dépenses publiques, op. Cité, p112.

- Et quatrièmement, sur le cycle « construction-mauvais entretien-reconstruction » qui caractérise la gestion des infrastructures du secteur de l'eau.

### *3.3.6-Planification des investissements dans le secteur de l'eau*

Les programmes et la planification des projets dans le secteur de l'eau doivent suivre l'approche pluriannuelle de planification des investissements qui a été réintroduite par le PSRE en 2001 et est régie par le décret n° 98-227 relatif à toutes les dépenses d'équipement. Ce décret définit les procédures d'inscription des programmes et des projets au budget à l'échelon central, déconcentré et communal. Le tableau (II.20) décrit les différentes étapes d'élaboration de la proposition de budget annuelle sur les projets dans le secteur de l'eau.

**Tableau (II. 20): Déroulement de la planification budgétaire des projets sur l'eau en Algérie**

Étape 1	Évaluation des résultats financiers et physiques des projets exécutés à la clôture des exercices ( <i>n-2</i> ) et ( <i>n-1</i> )
Étape 2	Propositions autorisées pour l'année ( <i>n</i> ) : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réévaluations ou modifications et restructuration des projets du « Programme en cours »</li><li>• Nouvelles opérations pour le nouveau programme, classées par ordre de priorité</li></ul>
Étape 3	Propositions définitives de l'année ( <i>n</i> ) pour les projets anciens et nouveaux.

Source : Revue des dépenses publiques, p113.

Les projets du secteur de l'eau ont de particulier que certains ont des priorités préétablies (par exemple les usines d'épuration, les retenues collinaires et la remise en état des réseaux de distribution). D'autres projets sont évalués en fonction d'investissements en cours en amont, par exemple des transferts à partir de barrages ou de forages. Les négociations budgétaires sont conduites par le biais d'une série de conférences multipartites.

**Tableau (II. 21): Programme initial du PCSC dans le secteur de l'eau (2005-2009)**

Type de programme	Contenu
<b>Alimentation en eau</b> <b>DA 127 milliards</b> <b>USD 1,76 milliard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 10 nouvelles installations d'alimentation en eau potable</li> <li>❖ Remise en état de 18 installations d'alimentation en eau</li> <li>❖ 1 280 projets d'alimentation en eau</li> <li>❖ 1 150 forages</li> <li>❖ 230 réservoirs et châteaux d'eau</li> </ul>
<b>Infrastructures hydrauliques</b> <b>DA 393 milliards</b> <b>USD 5,46 milliards</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 8 barrages</li> <li>❖ 8 transferts</li> <li>❖ 9 nouvelles usines d'épuration des eaux usées</li> <li>❖ Remise en état de 11 usines d'épuration des eaux usées</li> <li>❖ 6 périmètres d'irrigation</li> <li>❖ 350 retenues collinaires</li> <li>❖ Travaux d'entretien sur des barrages en service</li> <li>❖ Travaux de dévasement de barrages</li> <li>❖ Vallée de l'Ouargla (remontée des eaux)</li> <li>❖ Oued Souf (remontée des eaux)</li> </ul>

Source : Rapport sur le PCSC.

Le montant du portefeuille s'élève à 520 milliards de dinars (environ 7,22 milliards de dollars), soit 12,4 % du total du PCSC. Cela représente une légère diminution par rapport aux 13,4 % enregistrés pendant la période 2001-2004.

**Qu'en est-il des dépenses d'exploitation et d'entretien?** : *Le cas des installations d'irrigation*

Pour que l'agriculture irriguée donne de bons résultats, il est essentiel que les installations d'irrigation et de drainage soient bien gérées, exploitées avec efficacité et correctement entretenues. Cela permet d'obtenir de meilleures performances, des rendements agricoles plus élevés et une production durable. Malheureusement, la gestion, l'exploitation et l'entretien des grands périmètres d'irrigation laissent beaucoup à désirer en Algérie.<sup>164</sup> Cette situation est généralement attribuée avant tout à une insuffisance de fonds, bien que le manque d'eau ait également été avancé pour justifier la diminution des budgets d'entretien. Les coûts d'exploitation et d'entretien des installations d'irrigation à grande échelle se décomposent en quatre grands postes :

- *Premièrement*, les frais de fonctionnement, comprennent le personnel, les impôts, les achats d'intrants, et le coût des bâtiments et des véhicules ;

<sup>164</sup> Revue des dépenses publiques, op cité, p113.

Chapitre 2 : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses  
publiques

- *Deuxièmement*, l'énergie de pompage ;
- *Troisièmement*, les coûts indirects (par exemple, les frais généraux) ;
- *Quatrièmement*, l'entretien courant, souvent le parent pauvre du budget.

Une fois les frais de fonctionnement couverts – la plus grande part allant au personnel, il ne reste pas grand chose pour l'entretien ou la remise en état des équipements (jusqu'à un niveau compatible avec leur fonctionnement « normal »).

Les dépenses d'entretien en Algérie sont dramatiquement faibles. Les travaux d'entretien peuvent être répartis en trois catégories : l'entretien préventif, l'entretien correctif et la remise en état. (Voir l'annexe L).<sup>165</sup>

En fin, l'Algérie possède un stock de grandes infrastructures d'irrigation relativement limité, dont le coût de remplacement est estimé autour de 2,7 milliards de dollars. Les deux tiers de ces infrastructures, construites avant 1962, ont largement dépassé leur durée de vie nominale. Comme il est indiqué dans le PNE, les services fournis par ces équipements sont indispensables au bien-être des populations rurales. Cependant, les avantages de l'irrigation ne pourront se faire sentir que si les canaux et le matériel associé sont entretenus, et remplacés une fois arrivés en fin de vie.

La situation financière déjà dramatique des grands périmètres d'irrigation est aggravée par les sureffectifs, les bas tarifs et d'autres facteurs défavorables. Tout d'abord, une grande part des dépenses récurrentes des offices des périmètres d'irrigation (OPI) sert à payer le personnel.

Les dépenses d'entretien occupent la dernière place dans la liste des priorités. Ensuite, les recettes collectées sont non seulement faibles mais en baisse. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres sur les tarifs permettant de réaliser des analyses détaillées des recettes

---

<sup>165</sup> L'annexe L indique les ratios d'entretien pour différentes composantes d'un système d'irrigation au Maroc.

## *Conclusion*

Nous avons essayé à travers ce chapitre de comprendre le phénomène de la pauvreté et les dépenses publiques en Algérie. Pour cela, nous avons étudié quelques variables comme l'éducation, la santé, et l'eau qui nous ont permis de constater que les dépenses publiques une fois qu'ils prennent une tendance ascendante, le niveau de la vie sociale des populations reste stable et parfois il enregistre une diminution.

A cet effet, de ce qui précède, nous pouvons dire que la problématique de la mesure de la pauvreté en Algérie se replace dans un nouveau contexte basé sur des données microéconomique au lieu des données macroéconomiques qui peu donner et traduire les meilleurs éléments déterminants quand à la vrai réalité socio-économique des ménages algériens.

## *Conclusion générale*

Le phénomène de la pauvreté en Algérie, ne peut être appréhendé valablement, que replacé dans son cadre territorial.

En effet, la configuration géographique et les caractéristiques physiques et naturelles du territoire, conditionnent fortement les aptitudes au développement des différentes régions.

L'Enquête Nationale sur la Mesure des Niveaux de Vie des ménages (ENMNV) de 1995 a montré la forte corrélation entre le niveau d'éducation des chefs de ménage et la pauvreté des ménages.

Elle a également révélé que 70 % des pauvres résidaient dans *les* zones rurales et que les taux de pauvreté sont plus élevés parmi les chefs de ménage travaillant dans le secteur agricole.

Les pauvres sont les premiers bénéficiaires de la généralisation des services sociaux. Il faut satisfaire la demande de services des pauvres et non raisonner en termes d'offre. Les politiques doivent être jugées sur les résultats obtenus plutôt que sur les moyens mis en œuvre. Pour interrompre la reproduction de la pauvreté (Benhabib, 2005), les interventions doivent être cohérentes, à long terme et participatives.

Les différentes approches de la pauvreté ont été présentées, en démarrant de l'approche monétaire classique la plus simple et qui reste toujours dominante malgré ses insuffisances, ou le concept de la pauvreté a pris une multitude d'image dont la détermination constitue une tâche difficile.

En fait, examiner la question de la gestion des dépenses publiques et sa réforme dans un cadre de réduction de la pauvreté, est très important pour la réalisation des buts visés. La revue de littérature sur les pays Maghrébins, Nous renseigne que la réduction durable de la pauvreté passe nécessairement par l'amélioration du capital humain des couches sociales défavorisées et l'accès de cette catégorie de la population aux différents ordres sociaux.

## Conclusion Générale:

Pour le cas de l'Algérie, et en examinant notre hypothèse qui a été formulé sur la base de la problématique posée, nous pouvons dire que à travers ce mémoire qui s'est intéressé à étudier l'impact des dépenses publique sur la pauvreté d'une façon descriptive, notamment la répartition des dépenses sur les différentes catégories sociales en se basant sur l'état des services sociaux en Algérie ( en prenant en compte les secteurs clés ;éducation, santé et eau ), nous nous sommes arrivé à conclure que les pauvres profitent moins des dépenses publiques sociales, d'où la confirmation de l'hypothèse principale. Dans le même sens, les résultats dégagés nous ont permis d'affirmer la sous hypothèse que les services sociaux sont mal répartis entre la population et il reste toujours une inégalité dans la distribution de ce genre de prestation. Ceci dit que les riches profitent au même titre que les pauvres pour les trois secteurs l'éducation, la santé et l'eau. Il faut noter que la généralisation des services publics ne permet pas de différencier d'un coté, le ciblage des pauvres qui doivent prendre profit et d'un autre coté, les non pauvres, soit ceux en situation aisée, puisque la politique budgétaire de l'état ne prend pas en considération les populations par catégories sociales, dans les domaines de l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable.

Nous présentons quelques recommandations sur la base des résultats obtenus par rapport aux dépenses publiques.

### **Sur le droit à la santé**

- de valoriser les fonctions médicales et paramédicales notamment en augmentant les salaires des personnels de santé et en leur assurant une formation adéquate ;
- d'assurer une meilleure gestion des équipements existants et de mettre en place et développer de nouvelles structures de santé ;
- de mettre en place des structures de santé spécialisées, notamment dans le domaine de la santé mentale, de la santé des femmes et des personnes âgées ;
- d'assurer l'approvisionnement et la distribution des médicaments et du matériel médical dans les établissements de santé publique afin de permettre

### Conclusion Générale:

un meilleur accès au soin et au personnel médical d'exercer sa fonction dans de meilleures conditions ;

- de procéder à la mise en place de structures de réhabilitation et d'accompagnement psychologique et psychique sur l'ensemble du territoire pour les victimes de violences perpétrées au cours du conflit civil de la dernière décennie.

#### **Sur le droit à l'éducation**

- de prendre toutes les mesures concrètes et nécessaires pour réduire les disparités régionales en termes d'accessibilité au droit à l'éducation, en créant de nouveaux établissements scolaires dans les zones enclavées, en mettant en place un véritable réseau de transports en commun desservant l'ensemble des communes du pays ;
- d'instaurer un dialogue avec les syndicats enseignants, de procéder à une évaluation de leurs conditions de travail et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour leur assurer des conditions de travail et un niveau de vie décent
- de prévoir de nouveaux postes d'enseignants à tous les niveaux d'études et de cesser le fonctionnement par vacation ;
- de poursuivre la réforme des méthodes pédagogiques, en concertation avec les acteurs concernés, afin de garantir la solidité des acquis tout au long du cursus scolaires et de réduire le taux de déperdition ;
- d'initier une réforme profonde du système universitaire en vue de réduire l'emprise de l'administration et de la bureaucratie sur la recherche et la pédagogie, d'améliorer les formations des étudiants sur le plan théorique et pratique et de promouvoir la recherche universitaire ;
- de revoir la cohérence entre les langues d'enseignement pratiquées dans les différents niveaux d'enseignement

## **Eau**

Les pouvoirs publics doivent adopter une stratégie nuancée permettant de considérer et d'évaluer les différentes options de façon équilibrée. Pour agir au bon moment et à bon escient en matière d'économie politique, l'État doit s'appuyer sur des études de planification et des analyses techniques sérieuses. En dehors des conflits politiques et de la complexité des problèmes en jeu, la planification du secteur – même les tentatives simplifiées – est un exercice d'autant plus difficile que le pays souffre de nombreuses carences sur le plan de l'analyse économique, des mesures économiques et des études économiques en général. Deux autres mesures doivent être prises. Tout d'abord, les bases de données de savoirs, les outils d'analyse et les systèmes d'information doivent être améliorés. Ensuite, il faut mettre en place un nouveau mécanisme de conciliation entre toutes les parties concernées – au niveau des wilayas, des bassins hydrographiques et de l'État tout entier. L'Algérie, qui est en train de s'engager dans un grand programme d'infrastructures, doit veiller à mettre en place un plan de gestion des équipements moderne. Le pays doit sortir du cycle « construction-mauvais entretien-reconstruction » en ayant des propositions pour arriver à une meilleure gestion des dépenses publiques pour atteindre les cibles sociales.

Pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques il faut :

- Simplifier les procédures administratives
- Rationaliser la carte des implantations locales de l'Etat
- Intensifier le recours à des prestataires privés
- Rationaliser les procédures d'achat public
- Rationaliser la gestion immobilière et les travaux publics
- Contrôler l'utilisation des subventions distribuées aux associations
- Adapter l'organisation des moyens de la sécurité intérieure à la réalité des besoins
- Rapprocher nos réseaux diplomatiques de ceux de nos partenaires européens
- Concentrer les crédits militaires sur les
- Assouplir l'organisation de l'enseignement scolaire

### Conclusion Générale:

- Introduire de la souplesse et de l'autonomie dans la gestion des universités
- Réorienter les fonds alloués aux politiques de l'emploi dans un sens plus favorable au développement de l'activité économique
- Concentrer le bénéfice des aides personnelles sur logement sur les publics les plus défavorisés.
- Réformer les régimes de retraite du secteur public
- Réduire de manière drastique les dépenses qui ne comportent aucune réelle justification d'intérêt général
- Maîtriser l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales
- Désacraliser les dépenses fiscales
- Organiser la coopération entre collectivités pour diminuer et partager les coûts de gestion

## *Bibliographie*

### **Ouvrages**

- B.I.T, "Social exclusion and anti-poverty strategies", ills, 1996.
- Banque Mondiale, « Qualité de la croissance », de BOECK Université ,1ère édition 2002, Bruxelles.
- Boccella Nicola et Andrea Billi, « Développement, inégalité, Pauvretés » ; édition Karthala, Paris, 2005.
- Boniface Essama-Nssah, « Inégalité, pauvreté et bien-être social "Fondements analytiques et normatifs" », De Boeck Université BALISES, 1 ère édition, Bruxelles, 2000.
- Bouvier Michel, Marie Christine Exclassan et Jean-pierre Lasalle, « Finances publiques », 7ème édition, 2004.
- Cling Jean-Pierre, Razafindrakoto Mireille, et Roubaud François, « Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », Economica, DIAL, IRD éditions, 2 ème édition, Juin 2003, Paris.
- Cros Robert, « finances publiques : institutions et mécanismes économiques », éditions CUJAS, 1ère édition, 1994, Paris.
- Damarey Stéphanie, « Finances Publiques, Finances de l'état, Finances locales, Finance sociales, Finances européennes », Gualino éditeur, CUJA, Paris, septembre 2006.
- Gaudemet Paul Marie, Joël Molinier, « finances publiques Budget /Trésor », Tome 1, Montchrestien, E.J.A ,7 ème édition, Paris 1996.
- Gilbert Abraham-Frois, Guy Caire, Philippe Hugon, Pierre LIAU, Françoise Rensers, « Dictionnaire d'économie » Analyses, auteurs, institution, politiques économiques ', SIRY, 2ème édition, 2002, Paris.
- Kankwenda Mbaya, Luc-Joël Grégoire, Hugues Legros, Harouna Ouedraogo, « La Lutte Contre La Pauvreté en Afrique Subsaharienne » Economica, PNUD.

### Bibliographie:

- Lalumière Pierre, « Les Finances Publiques », Armand colin Collection, édition 1976, paris.
- Loic Philip, « finances publiques », éditions CUJAS, cinquième édition, décembre 1995, Paris.
- Muzellec Raymond, « finances publiques », Sirey, octobre 1986, 5 ème édition, Paris.
- Nixon Frederick, “Development Economics”, Heinemann, Second Edition, 2001.
- Norberg-Hodge Helena, « Quand le développement crée la pauvreté “l'exemple du Ladakh” » ; Fayard ; février, 2002.
- Nouveau Larousse Universel, Larousse, 1949.
- Paysant André, « finances publiques », Armon Colin éditeur ,4 ème édition 1997, Paris.
- PELLET Rémi, « Finances Publiques et redistribution sociale », Economica, Paris, 1996.
- Razafindrakoto Mireille et François Roubaud, « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement. Le cas de la capitale malgache », Économie et Statistique N° 383-384-385, 2005.
- Renaud Jean François et Eric Tabourin, « Les grandes Fonctions économiques : la production et les dépenses », ellipses, 1998, Paris.
- Saidji Luc, Albert jean Luc, « finances publiques », édition Dalloz, 2007.
- Weber Luc, « l'état acteur économique : analyse économique du rôle de l'état », Economica, 3 ème édition, Paris 1997.
- Wodon Quentin, « Marketing contre pauvreté », les éditions de l'atelier, Paris, 1993.
- World Tourism Organisation, « La réduction de la pauvreté par le tourisme « Un recueil de bonnes pratiques », Madrid, Espagne, 2005.
- Yahia Denideni, « la pratique du système budgétaire de l'état en Algérie » ,Office des Publications Universitaires ,Alger 2002.

## Rapports

- Aron Raymond, les désillusions du progrès Essai sur la dialectique de la modernité, Paris, Calmann-Lévy, 1969 ,in Serge Paugam, Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion.
- Banque Mondiale, Rapport Annuelle, 2000.
- Beitone Alain, Antoine Cazorla, Christine Dollo et Anne-Mary Draï ; Dictionnaire des sciences économiques, Armand Colin, 2ème édition, 2007, Paris
- Benicourt Emmanuelle : La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale - Éditions de l'E.H.E.S.S. | Études rurales 2001/3-4 - N° 159-16- ISSN 0014-2182 | ISBN 2-7132-1421-1.
- Claire Brisset ; Pauvreté ; Hachette Côte d' Ivoire: Stratégie de Réduction de la Pauvreté / Rapport d'Étape au titre de l'année 2009.
- Cnes (conseil économique et sociale) (2001), rapport national sur le développement humain en Algérie 2006, en coopération avec le PNUD.
- Conseil économique et social, comité des droits économiques, sociaux et culturelle Quarante-quatrième session, Genève, 3-21 mai 2010. Examen des rapports présentés par les états partis en vertu de l'article 16 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rapport Annuel 2008, Volume 2 - Rapport Analytique.
- Damon Julien; lutter cotre la pauvreté 'perspective face à la crise ', la documentation française ,février 2009.
- Document de la Banque Mondiale, Renforcer la Gestion des Dépenses Publiques en Vue de Promouvoir la Croissance et Réduire la Pauvreté Revue des Dépenses Publiques, Rapport No. 27347-GUI, Guinée ,10 juin 2004.
- F.M.I : « Facilités pour la réduction de la pauvreté et l a croissance : Questions opérationnels », document préparé en consultation avec les services de la Banque mondiale, 13 décembre 1999.

### Bibliographie:

- FIDH/LADDH/CFDA, la « mal vie », Rapport sur la situation les droits économiques et sociaux et culturels en Algérie, N°541 F, MAI2010.
- FloerKemeir Holger, Nkunde MWASE et Taline Koranchelian ; Rapport du FMI No. 05/52. (Tous de MCD). Mai 2006. Algérie : Approuvé par le Département du Moyen-Orient et de l'Asie centrale Le 21 décembre 2004.
- Gordon David & Paul Spicker; The international Glossary on Poverty; CROP 1999.
- Hussain M.N., S.S. Moyo, Oshikoya T.W., Capital humain et lutte contre la pauvreté, GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, PARIS, 3-4 FÉVRIER 2000
- Kappaz Christina, Coralie BRYANT, Paix et Pauvreté « un développement équitable pour réduire les conflits », édition Charles Léopold MAYER,
- Martin Ravallion, Groupe de Recherche sur le Développement, Banque Mondiale, Quel Seuil de Pauvreté? Juillet, 2008, Nombre 53, centre internationale de recherche de la pauvreté.
- Notes Techniques, « Mesure et analyse de la pauvreté », Banque mondiale, April 2002.
- OCDE, le développement durable dans les pays de l'OCDE 'mettre au point les politiques publiques ', EDITION OCDE, 2004, paris.
- Pagés Alexandre, la pauvreté en milieu rural, presse universitaire du Mirail, janvier 2005.
- PAUGAM Serge, Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique, Genèses, Volume 31, Numéro 1, Année 1998.
- Rapport de développement humain ,2007/2008.
- Rapport de la banque mondiale (1 novembre 2007), informations rapportée par « la vie éco N° 4445, janvier 2008.
- Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Juillet 2005. Algérie.
- Rapport sur développement dans le monde, Banque Mondiale, 2005.
- Rapport sur développement dans le monde, Banque Mondiale, 2005.
- Rapport sur le développement humain 2004, PNUD

## Bibliographie:

- Rapport sur le développement humain 2004, PNUD.
- Sirven Nicolas, « De la pauvreté à la vulnérabilité : Évolutions conceptuelles et méthodologiques », De Boeck Université, Monde en développement, 2007/4 - n° 140.
- The World Bank, Development Research Group, October 2009.
- UNICEF « Exclus et invisibles ». La situation des enfants dans le monde, 2006.
- World Bank, World Development Report 2000/2001, “Attacking Poverty”, published for the world bank by Oxford University Press, 2001, p.40-41, in Campbell Bonnie, “Stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique : Enjeux de développement et de sécurité, Centre Canadien pour le développement de la politique étrangère, Université du Québec à Montréal, 08 février 2002.

## **Articles**

- Adoune Benallaoua ,« Bien - entre des ménages et profiles de pauvreté en Algérie : application de l’approche utilitariste eu cas de la willaya de Bejaia » Revue des science économiques et de gestion, Faculté des science économiques et de gestion , université Ferhat Abbas ,Sétif -Algérie ,N° 8. 2008.
- Afonso Antonio, Schnknecht Ludge et Vito Tanzi (2003), « Public Sector Effeciency: An International Comparison » European Central Bank, Working Paper Series N° 242.
- Agence nationale d’aménagement du territoire, Carte de la pauvreté en Algérie, Mai 2001.
- Ames Brian, Gîta Bhatt et Plant Mark, « Bilan de la dette contre la pauvreté », F&D, juin 2002
- Arndt Channing and Simler Kenneth R, “Estimating Utility-Consistent Poverty Lines”, International Food Policy Research Institute, FCND Discussion Paper 189 March 2005.
- Bougouin Anne Sophie et Raffinot Marc, « L’initiative PPTE et la lutte contre la pauvreté », ACDE, Université Paris IX, Dauphine (EURISCO), novembre 2001.

### Bibliographie:

- Cyprien Avenel/Florence Thibault, Précarité et insécurité sociale, la documentation Française, Février 2006.
- Datt Gaurav Ravallion Martin Has India's Economic Growth Become More Pro-Poor in the Wake of Economic Reforms? Policy Research Working Paper 5103.
- Datt Gaurav Ravallion Martin, Has India's Economic Growth Become More Pro-Poor in the Wake of Economic Reforms?, Policy Research Working Paper 5103 the World Bank, Development Research Group October 2009,
- David Hulme, Karen Moore and Andrew Shepherd, Chronic poverty: meanings and analytical frameworks, November 2001, Chronic Poverty Research Centre ISBN Number: 1-904049-01-X.
- F.M.I, « la pauvreté pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) », fiche technique, septembre, 2003.
- GILBERT ORSONI- Céline Viessant, éléments de finances publiques, ed. Economica, 2005.
- John P. Lewis and contributors, STRENGTHENING THE POOR: WHAT HAVE WE LEARNED?, Overseas Development council, 1998, Washington.
- Joseph Facal, La croissance des dépenses publiques dans les pays de l'OCDE : que valent les explications par les théories néo institutionnelles du choix rationnel, Cahier de recherche no 06-01 janvier/2006 ISSN : 0846-0647.
- Kaid Tlilane Nouara, « L'impact de la pauvreté sur l'efficacité économique et perspectives de lutte en Algérie », Revue économie & société, laboratoire de recherche Grand Maghreb: Economie et société, université Mentouri Constantine, N° 2, 2004.
- Lautier Bruno, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : sous la morale, la politique », CREITD et Centre de Recherche de IEDES- Paris 1, 2001.
- Lautier Bruno, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : sous la morale, la politique », CREITD et Centre de Recherche de IEDES- Paris I, 2001.
- Makdissi paul, « politique publique et pauvreté une approche par dominance stochastique » ; Revue Les cahiers du MECAS, Université Abou-Bekr Belkaid, Tlemcen, N°3 .AVRIL 2007.

## Bibliographie:

- Massod Ahmed, « dégager un consensus sur la lutte contre la pauvreté », Finances & Développement, juin 2002.
- Montalieu T., « Microfinance et réduction de la pauvreté: de la stratégie étroite du microcrédit à l'approche élargie de la micro-intermédiation », LEO - Université d'Orléans, journées internationale de micro-intermédiation, Orléans 13-14 mars, 2008.
- Pauvreté et Coopération, Faculté des sciences économiques et de gestion, université Abou-Bekr Belkaid -Tlemcen, N°2, MARS 2003.
- PETMESIDOU Maria & Christos PAPTAEODOROU, poverty& social deprivation in the mediterranean "Trends, Policies & Welfare PROSPECTS IN THE New Millennium"; CROP,ISS,Zed Books ; London: New York, 2006
- Saidi Yahia et Berahouma Abedlhamid, « le phénomène de la pauvreté au mondes arabe, cause et conséquence ».
- Samuel T. Kabore, Rappels sur les Concepts et mesure de la pauvreté, Atelier d'Échanges sur les Systèmes de Suivi Communautaires de la Pauvreté (SSCP) Ouagadougou 12-16 décembre 2006, PARSEP.
- Sebastien L.Côté, « Statistical inference, poverty and inequality measurement: An application of the bootstrap econometric technique and a literature review », THE PENGUIN PRESS; NEW YORK; 2005.
- Séminaire : le budget et le contrôle budgétaire, ENA 97.
- Yanick Noiseux, Les « indicateurs sociaux » dans les Amériques : Indicateurs de la pauvreté Observatoire des Amériques, Université du Québec à Montréal, Novembre 2005.

## **Sites**

- [http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/progress2010/sec10\\_514\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/progress2010/sec10_514_fr.pdf).
- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Indicateur\\_de\\_pauvret%C3%A9#Calcul\\_des\\_IPH](http://fr.wikipedia.org/wiki/Indicateur_de_pauvret%C3%A9#Calcul_des_IPH)
- <http://www.crop.org>
- <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourctoc.htm>
- [ww.sffp.asso.fr](http://www.sffp.asso.fr)

## Bibliographie:

- [www.bris.ac.uk/depts/cmpo](http://www.bris.ac.uk/depts/cmpo)
- [www.enpi-info.eu](http://www.enpi-info.eu)
- [www.onpes.gouv.fr/](http://www.onpes.gouv.fr/)
- [www.worldbank.org/poverty/data](http://www.worldbank.org/poverty/data).

### **Thèses**

- Aboua Gérard Hounkydet, « Incidences des dépenses publiques dans la réduction de la pauvreté: cas du Bénin », mémoire en ligne Université d'Abomey-calavi,
- Maliki Samir B-E, « Quantification de la relation Pauvreté-Eau des ménages Algériens : Application d'un modèle indiciaire », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Tlemcen, 2007/2008.
- Moumi Ahmed, « Identification mesure et modélisation des déterminants de la pauvreté cas de l'Algérie », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Tlemcen, 2009.
- Smahi Ahmed, « microfinance et pauvreté : Quantification de la relation sur la population de Tlemcen », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Tlemcen, 2009/2010.

### **Décrets**

- Loi 90/21 relative à la comptabilité publique.
- LOI 84 /17 relative à la loi de finance.
- Décret Exécutif 91/313 du 07 septembre 1991 fixant les procédures, les modalités et le contenu de la comptabilité des ordonnateurs et des comptables publics.
- Décret exécutif 414/92 du 14/11/1992 relatif au contrôle préalable des dépenses publiques.

## *Annexes*

### 1-Seuils (de risque) de pauvreté

Le calcul des seuils (de risque) de pauvreté détermine des montants en dessous desquels des individus sont considérés menacés de pauvreté. Dans la statistique publique, il est d'usage de définir des seuils absolus ou des seuils relatifs.

Seuils relatifs = seuils de risque de pauvreté

Les seuils relatifs se rapportent au niveau de bien-être de la société considérée et se réfèrent généralement au revenu moyen ou médian<sup>1</sup>.

Les seuils relatifs sont qualifiés de « seuils de *risque* de pauvreté ».

Les seuils, qu'ils soient seuils relatifs de *risque* ou seuils absolus dérivés de normes de politique sociale, ne sont pas sans présupposer des décisions normatives, car ni la définition d'une proportion du revenu médian, ni la détermination d'un panier de biens et services, ne se laissent établir de façon complètement objective.

### 2-Taux (de risque) de pauvreté

Pourcentage des personnes vivant dans un ménage dont le revenu se trouve sous le seuil de pauvreté, respectivement sous le seuil de *risque* de pauvreté

### 3- Working poor

#### 3.1 Taux de working poor

Les working poor sont des personnes actives qui vivent dans un ménage pauvre. Est considérée comme active, pour la problématique des working poor, toute personne qui :

- travaille contre rémunération au moins une heure par semaine;
- vit dans un ménage dont les membres travaillent au moins 36 heures par semaine, c.-à-d. que le volume de travail cumulé de l'ensemble des membres du foyer équivaut à un emploi à plein temps (90% ou plus)
- Nous nous restreignons aux personnes actives âgées de 20 à 59 ans, car la problématique des apprentis et des personnes en préretraite peut poser de gros problèmes d'estimation.

#### 4-Le revenu médian

Est le revenu tel que la moitié des ménages ont un revenu supérieur et l'autre moitié un revenu inférieur

Le revenu équivalent : permet de comparer des ménages de taille différente. Par exemple, pour avoir le même niveau de vie qu'une personne vivant seule ayant un revenu (net et après impôts) de CHF 3000, un couple avec deux enfants doit disposer de CHF 6420, selon l'échelle d'équivalence de la CSIAS

#### 5-Minimum d'existence

La Constitution fédérale garantit une existence digne à ses citoyens. Les normes de la CSIAS définissent un minimum vital absolu en dessous duquel les revenus d'un ménage ne peut pas s'abaisser, même en cas de sanctions

#### Pauvreté combattue - cachée

Il s'agit dans le cas des personnes bénéficiant de l'aide sociale de la pauvreté combattue. La pauvreté cachée, elle, se rapporte aux personnes qui ne perçoivent pas d'aide sociale, alors qu'en raison de la faiblesse de leurs revenus elles y auraient droit

#### 6-Sous dotation

La sous dotation dans certains domaines centraux de l'existence complète l'approche unidimensionnelle de la pauvreté définie comme manque de revenus. Est pauvre toute personne qui, dans les domaines centraux de l'existence (à côté des revenus, comme le logement, la santé, la formation, le travail, la famille, les loisirs, la participation à la vie en société), est confrontée à un certain degré de privation

#### 7-Cumul de désavantages / déprivation

Quand une sous-dotation dans plusieurs domaines de vie est présente, on parle généralement de cumul de désavantage ou de déprivation.

#### 8-(Risque de) pauvreté persistant/e

Annexes:

Proportion des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de (risque de) pauvreté dans l'année en cours ainsi que durant deux des trois années précédentes.<sup>166</sup>

---

<sup>166</sup> Terminologie des statistiques de la pauvreté, Département fédéral de l'intérieur DFI Office fédéral de la statistique OFS Économie, État et société, Mars 2007.

## Annexe A

## Éducation, scénario de simulation

Paramètres				
<i>Effets fixes</i>				
Catégorie de référence		Autre(s) catégorie(s)	Coefficient	S.E.
Sexe	Masculin	Féminin	-0,18	0,28 n.s.
Age	12 ans	13 ans	-1,17	1,09 n.s.
		14 ans	-1,94	1,09 **
		15 ans	-4,34	1,12 ***
		16 ans	-3,99	1,17 ***
		17 ou 18 ans	-5,12	1,31 ***
Taille de la famille	Moins de 1 enfant ou plus de 1 enfant	Un enfant	-2,38	0,6 ***
Langue parlée fréquemment à la maison	Langue nationale ou maternelle	Français	0,67	0,35**
Niveau d'instruction du père	Pré-universitaire	Université	0,64	0,46 n.s.
Niveau d'instruction de la mère	Pré-universitaire	Université	0,76	0,67 n.s.
Type of habitation	Case, hutte ou durable	Semi-durable	1,50	0,36 ***
Niveau de richesse de la famille	Bas	Moyen	2,16	0,71 ***
		Élevé	2,22	0,78 ***
Distance entre l'école et le domicile	Égale ou inférieure à 5 km	Plus de 5 km	-1,39	0,41 ***
A redoublé en 7 <sup>e</sup> ou 8 <sup>e</sup>	Pas de redoublement	A redoublé une fois	-1,36	0,78 **
		A redoublé deux fois	1,48	0,77 **
Dépenses consacrées aux droits de scolarité	Non	Oui	1,04	0,43 **
Dépenses autres que matériels didactiques	Non	Oui	1,54	0,32 ***
Matériels didactiques			0,28	0,14 ***
Devoir de maison	Aucun ou dans une matière seulement	Dans deux matières	1,62	0,66 ***
		Dans trois matières	1,65	0,58 ***
Responsable de l'établissement scolaire	Homme	Femme	-0,78	0,99 n.s.
Situation géographique de l'école	Village	Banlieue	-0,08	0,77 n.s.
		Ville	-0,63	0,64 n.s.
Taille de l'école	Petite	Moyenne	0,95	0,65 n.s.
		Grande	0,90	0,75 n.s.
Droit de scolarité	Non	Oui	1,24	0,61 **
Matériel disponible dans l'école			-0,14	0,09 *
Type d'école	Demi-pensionnat	Pension complète	1,23	1,04 n.s.
		Sans internat	0,43	0,79 n.s.
Indicateur de l'autonomie de l'établissement			-0,28	0,17 **
Pourcentage de femmes enseignantes dans l'école			0,05	0,01 ***
Constant			48,37	2,59 ***
<i>Effets aléatoires</i>				
Niveau 2 : variation entre écoles			8,92	1,38
Niveau 1 : variation au sein des écoles			111,30	2,09
Pourcentage de variation entre écoles expliqué			22,70	
Pourcentage de variation à l'intérieur des écoles expliqué			3,96	
- 2 log L			44 575,90	

Notes : Pour les définitions des variables, se reporter à Suchaut (2006) ; le pourcentage de variation expliqué est la réduction de la variation à chaque niveau dans ce modèle exprimée en pourcentage de la variation du niveau respectif dans le modèle « vide » à niveaux multiples (qui n'est pas présenté ici) ; n.s. = non significatif à 1 ; \* = significatif à un niveau de 10 % ; \*\* = significatif à un niveau de 5 % ; \*\*\* = significatif à un niveau de 1 %.

Source : Suchaut (2006)

## Annexe B

## Transferts sociaux du Gouvernement (en milliers de DA)

SECTIONS	2003	2004	LDF initiale	2005	LDF initiale
	Exécuté	Crédit révisé	2005	Crédit révisé	2006 (b)
<b>1- HABITAT</b>	<b>99 225</b>	<b>80 250</b>	<b>87 855</b>	<b>107 625</b>	<b>142 000</b>
* Subvention au Fonds national du logement (FONAL)	36 000	25 000	33 000	33 000	40 000
* Logement social	52 455	45 500	44 855	64 625	82 500
* Fonds d'aide à l'accès à la propriété dans le cadre de la mise en œuvre de la « location-vente »	10 000	0	1 000	10 000	19 500
* Bonification des intérêts « CNEP »	770	750	0	0	0
<b>2 – AIDES AUX FAMILLES</b>	<b>81 444</b>	<b>86 864</b>	<b>92 247</b>	<b>92 777</b>	<b>112 986</b>
* Allocations familiales	32 446	35 230	40 224	40 754	42 242
* Aide à l'éducation	30 419	33 918	39 863	39 863	45 196
- Subvention au Centre des œuvres universitaires (Parts relatives aux bourses, à la restauration et au transport)	19 014	21 746	25 690	25 690	27 790
- Bourses pour élèves d'établissements primaires et secondaires	341	374	384	384	414
- Cantines scolaires	3 634	3 893	6 044	6 044	6 494
- Bourses pour les études à l'étranger	1 430	1 905	1 745	1 745	4 498
- Aide aux étudiants démunis (2000 DA par étudiant)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
* Accès au gaz et à l'électricité	18 579	17 716	12 160	12 160	25 548
- Electrification rurale	6 600	7 056	11 000	11 000	24 388
- Service public du gaz	10 800	9 500	..	..	..
- Annulation des frais par réduction de la facture d'électricité dans les wilayas du Sud	1 179	1 160	1 160	1 160	1 160
<b>3 – AIDE AUX RETRAITÉS</b>	<b>56 923</b>	<b>76 697</b>	<b>59 580</b>	<b>62 880</b>	<b>52 530</b>
* Allocation complémentaire de la retraite des Moudjahidine	31 923	45 180	34 750	34 750	29 558
* Allocation supplémentaire versée aux petites pensions	21 800	24 117	20 430	20 430	18 572
* Subvention à la caisse de retraite des militaires	3 200	7 400	7 700	7 700	4 400
<b>4 – SANTÉ</b>	<b>60 023</b>	<b>63 447</b>	<b>59 703</b>	<b>60 389</b>	<b>67 389</b>
* Subvention aux établissements hospitaliers	59 340	63 232	59 456	67 142	67 142
* Subvention au Fonds des urgences et des activités de soins médicaux	100	0	0	0	0
* Santé scolaire	559	165	197	197	197
* Frais des soins et séjours hospitaliers des personnes démunies non assurées – Hôpital central de l'armée	24	50	50	50	50
<b>5 - Moudjahidines</b>	<b>63 355</b>	<b>71 315</b>	<b>75 281</b>	<b>75 782</b>	<b>77 300</b>
* Pensions des Moudjahidine	62 121	70 000	72 914	73 415	72 913
* Régulation des dépenses effectuées par le CNR en contribution due pour la validation des années de participation à la Guerre de libération nationale	1 000	1 000	2 000	2 000	4 000
* Frais de transport des Moudjahidine et leurs ayants droit	153	200	200	200	210
* Frais des soins, cure et séjour en stations thermales des Moudjahidine	77	110	160	160	170
* Aide spéciale pour les Moudjahidine	4	5	7	7	7
<b>6 – AIDE AUX PERSONNES DÉMUNIES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX PERSONNES À FAIBLE REVENU</b>	<b>50 663</b>	<b>47 886</b>	<b>46 546</b>	<b>46 612</b>	<b>51 112</b>
* Contribution à l'ADS	19 500	19 028	20 400	22 966	25 600
* Contribution aux œuvres sociales des fonctionnaires	7 521	8 137	8 533	8 533	10 462
* Contribution au fonds des calamités naturelles et risques technologiques majeurs	11 400	3 000	100	100	100

Annexes:

* Contribution aux établissements spécialisés de protection sociale	3 170	3 996	4 085	4 085	4 208
* Pensions et prestations aux personnes handicapées à 100 %	3 583	4 320	5 000	5 000	5 076
* Compensation aux frais de transport dans le Sud	0	1 800	0	0	0
* Contribution aux mouvements associatifs	1 538	2 098	1 662	1 662	1 574
* Dotation au fonds de compensation pour les victimes et leurs ayants droit dans le cadre du parachèvement de l'identité nationale	800	500	0	0	0
* Aide et protection des enfants	110	130	167	167	4 000
* Frais de transport pour les personnes handicapées	45	73	46	46	46
* Contribution à la sécurité sociale des catégories particulières	2 996	3 604	4 053	4 053	46
* Subvention de fonctionnement à Air Algérie	0	1200	2500	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>411 632</b>	<b>417 459</b>	<b>415 212</b>	<b>453 065</b>	<b>503 317</b>
<b>Transferts sociaux / BGE</b>	<b>23,8%</b>	<b>21,7%</b>	<b>21,3%</b>	<b>19,7%</b>	<b>19,2%</b>
<b>Transferts sociaux / PIB</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,5%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>8,8%</b>

## Annexe C

RÉSUMÉ DES MESURES PROPOSÉES DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME DE RÉFORME DE L'ÉDUCATION

	Objectifs	Amélioration de l'accès	Amélioration de la qualité	Modification de la structure
Précolaire		Un an d'enseignement précolaire dans toutes les écoles primaires		Un an dans le secteur public
Primaire	100 % d'achèvement du cycle primaire	Remplacement de 1 819 classes au cycle primaire	Augmentation des qualifications des enseignants à Bac + 3 à travers la formation continue Instaurer la formation axée sur la compétence (approche par les compétences), avec évaluation et correction permanente  Instaurer un examen de fin de cycle national  Réformer la formation initiale des enseignants (nouveaux programmes = Bac + 3, premier lot formé en 2005)	Réduire à 5 ans
Premier cycle de l'enseignement secondaire	Tous les élèves achevant le cycle primaire doivent suivre le premier cycle de l'enseignement secondaire  80 % des élèves doivent achever le premier cycle de l'enseignement secondaire (atteindre la dernière année)  L'objectif en termes de taux de passage au brevet n'est pas indiqué	603 nouveaux établissements de premier cycle du secondaire  Remplacer 50 établissements  (Total toutes classes confondues : 2 293)	Augmentation des qualifications des enseignants à Bac + 3 par la formation continue  Réformer l'examen de fin de cycle (Brevet)  Réformer la formation initiale des enseignants, comme dans le primaire	Augmenter à 4 ans
Second cycle de l'enseignement secondaire	Améliorer le passage du premier cycle du secondaire à (objectif non indiqué)  Augmenter le taux de réussite au baccalauréat à 70 %	290 nouveaux établissements de second cycle du secondaire  Remplacer 15 établissements de deuxième cycle du secondaire  700 cantines ; 370 demi-pensionnaires ; 29 internats	Augmenter la qualification des enseignants à Bac + 4 dans les filières de spécialité  Réforme de la formation initiale des enseignants	Un an de tronc commun avec deux spécialisations générales (Lettres et sciences d'art/technologie)  Réduction du nombre de spécialisations au Bac à 6 (contre 15 par le passé)
Formation professionnelle	Non indiquée	Secteur public :  250 aménagements d'établissements  100 internats  Encourager les activités du secteur privé	30 000 postes d'enseignants supplémentaires  Formation des formateurs  Améliorer l'orientation des étudiants dans le premier cycle de l'enseignement secondaire pour assurer que des étudiants motivés s'inscrivent dans les filières de formation  Partenariat avec les entreprises dans l'élaboration des programmes d'enseignement, la formation des étudiants  Créer un observatoire afin d'étudier la performance des étudiants sur le marché du travail	Accroître la diversité des offres d'apprentissage et améliorer la formation à distance et la formation continue
Enseignement supérieur	Accroître le taux de scolarisation à 1.1 million en 2009	Construire 467 000 places pédagogiques et logements supplémentaires pour 350 000 autres étudiants	Recruter 25 000 enseignants supplémentaires munis de diplômes de doctorat Introduire de nouvelles filières Créer des mécanismes d'assurance de la	Instaurer un système de transfert de crédit par l'adoption d'un système LMD

## Annexe D

## Le PCSC initial, 2005-09

SECTEURS ET CATEGORIES	MONTANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUINQUENNAL		
	Milliards DA	%	Millions USD
<b>I. Amélioration des conditions de vie</b>	<b>1 908,5</b>	<b>45,4%</b>	<b>24 786</b>
Logement	555,0	13,2%	7 208
Université	141,0	3,4%	1 831
Éducation nationale	200,0	4,8%	2 597
Formation professionnelle	58,5	1,4%	760
Santé publique	85,0	2,0%	1 104
Distribution d'eau (à l'exclusion des ouvrages importants)	127,0	3,0%	1 649
Jeunesse et sports	60,0	1,4%	779
Culture	16,0	0,4%	208
Raccordement au service domestique (gaz et électricité)	65,5	1,6%	851
Activités de solidarité nationale	95,0	2,3%	1 234
Aménagement de la radio et de la télévision	19,1	0,5%	248
Aménagement des infrastructures confessionnelles	10,0	0,2%	130
Opérations pour l'aménagement du territoire	26,4	0,6%	343
Programmes de développement au niveau des communes	200,0	4,8%	2 597
Développement des régions du Sud	100,0	2,4%	1 299
Développement des régions des hauts plateaux	150,0	3,6%	1 948
<b>II. Développement des infrastructures de base</b>	<b>1 703,2</b>	<b>40,5%</b>	<b>22 119</b>
Secteur des transports	700,0	16,7%	9 091
Secteur des travaux publics	600,0	14,3%	7 792
Secteur de l'hydraulique (barrages et transferts)	393,0	9,4%	5 104
Secteur de l'aménagement du territoire	10,2	0,2%	132
<b>III. Appui au développement économique</b>	<b>337,2</b>	<b>8,0%</b>	<b>4 379</b>
Agriculture et développement rural	300,0	7,1%	3 896
Industrie	13,5	0,3%	175
Pêche	12,0	0,3%	156
Promotion de l'investissement	4,5	0,1%	58
Tourisme	3,2	0,1%	42
PME et artisanat	4,0	0,1%	52
<b>IV. Développement/modernisation des services publics</b>	<b>203,9</b>	<b>4,9%</b>	<b>2 648</b>
Justice	34,0	0,8%	442
Intérieur	65,0	1,5%	844
Finances	64,0	1,5%	831
Commerce	2,0	0,0%	26
Services postaux et NTIC	16,3	0,4%	212
Autres secteurs de l'administration centrale	22,6	0,5%	294
<b>V. Développement des nouvelles technologies de communication</b>	<b>50,0</b>	<b>1,2%</b>	<b>649</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PROGRAMME</b>	<b>4 202,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>54 581</b>
Pour mémoire : Taux de change utilisé : \$1 EU = 77 DA			
Note : Ce tableau contient des chiffres prévisionnels/provisoires qui ne correspondent pas aux montants autorisés du PCSC.			
Sources : Documents de travail/Ministère des Finances.			

Annexes:

Annexe E

**Scolarisation dans le primaire (milliers), 1962 - 2005**

1962-63	777 636
1963-64	1 049 435
1964-65	1 215 037
1965-66	1 332 203
1966-67	1 370 357
1967-68	1 460 776
1968-69	1 551 489
1969-70	1 689 023
1970-71	1 851 416
1971-72	2 018 019
1972-73	2 206 893
1973-74	2 376 344
1974-75	2 499 605
1975-76	2 641 446
1976-77	2 782 044
1977-78	2 894 084
1978-79	2 972 242
1979-80	3 061 252
1980-81	3 118 827
1981-82	3 178 912
1982-83	3 241 926
1983-84	3 336 536
1984-85	3 414 705
1985-86	3 481 288
1986-87	3 635 332
1987-88	3 801 651
1988-89	3 911 388
1989-90	4 027 612
1990-91	4 189 152
1991-92	4 357 352
1992-93	4 436 363
1993-94	4 515 274
1994-95	4 548 827
1995-96	4 617 728
1996-97	4 374 947
1997-98	4 719 137
1998-99	4 778 870
1999-00	4 843 313
2000-01	4 720 950
2001-02	4 691 870
2002-03	4 612 574
2003-04	4 507 703
2004-05	4 361 744

Source : MEN, Données statistiques, sur plusieurs années

Annexes:

**Annexe F**

Taux de réussite 1962-2003.

	Taux de réussite au Baccalauréat	Taux de réussite dans le primaire	Taux de réussite au BEF
1962-63	45,0%		57,1%
1963-64	35,4%	63,0%	65,7%
1964-65	29,0%	66,0%	54,8%
1965-66	28,5%	52,0%	20,1%
1966-67	29,1%	56,5%	31,3%
1967-68	30,6%	55,9%	21,4%
1968-69	59,1%		43,6%
1969-70		51,0%	52,2%
1970-71		45,8%	54,7%
1971-72		31,0%	43,8%
1972-73	48,6%	32,0%	43,9%
1973-74	37,7%	37,8%	39,0%
1974-75		41,0%	47,7%
1975-76	22,2%	45,9%	44,7%
1976-77	23,9%	46,0%	29,2%
1977-78	24,3%	48,5%	25,6%
1978-79	22,6%	49,8%	25,9%
1979-80	25,0%	58,6%	24,7%
1980-81	37,7%	63,0%	40,9%
1981-82	21,1%	66,6%	33,0%
1982-83	20,0%	71,4%	36,1%
1983-84	25,3%	72,4%	33,7%
1984-85	29,7%	76,4%	.....
1985-86	25,9%	82,5%	.....
1986-87	19,2%	81,7%	
1987-88	24,4%	81,5%	32,1%
1988-89	18,5%	81,5%	23,0%
1989-90	21,0%	79,5%	18,5%
1990-91	19,2%	80,5%	29,0%
1991-92	22,6%	80,1%	23,9%
1992-93	12,0%	79,5%	30,9%
1993-94	17,9%	79,6%	36,5%
1994-95	19,4%	79,5%	39,2%
1995-96	23,1%	77,5%	32,4%
1996-97	26,6%	74,5%	39,5%
1997-98	23,4%	73,0%	41,4%
1998-99	24,6%	66,3%	33,2%
1999-00	32,3%	77,4%	41,6%
2000-01	34,5%	78,9%	41,5%
2001-02	32,9%	79,4%	37,7%
2002-03	26,0%	78,8%	35,0%

Source : MEN, Données statistiques, différentes questions

Annexes:

**Annexe G**

Taux de réussite, 2004.

	Taux de réussite à l'examen de fin du cycle primaire	Taux de réussite à l'examen du BEF
Adrar	39,7%	40,4%
Chlef	55,3%	38,2%
Laghouat	64,3%	38,6%
Oum El Bouaghi	55,6%	44,9%
Batna	50,2%	41,4%
Bejaia	58,7%	37,9%
Biskra	47,7%	41,1%
Bechar	51,5%	43,5%
Blida	55,2%	38,5%
Bouira	58,9%	41,7%
Tamanrasset	45,2%	21,4%
Tebessa	64,1%	45,6%
Tlemcen	70,5%	42,8%
Tiaret	53,9%	31,9%
Tizi-Ouzou	55,0%	42,9%
Alger	65,9%	39,3%
Djelfa	61,1%	43,5%
Jijel	64,6%	41,6%
Setif	51,6%	44,7%
Saida	75,1%	56,3%
Skikda	58,3%	43,5%
Sidi Bel Abbas	67,7%	44,0%
Annaba	85,1%	51,2%
Guelma	69,8%	46,9%
Constantine	67,9%	42,5%
Medea	57,9%	36,8%
Mostaganem	57,6%	43,1%
MSila	38,4%	35,0%
Mascara	67,6%	38,3%
Ouargla	40,2%	38,8%
Oran	65,0%	48,0%
El-Bayadh	53,0%	56,5%
Illizi	33,2%	12,2%
Borj Bou Arreridj	59,4%	49,9%
Boumerdes	46,6%	36,3%
El-Tarf	65,2%	45,9%
Tindouf	28,0%	12,1%
Tissemsilt	69,3%	50,6%
El Oued	47,1%	30,3%
Khenchela	49,1%	38,6%
Souk-Ahras	56,6%	40,0%
Tipaza	57,4%	42,2%
Mila	60,6%	46,6%
Ain-Defla	56,1%	45,5%
Naama	53,0%	45,2%
Ain Temouchent	66,5%	49,7%
Ghardaia	61,7%	43,1%

**Annexe H****Taux de réussite dans l'enseignement primaire et taux d'analphabétisme chez les femmes**

	Taux de réussite dans l'enseignement primaire	Taux d'analphabétisme chez les femmes
Adrar	39,7%	50,4%
Chlef	55,3%	51,3%
Laghouat	64,3%	45,5%
Oum El Bouaghi	55,6%	42,3%
Batna	50,2%	43,6%
Bejaia	58,7%	44,6%
Biskra	47,7%	43,3%
Bechar	51,3%	38,3%
Blida	55,2%	30,3%
Bouira	58,9%	43,5%
Tamanrasset	43,2%	54,6%
Tebessa	64,1%	40,3%
Tlemcen	70,3%	38,4%
Tiaret	53,9%	48,6%
Tizi-Ouzou	55,0%	39,9%
Alger	65,9%	23,7%
Djelfa	61,1%	61,6%
Jijel	64,6%	41,0%
Setif	51,6%	42,4%
Saida	75,1%	45,5%
Skikda	58,3%	38,8%
Sidi Bel Abbes	67,7%	33,8%
Annaba	83,1%	25,2%
Guelma	68,8%	36,6%
Constantine	67,9%	27,5%
Medea	57,9%	52,5%
Mostaganem	57,6%	52,6%
MSila	38,4%	47,4%
Mascara	67,6%	45,1%
Oran	40,2%	35,3%
Oran	65,0%	26,3%
El-Bayadh	53,0%	46,0%
Illizi	33,2%	51,4%
Bordj BouArredidj	59,4%	42,8%
Boumerdes	46,6%	35,1%
El-Tarf	65,2%	36,5%
Tindouf	28,0%	38,2%
Tissemsilt	69,3%	57,5%
El Oued	47,1%	38,9%
Khenchela	49,1%	53,6%
Souk-Ahras	56,6%	43,8%
Tipaza	57,4%	37,4%
Mila	80,6%	43,4%
Ain-Defla	56,1%	53,1%
Naama	53,0%	39,7%
Ain-Temonchent	66,5%	32,4%
Ghardaia	61,7%	34,8%
Relizane	68,6%	53,7%
<b>Moyenne</b>	<b>57,3%</b>	<b>42,2%</b>

Source : MEN, Données statistiques

Annexes:

**Annexe I**

**Ratios élèves/enseignant et dépenses ordinaires ,2004**

	<b>Ratios élèves/enseignants</b>	<b>Dépenses ordinaires</b>
Adrar	26,1	28 289,4
Chief	25,2	21 145,2
Laghouat	24,9	23 380,2
Oum El Bouagai	23,4	23 780,1
Batna	23,8	23 066,1
Bejia	22,0	23 897,1
Biskra	27,5	20 959,5
Bechar	21,2	29 216,6
Blida	24,8	21 450,6
Bouira	20,4	27 043,1
Tamanrasset	23,1	31 480,1
Tebessa	24,6	22 433,1
Tlemcen	20,0	26 157,0
Tiaret	24,6	22 742,0
Tizi-Oucou	20,4	27 419,1
Al ger	21,2	25 232,5
Dj elfa	29,2	18 998,4
Rjel	22,2	23 893,3
Setif	24,2	21 997,8
Saida	20,3	28 376,0
Skikda	22,6	23 893,4
Sidi Bel Abbes	19,9	26 886,6
Ameba	19,9	26 682,5
Guelma	20,6	27 020,0
Constantine	21,1	24 828,8
Medea	21,1	24 903,7
Mostaganem	22,3	23 557,6
MSila	26,1	20 983,0
Mascara	21,1	24 547,4
Ouargla	27,4	22 733,4
Oran	23,3	21 974,9
El-Bayadh	21,3	28 990,8
Illizi	18,1	41 119,8
Bog BouArredj	22,9	23 392,3
Boumerdes	22,4	23 023,3
El-Tarf	19,5	27 885,1
Tindouf	23,3	32 100,8
Tissemsilt	22,3	25 334,1
ElOued	25,9	21 509,7
Khenchela	23,9	23 486,9
Souk-Ahras	20,7	25 870,1
Tipaza	23,3	22 980,0
Mila	24,5	21 644,3
AirrDefla	24,7	21 321,6
Naama	19,4	32 262,4
Ain-Temouchent	19,1	28 849,6
Ghardaia	23,6	24 743,8
Relizane	23,3	22 795,5
<b>Moyenne</b>	<b>22,8</b>	<b>25 130,8</b>

Source : Calculs effectués par l'équipe de la Banque mondiale à partir des données du MEN

**Tableau présente la Dynamique démographiques :**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total population (millions)	28,6	29	29,05	29,51	30,39	30,84	31,32	31,83	32,37
Espérance de vie		69					70,7	70,9	
Naissances pour 1000		27					21,8	21,6	
Décès pour 1000	6	6					5	5	
Total taux de fertilité, enfants par femme		3,6		3,4			2,8	2,7	
Population de jeunes (15-64 ans) % - pourcentage du total	57,8	58,3	58,9	59,5	60	60,7	61,4	62	62,7
Population des personnes âgées de 65 ans et plus - pourcentage du total	3,6	3,7	3,8	3,8	3,9	3,9	4	4	4,1

*Source* : Indicateurs du développement dans le monde, 2005

**Présente l'Indicateur de mortalité 1996,2004**

Mortalité	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes			37	39	37	38	35	35	33
Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes					45			41	
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes		146	137		140				
Cause de décès : maladies transmissibles	35 %	35 %	31 %	27 %	28 %				
Cause de décès : maladies non transmissibles	41 %	36 %	36 %	54 %	55 %				

*Source*: Indicateurs du développement dans le monde, 2005, OMS 2005, INSP

**La prévalence de maladies non transmissibles disponibles et Comportements à risque en 2002 (chez les populations âgées de 25 ans et plus)**

N°	Maladie	Prévalence
	Hypertension	27,6 %
	Glycémie	6 %
	Hypercholestérolémie	32,5 %
	Surcharge pondérale, indice de masse corporelle	16,4 %
	Tabagisme	12,8 %
	- Homme	33 %
	- Femme	0,8 %
	Cancer (incidence) 2000	85/100,000 Pop

*Source* : PAPFAM 2002, OMS, 2006

**Tableau présent les Maladies transmissibles, nombre de cas, 1996-2004**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Tuberculose	16 776	16 617	15 334	15 314	18 535	18 193	19 105	19 730	
Typhoïde	3 969	3 957	3 017	2 735	2 639	1 612	2 411	741	1 090
Diphthérie	107	30	57	17	3	31	-	7	8
Tétanos	26	31	16	19	19	15	12	4	13
Rougeole	21 003	19 573	3 301	2 503	1 889	2 743	5 862	15 374	2 926
Choléra	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Paludisme	221	197	256	701	541	435	307	427	163
VIH positif (nouveaux cas)	-	-	-	894	160	121	121	159	266

*Note* : Les données du VIH montrent des cas nouvellement détectés, à l'exception du chiffre de 1999 qui est un chiffre cumulé.

*Source* : INSP : Données de mortalité 1995-2000, OMS : Profil épidémiologique de la tuberculose, 2005

**Tableau présente le Financement partagé des budgets de fonctionnement des établissements de santé publique**

	1980	1985	1989	1994	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Etat</b>	49 %	35 %	28 %	60 %	59 %	60 %	63 %	65 %	69 %	68 %	62 %	65 %
<b>Sécurité sociale</b>	46 %	63 %	69 %	37 %	39 %	37 %	33 %	33 %	30 %	30 %	36 %	34 %
<b>Revenus propres</b>	5 %	3 %	3 %	4 %	2 %	2 %	4 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %

*Source : Ministère des Finances – 2005/2006 : Prévisions budgétaires*

**Tableau présent le Financement partagé des budgets de fonctionnement des établissements de santé publique**

	1980	1985	1989	1994	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Etat</b>	49 %	35 %	28 %	60 %	59 %	60 %	63 %	65 %	69 %	68 %	62 %	65 %
<b>Sécurité sociale</b>	46 %	63 %	69 %	37 %	39 %	37 %	33 %	33 %	30 %	30 %	36 %	34 %
<b>Revenus propres</b>	5 %	3 %	3 %	4 %	2 %	2 %	4 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %

*Source : Ministère des Finances – 2005/2006 : Prévisions budgétaires*

**Tableau présent les Ressources auto-générées des établissements de santé publique**

<i>en millions de dinars</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Ressources propres générées</b>	869	1194	1194	1233	1233	2936	1234	1244
<b>% du budget de fonctionnement des établissements de soins de santé publique</b>	2 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,3 %	4,5 %	1,6 %	1,5 %

*Source : Ministère des Finances*

Annexes:

**Tableau des Services de soins de santé publique en Algérie, 2004**

	CHU	SUS	Hôpitaux généraux	Polycliniques	Centres de santé	Salles de traitement	TOTAL
Nombre d'établissements	13	32	229	543	1 292	4 412	6 521
Nombre de lits	15 162	5 978				34 171 <sup>2</sup>	55 311

Source : Ministère de la Santé

**Tableau présente la situation des Services de soins de santé privée en Algérie, 2004**

	Centres d'imagerie médicale	Laboratoires	Centres d'hospitalisation	Maternités	Médecins spécialistes	Médecins généralistes	Cabinets de dentistes
Nombre d'établissements	118	206	69	47	4 861	5 799	3 580

Source : Ministère de la Santé

**Tableau présent les Dépenses de fonctionnement par type d'établissement  
(En millions de dinars et en %)**

Type d'établissement	1994	%	1999	%	2004	%
CHU	8 731	28,6 %	13 111	24,1 %	22 791	23,8 %
SUS	1 735	5,7 %	4 452	8,2 %	9 843	10,3 %
Secteurs sanitaires	20 047	65,7 %	36 733	67,7 %	63 141	65,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 513</b>	<b>100 %</b>	<b>54 296</b>	<b>100 %</b>	<b>95 775</b>	<b>100 %</b>

Source: Ministère de la Santé

*Liste des Tableaux:*

Tableau (I. 1) : taux croissance annuels moyen des D.P en France, entre les deux guerres et après la seconde guerre mondiale (en pourcentage) :.....	11
Tableau (I. 2): contribution à la croissance en volume et rythme annuel de la dépense.....	12
Tableau (I. 3): Répartition de la population dans le monde : zones urbaines, fécondité, espérance de vie.....	27
Tableau (I. 4) : résultat de teste de causalité (dépenses publiques/PIBHH) .....	36
Tableau (I. 5) : phase d'évolution des initiatives de lutte contre la pauvreté .....	38
Tableau (I. 6): Les innovations apportées par les DSRP .....	47
Tableau (I. 7) : Documentation requise pour la FASR et FRPC (Tableau comparatif) .....	50
Tableau (I. 8) : Pauvreté dans quelques pays de l'UMA, calculée sur la base des seuils .....	55
Tableau (I. 9): Indicateurs de développement humain .....	56
Tableau (I. 10) : Indicateurs de la distribution sociale des dépenses de consommation.....	58
Tableau (I. 11) : pourcentage du budget consacrer a L'éducation.....	68
Tableau (I. 12): répartition du budget globale d'éducation et de formation par rapport au PIB (en %) .....	68
Tableau (I. 13) : budget de l'éducation et de formation en 2008 en Milliard de dirhams .....	68
Tableau (I. 14): Evolution, par milieu, de l'effectif des élèves scolarisés au primaire .....	70
Tableau (I. 15) : Quelques déterminants de l'abandon scolaire de 404 communes rurales ....	80
Tableau (I. 16): Qualité du système éducatif .....	85
Tableau (I. 17): Statistiques sur la relation entre croissance économique, Inégalités des revenus et pauvreté : Cas de la Tunisie.....	86
Tableau (I. 18): Part des dépenses en R&D dans le PIB En % .....	87
Tableau (I. 19): présentation de quelque indice (Tunisie).....	87
Tableau (II. 1): évolution de l'indice de développement humain et les indices dimensionnels .....	93
Tableau (II. 2): évolution de l'indice de la pauvreté.....	93
Tableau (II. 3) : l'évolution du taux d'analphabétisme .....	95
Tableau (II. 4): Evolution du taux d'accroissement naturel de la population .....	96
Tableau (II. 5): Evolution de l'espérance de vie à la naissance .....	97
Tableau (II. 6) : distribution du revenu selon la tranche d'âge.....	100
Tableau (II. 7): Evolution de la pauvreté entre 1988 et 2004.....	102
Tableau (II. 8): Evolution de l'Indice de Participation des femmes (IPF).....	104
Tableau (II. 9): Répartition du revenu du travail par genre.....	104
Tableau (II. 10) : évolution des transferts sociaux en provenance du budget de l'état.....	111
Tableau (II. 11): Distribution des dépenses selon les quintiles .....	125
Tableau (II. 12) : évolution du système éducatif au cours de la dernière décennie .....	129
Tableau (II. 13) : Taux de scolarisation / sous-secteur en Algérie .....	129
Tableau (II. 14): Évolution des dépenses publiques d'éducation en Algérie, 2000-2006.....	133
Tableau (II. 15): Dépenses publiques d'éducation par sous-secteur, 2000-2006.....	133
Tableau (II. 16): Répartition des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement Supérieur 2001-2005 .....	136

Tableau (II. 17): Elèves rationnaires des cantines scolaires 2006/2008.....	137
Tableau (II. 18): Accès universel à l'eau à boire salubre .....	148
Tableau (II. 19): Indice composite de la gestion de l'eau dans la région MENA.....	151
<b>Tableau (II. 20): Déroulement de la planification budgétaire des projets sur l'eau en Algérie .....</b>	<b>156</b>
Tableau (II. 21): Programme initial du PCSC dans le secteur de l'eau (2005-2009).....	157

## Liste des Figures

Figure (I.1): Les facettes du mal être.....	18
Figure (I.2) : l'extension progressive du champ thématique de la pauvreté .....	22
Figure (I.3) : Dimensions du bien être et de la pauvreté.....	25
Figure (I. 4) : le contenu du système GID .....	32
Figure (I. 5) : situation des Dépenses publiques nominales en pourcentage du PIB.....	34
Figure (I.6) : répartition des dépenses publiques par catégorie (2008).....	35
Figure (I.7) : évolution des recettes des dépenses budgétaires.....	37
Figure (I.8) : Pauvreté (% de la population) des pays du Maghreb .....	54
Figure (I. 9): Dépenses publiques en éducation et pauvreté .....	57
Figure (I. 10): Courbes de concentration des dépenses des pays maghrébins.....	58
Figure (I.11) : du système classique ver un système basé sur la gouvernance.....	64
Figure (I. 12) : structure du système national d'éducation et de formation.....	67
Figure (I. 13) : Evolution du taux net de scolarisation au préscolaire.....	69
Figure (I. 14) : Taux d'achèvement sans redoublement au primaire en 2006-2007 .....	71
Figure (I. 15): Bénéficiaires des cantines scolaires au primaire.....	72
Figure (I. 16) : Bénéficiaires de l'appui social au secondaire collégial .....	73
Figure (I. 17): Bénéficiaires de l'appui social au secondaire qualifiant.....	74
Figure (I. 18): Triangle des objectifs de l'éducation pour tous .....	77
Figure (I. 19). Taux de pauvreté (%) par rapport aux OMD .....	84
Figure (II. 1): indice du niveau d'instruction.....	98
Figure (II. 2): évolution des transferts sociaux en provenance de budget de l'état .....	108
Figure (II. 3) : évolution des transferts sociaux par rapport au PIB et au BGE 1999-2010 .....	109
Figure (II. 4): évolution de transfert social en provenance de budget de l'état .....	111
Figure (II. 5): évolution des transferts sociaux .....	111
Figure (II. 6): Proportion de population disposant de moins d'un dollar PPA.....	123
Figure (II. 7): Indice d'écart de pauvreté au seuil alimentaire .....	124
Figure (II. 8): Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale.....	125
Figure (II. 9): Proportion population n'atteignant pas le minimum calorique.....	125
Figure (II. 10): Pourcentage en insuffisance pondérale.....	126
Figure (II. 11): Taux de réussite au primaire et taux D'analphabétisme des femmes par wilaya, 2004.....	131
Figure (II. 12) : Répartition des dépenses consacrées à l'enseignement primaire et secondaire en Algérie, 2003 .....	134
Figure (II. 13): Dépenses non salariales par élève au primaire et aux premier et second cycles du secondaire, 2003.....	134
Figure (II. 14): Dépenses ordinaires par élève selon le niveau d'enseignement en dollars PPP en Algérie et dans d'autres pays, 2002-03.....	135
Figure (II. 15): Eau renouvelable disponible par habitant : Algérie et région MENA.....	146
Figure (II. 16): Pourcentage de superficie irriguée par rapport à la superficie équipée.....	150
Figure (II. 17): Répartition des dépenses d'équipement dans le secteur de l'eau, .....	154

Figure (II. 18): Évolution des dépenses cumulées d'eau et des ratios dépenses  
réalisées/ autorisées, 1995-2004 ..... 155

## *Table des matières*

<i>Introduction Générale</i> .....	1
<i>Chapitre I : la relation entre les dépenses publiques et la pauvreté</i> .....	7
<i>Introduction</i> .....	8
<i>Section 1: généralité sur les dépenses publiques et la pauvreté</i> .....	9
<i>1.1-Etat de l'art en matière des dépenses publiques</i> .....	9
<i>1.1.1- La loi de Wagner : exposé et discussion</i> .....	12
<i>1.1.2- Les classifications des opérations des dépenses publiques</i> .....	13
<i>1.1.3 - La rationalisation des dépenses publiques</i> .....	14
<i>1.2- La pauvreté : un phénomène multidimensionnel</i> .....	16
<i>1.2.1. Définition et origine du mot pauvreté</i> .....	16
<i>1.2.2-Une pluralité de définition</i> .....	19
<i>a - Pauvreté absolue</i> .....	19
<i>b- Pauvreté relative</i> .....	20
<i>c- Pauvreté objective</i> .....	20
<i>d- Pauvreté subjective</i> .....	21
<i>e- Pauvreté transitoire /structurelle</i> .....	21
<i>f- Pauvreté instantanée /cycle de vie :</i> .....	21
<i>g- Pauvreté monétaire</i> .....	21
<i>h- Pauvreté temporaire (passagère)</i> .....	21
<i>i- Pauvreté chronique</i> .....	21
<i>j-Pauvreté humaine (selon le PNUD)</i> .....	22
<i>1.2.3- L'école Welfariste</i> .....	23
<i>1.2.4- L'école des besoins de base</i> .....	23
<i>1.2.5- L'école des capacités. : The Capability School</i> .....	24
<i>1.2.6 - Pauvreté et transition éducative et urbaine :</i> .....	26
<i>Section 2 : les dépenses publiques comme facteur de réduction de pauvreté</i> .....	28
<i>2.1- Réformes et pratiques de gestion pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques : le management des dépenses publiques</i> .....	29
<i>A- La Réforme Budgétaire</i> .....	29
<i>B- La gestion intégrée de la dépense GID</i> .....	30
<i>C- Les CDMT pour lutter contre la pauvreté</i> .....	32
<i>2.2- Évolution des dépenses publiques en Algérie</i> .....	34
<i>2.2.1- Intervention étatiques à travers les dépenses publiques et leur situation en Algérie</i> .....	34
<i>2.2.2-Tests de causalité concernant les dépenses publiques et le PIB en Algérie</i> .....	35
<i>2.3- Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté</i> .....	38

2.3.1-Définitions et caractéristiques .....	39
2.3.2-Les stratégies internationales de lutte contre la pauvreté : .....	40
A. Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).....	41
B. L'initiative pays pauvres très endettés (PPTTE) : Highly indebted poor countries Hipcs 42	
C. Le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) : Poverty réduction strategy papers .....	44
D. La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) : (Poverty réduction growth facility) .....	49
E. Financement du développement durable DD.....	51
Section 3 : La relation entre les dépenses publiques et la pauvreté pour certain pays .....	54
3.1-La pauvreté dans les économies de l'UMA .....	54
3.2-Maroc.....	59
3.2.1- Programme de lutte contre la pauvreté .....	60
3.2.2--Education .....	65
3.2.3-Extension et généralisation de l'enseignement .....	68
a - Enseignement scolaire.....	70
b- Enseignement secondaire collégial.....	72
c- Enseignement secondaire qualifiant .....	74
d- Enseignement supérieur .....	75
e- Alphabétisation .....	76
3.2.4-Tendance des dépenses publiques .....	79
1-Financement de l'enseignement supérieur .....	80
2-Financement de la formation professionnelle .....	81
3-Financement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle .....	81
3.3- Tunisie .....	82
3.3.1-L'évolution de la pauvreté en Tunisie .....	83
3.3.2-Programme Indicatif National (PIN) de la Tunisie .....	84
3.3.3- Un système éducatif moderne .....	85
3.3.4- Une formation professionnelle adaptée .....	86
3.3.5-Un enseignement supérieur de qualité .....	86
3.3.6-La tendance des dépenses publiques .....	87
Conclusion.....	89
<b>Chapitre II : L'intervention d'état a la réduction de la pauvreté a travers les dépenses publiques</b> .....	89
<b>Introduction</b> .....	90
<b>Section 1 : La tendance de la pauvreté en Algérie</b> .....	91
1.1- Le développement Humain .....	92
a. La longévité .....	94

b. L'analphabétisme .....	94
1.1.1- L'évolution du taux d'accroissement démographique.....	96
1.1.2- L'évolution de l'espérance de vie à la naissance.....	97
1.1.3-Le niveau d'instruction .....	98
a) L'alphabétisation .....	99
b) La formation professionnelle.....	99
c) L'enseignement Supérieur .....	100
1.2- La pauvreté en Algérie .....	101
1.2.1- Principales caractéristiques de la population pauvre (au SPG) .....	102
1.2.2- Mesure de la pauvreté .....	103
Section 2 : Les dépenses publiques et redistribution sociale.....	105
2.1- Définition.....	106
2.2-Les principales composantes des transferts sociaux.....	107
2.2.1-Les transferts monétaires .....	107
2.2.2-Les transferts non monétaires.....	108
2.3- Analyse macro financière des transferts sociaux de l'Etat .....	108
2.4 - La répartition des dépenses sociales.....	112
a. Les prestations familiales.....	112
b. La redistribution des revenus .....	112
c. La protection sociale .....	112
d. Solidarité et services publics .....	113
e. Les dépenses de santé.....	113
f. Les dépenses d'éducation .....	113
2.5- Les efforts engagés par l'état pour la réduction de la pauvreté.....	114
2.5.1-Le PSRE.....	115
2.5.2-Le PNDAR .....	115
2.5.3-Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) .....	115
2.5.4-Les grandes lignes du Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance 2004-2009 :.....	116
2.5.5- Solidarité nationale: .....	117
2.5.6- Les grandes lignes du Programme quinquennale 2010-2014 : .....	118
2.5.7- Contenu de l'étude du Ministère de l'emploi et de la Solidarité (CENEAP- 2005) ..	121
2.6- L'Algérie face aux objectifs du Millénaire Pour Le Développement .....	121
2.6.1-les objectifs du millénaire pour le développement.....	122
Section 3 : évaluation des secteurs clés santé, éducation, Eau .....	127
3.1-Education .....	127
3.1.1-Tendances générales des dépenses publiques .....	131
3.1.2- Évolution des dépenses .....	132

3.1.3- <i>L'extension des cantines scolaires</i> .....	137
3.1.4- <i>La stratégie sectorielle</i> .....	137
3.1.5- <i>La réforme du système éducatif</i> .....	139
3.2- <i>Santé</i> .....	140
3.2.1- <i>Disponibilité</i> .....	140
3.2.2- <i>Accessibilité</i> .....	141
<i>a- Accessibilité physique</i> .....	141
<i>b- Accessibilité économique</i> .....	141
<i>c- Accessibilité de l'information</i> .....	142
3.2.3- <i>Qualité</i> .....	142
3.2.4- <i>Raisons de l'amélioration de l'état de santé de la population algérienne</i> .....	144
3.3- <i>Eau</i> .....	146
3.3.1- <i>La population privée d'eau potable</i> .....	147
3.3.2- <i>Le développement du secteur des Eaux</i> .....	148
3.3.3- <i>Performance du secteur de l'eau</i> .....	149
3.3.4- <i>Stratégie Pour Le Secteur De L'eau</i> .....	150
3.3.5- <i>Tendances générales des dépenses publiques</i> .....	153
3.3.6- <i>Planification des investissements dans le secteur de l'eau</i> .....	156
<i>Conclusion</i> .....	159
<i>Conclusion générale</i> .....	161
<i>Bibliographie</i> .....	167
<i>Annexes</i> .....	176
<i>Liste des Tableaux:</i> .....	193
<i>Liste des Figures</i> .....	195
<i>Table des matières</i> .....	197

## Résumé

Longtemps considérées comme parmi l'une des principaux leviers de la politique économique, les dépenses publiques servent d'instruments de lutte contre la pauvreté, notamment multidimensionnelle, si seulement si les pauvres en bénéficient à travers un cheminement d'une répartition des fonds alloués pour une politique budgétaire adéquate.

C'est en raison de cet effet que notre recherche s'oriente vers une analyse de l'impact des dépenses publiques sur le phénomène de la pauvreté en Algérie à travers une étude descriptive, en optant pour des variables déterminantes, tel que l'éducation, la santé et l'eau et celles qui peuvent donner des interactions entre dépenses publiques et pauvreté. Les résultats ont montré que la politique et la répartition des dépenses sociales s'appuient sur des critères qui ne prennent pas en considération les écarts dans le niveau de vies des différentes couches sociales. Ces résultats peuvent être utiles pour les décideurs locaux.

**Mots clés :** dépenses publiques, dépenses sociales, pauvreté, éducation, santé eau, Algérie.

## Abstract

For a long time, it has been considered as one of the principal levers of the economic policy, the public expenditures are used as instruments of fight against poverty, in particular multidimensional poverty; so only if the poor profit from it through an advance from a distribution of the funds allocated from an adequate budget policy.

Our research is directed towards an analysis of the impact of the public expenditures on the phenomenon of poverty in Algeria using a descriptive study, while choosing determinant variables, such as Education, Health and Water and those which may affect the interactions between public expenditures and poverty. The results illustrated that both the policy and the distribution of the social expenditures rely on some criteria which do not take in consideration the gaps found between the different social categories. Our findings may be interesting for the local policy makers.

**Key Words:** Public Expenditures, Social Expenditures, Poverty, Education, Health, Water, Algeria.

## المخلص:

تعتبر النفقات العمومية أداة أساسية من أدوات السياسة الاقتصادية باعتبارها وسيلة فعالة لمحاربة الفقر بأوجهه المتعددة , شريطة أن تستهدف هذه النفقات فئة الفقراء ضمن سياسة فعالة و ملائمة و لهذا السبب تمحورت دراستنا حول أثر النفقات العمومية على ظاهرة الفقر في الجزائر, من خلال دراسة وصفية و ذلك بتركيز الدراسة على متغيرات محددة كالـتعليم, الصحة, الماء الشروب و التي تعطي التفاعلات بين النفقات العمومية و الفقر.

النتائج بينت أن سياسة توزيع النفقات العمومية تركز على معايير لا تأخذ بعين الاعتبار التفاوت الموجود في المستوى المعيشي لمختلف شرائح المجتمع.

الـطـلـابـة المـتـاحـية: النفقات العامة, النفقات الاجتماعية, الفقر, التعليم, الصحة, الماء, الجزائر.